



RÉSOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire
et extraordinaire du 11 mai 1998



COMPAGNIE BANCAIRE

 PARIBAS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Bancaire

MOTIVATIONS

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes et distribution d'un dividende

Par la **première résolution**, il vous est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 1997.

Par la **deuxième résolution**, il vous est proposé de décider la distribution d'un dividende de 10 francs par action (15 francs avec l'avoir fiscal).

Par la **troisième résolution**, il vous est demandé de prendre acte du rapport des Commissaires aux Comptes, qui constate qu'aucune convention particulière n'a été conclue au cours de l'exercice 1997.

Mouvements au Conseil de Surveillance

La **quatrième et cinquième** résolutions vous proposent de ratifier les nominations en tant que membres du Conseil de Surveillance de MM. Jean Clamon et Philippe Blavier. Ce dernier remplace M. François Henrot, démissionnaire.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Approbation de la fusion et dissolution de la Compagnie Bancaire

La **sixième résolution** vous propose d'approuver la fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas. En échange de 5 actions de la Compagnie Bancaire vous seront remises 9 actions Banque Paribas.

Par la **septième résolution**, il vous est demandé de prendre acte de la dissolution de la Compagnie Bancaire.

La **huitième résolution** a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1997.

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1997, et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions. Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan au 31 décembre 1997, tels qu'ils lui ont été présentés, et constate l'existence d'un résultat bénéficiaire de 1 475 924 148 francs.

Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 10 francs par action, soit 15 francs avec l'avoir fiscal.

L'Assemblée générale affecte le bénéfice de l'année 1997, soit 1 475 924 148 francs, selon la proposition du Directoire.

Le dividende versé à chaque action y ayant droit sera de 10 francs. Compte tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1997 est ainsi fixé à 317 020 830 francs.

L'Assemblée affecte le solde du bénéfice de 1997, soit 1 158 903 318 francs, le report à nouveau disponible étant nul, de la façon suivante :

43 622 850 francs à la réserve légale, inscrits à un sous-compte de réserve spéciale de plus-values à long terme,
533 039 369 francs à la réserve spéciale de plus-values à long terme,
560 000 000 francs au fonds de prévoyance,
22 241 099 francs au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 18 mai 1998.

Il est rappelé que :

■ le dividende par action, distribué au titre de chacun des exercices 1994 à 1996, a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs ;

■ par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été, soit remises en paiement du dividende des exercices 1993, 1994 et 1995 sur option de l'actionnaire, soit souscrites en 1994, 1995 ou 1996 par exercice d'options consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe, soit souscrites en 1996 par les salariés du Groupe dans le cadre d'une augmentation de capital réservée commémorant le cinquantième anniversaire du Groupe, soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1995 ; le montant total des dividendes distribués s'est élevé à :

242 750 750 francs pour 1994,
273 397 980 francs pour 1995,
279 843 920 francs pour 1996 ;

■ 3 717 691 actions nouvelles ont été créées en 1997, dont 334 595 pour payer leurs dividendes 1996 aux actionnaires ayant opté pour un règlement en actions, 449 618 par exercice d'options consenties à des salariés et mandataires sociaux du Groupe, 2 848 481 souscrites en numéraire à l'occasion de l'augmentation de capital effectuée le 25 septembre 1997, et 84 997 réservées aux actionnaires tiers de Cardiff lors de la fusion de Cardiff SA avec la Compagnie Bancaire le 4 décembre 1997.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet de prendre acte du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions particulières.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

Cette résolution a pour objet de ratifier la nomination de M. Jean Clamon en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée générale ratifie la nomination de M. Jean Clamon en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'issue de la présente assemblée.

Cinquième résolution

Cette résolution a pour objet de prendre acte de la démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de M. François Henrot et de ratifier son remplacement dans cette fonction par M. Philippe Blavier.

L'Assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de M. François Henrot et ratifie la nomination, en remplacement de celui-ci, de M. Philippe Blavier. Son mandat prendra fin à l'issue de la présente assemblée.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver la fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas.

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes, conclu le 17 mars 1998 avec la Banque Paribas, du rapport du Directoire et des rapports des Commissaires à la fusion, déclare approuver dans toutes ses dispositions le projet de traité dont il résulte notamment que :

■ le patrimoine de la Compagnie Bancaire sera dévolu à la Banque Paribas tel qu'il existera au jour de la réalisation définitive de la fusion, toutes les opérations effectuées par la Compagnie Bancaire depuis le 1^{er} janvier 1998 étant reprises par la Banque Paribas, compte tenu de l'effet rétroactif de la fusion au 1^{er} janvier 1998 ;

■ l'apport net de la Compagnie Bancaire s'élève à 7 538 911 508,90 francs ;

■ en vue de rémunérer l'apport de la Compagnie Bancaire, la Banque Paribas procédera à une augmentation de capital d'un montant de 101 424 600 francs, représenté par 1 014 246 actions nouvelles de 100 francs de nominal chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 1998 et destinées à être attribuées aux actionnaires de la Compagnie Bancaire autres que la Banque Paribas ;

■ les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la Compagnie Bancaire autres que la Banque Paribas, à raison de 9 actions de la Banque Paribas contre 5 actions de la Compagnie Bancaire.

L'Assemblée générale extraordinaire approuve purement et simplement la fusion, objet du traité susvisé, selon les modalités qui y sont stipulées, notamment l'évaluation des apports, leur rémunération ainsi que la parité d'échange pour les titres à attribuer aux actionnaires de la Compagnie Bancaire.

La présente fusion est soumise à la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée générale de la Banque Paribas, de la réalisation définitive de la fusion-absorption de la Compagnie Financière de Paribas par la Banque Paribas ou, à défaut, du transfert par tout autre moyen à la Banque Paribas de la participation de la Compagnie Financière de Paribas dans la Compagnie Bancaire.

Le texte du traité de fusion, approuvé dans les conditions ci-dessus, sera annexé au procès-verbal des présentes délibérations.

Septième résolution

Cette résolution a pour objet de constater la dissolution de la Compagnie Bancaire.

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale extraordinaire décide que la société sera dissoute de plein droit et sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion et de l'augmentation de capital de la Banque Paribas, à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire de la Banque Paribas approuvant ladite fusion et décidant l'augmentation de capital en résultant.

L'Assemblée générale extraordinaire décide que les actions créées par la Banque Paribas, du fait de la fusion, seront directement attribuées aux actionnaires de la Compagnie Bancaire autres que la Banque Paribas selon la parité d'échange prévue au traité de fusion.

Huitième résolution

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi. ■



**La Compagnie Bancaire est spécialisée
dans les services financiers destinés aux
particuliers et aux entreprises. Opérant
à la fois en direct, dans un nombre limité**

d'agences et à travers les bureaux, points de vente
ou réseaux de ses nombreux partenaires, elle propose
des formules de financement, des produits d'épargne
et d'assurance, des services bancaires et boursiers.

S'appuyant sur la spécialisation de ses filiales et
leurs outils industriels, sur le professionnalisme de
ses 10 000 collaborateurs et le progrès continu des
technologies, elle développe ses savoir-faire en France
et hors de France pour satisfaire les besoins de ses
clients dans leur diversité et leur évolution.

Elle est aujourd'hui totalement intégrée à Paribas.

RAPPORT ANNUEL

1997



COMPAGNIE BANCAIRE

Présentation de la Compagnie Bancaire



► PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE BANCAIRE 1

Faits et chiffres de 1997 2

Le Groupe
de la Compagnie Bancaire 4

Services financiers aux
entreprises 6

Financement de l'équipement
des particuliers 7

Financements immobiliers 8

Immobilier locatif et promotion 9

Banque directe des particuliers 9

Assurance vie et prévoyance 10

Épargne des particuliers 11

Un Groupe international 12

Hommes et Femmes
du Groupe 14

Les instances dirigeantes 16

► RAPPORT DE GESTION 18

Message du Directoire 20

L'activité en 1997 22

Les résultats en 1997 26

Les indicateurs de risque 30

Le refinancement 31

L'année boursière 33

Les observations du Conseil
de Surveillance 36

► L'AGE DE FUSION AVEC PARIBAS 38

Rapport du Directoire
sur la fusion 40

Rapport des Commissaires
à la fusion sur la rémunération
des apports 42

En cahier séparé :

LES RÉOLUTIONS

LES DONNÉES FINANCIÈRES

02	Faits et chiffres de 1997
04	Le Groupe de la Compagnie Bancaire
12	Un Groupe international
14	Hommes et Femmes du Groupe
16	Les instances dirigeantes

Faits et chiffres de 1997

- Avec 2,036 milliards de francs de résultat net consolidé global et 1,357 milliard pour la Compagnie Bancaire, le Groupe remplit les engagements pris fin 1996 : il dégage une rentabilité des fonds propres de 11 %, UCB et Sinvim dépassant l'équilibre.**
- Les OPA lancées sur Cardif et UFB Locabail en juillet sont un succès.** À l'issue de ces offres publiques d'achat, la Compagnie Bancaire détenait plus de 99 % de leur capital, ce qui a permis de renforcer la structure financière du Groupe, la rentabilité et d'améliorer la gestion financière et fiscale de l'ensemble.
- 1997 confirme la pertinence de la stratégie internationale du Groupe.** En crédit, la croissance hors de France a été de 28 %, à périmètre constant et francs courants, l'international représentant 23 % de la production. Sa part dans la collecte d'épargne a été de 15 %, avec une progression de 52 %. Plusieurs accords de partenariat de dimension européenne ou même mondiale ont été signés en 1997 : UFB Locabail avec Case, Cetelem avec Carrefour, Cortal avec American Express.
- Paribas fait croître sa participation dans le capital de la Compagnie Bancaire.** Après avoir fait passer celle-ci de 46,5 % à 50,3 % en mai, Paribas a lancé le 4 décembre des offres publiques d'échange sur la Compagnie Bancaire et sa filiale cotée Cetelem. Ces opérations ont remporté un plein succès, puisque, à leur conclusion, Paribas détenait respectivement 98,2 % et 99,3 % de leur capital. L'objectif est de constituer un nouveau Paribas, puissant et solide par sa dimension, son potentiel de développement et sa rentabilité.

Fonds propres

► **Fonds propres totaux**
(au 31 décembre 1997)

19,7

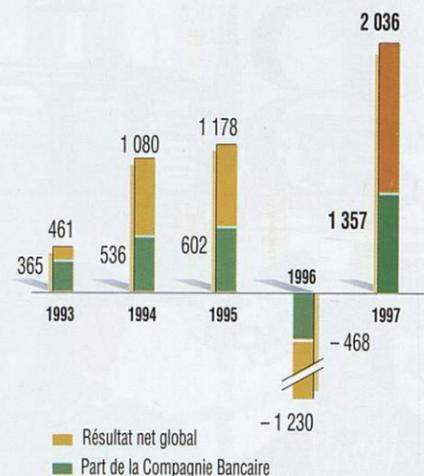
MILLIARDS DE FRANCS
de fonds propres totaux au 31 décembre 1997, après l'affectation proposée.

► **Ratio Cooke Tier one**
(au 31 décembre 1997)

11,3 %

Résultat

► **Résultat net consolidé**
(en millions de francs)



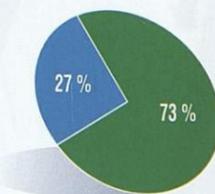
► **Rentabilité nette des fonds propres**
(part Compagnie Bancaire au 31 décembre 1997)

11 %

La Compagnie Bancaire enregistre des résultats records et dépasse l'objectif de rentabilité de 10 % des fonds propres qu'elle s'était fixé.

Effectifs

► **Répartition des effectifs**
(au 31 décembre 1997)



■ France
■ Étranger

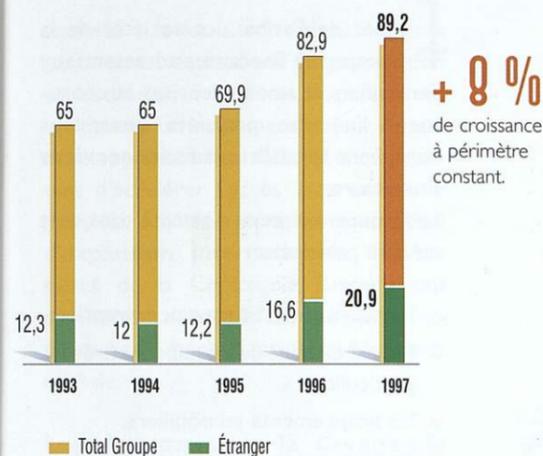
10 063
COLLABORATEURS

présents dans le Groupe au 31 décembre 1997.

Les effectifs du Groupe ont augmenté au total de 6 %, essentiellement hors de France, du fait de l'accélération du développement international.

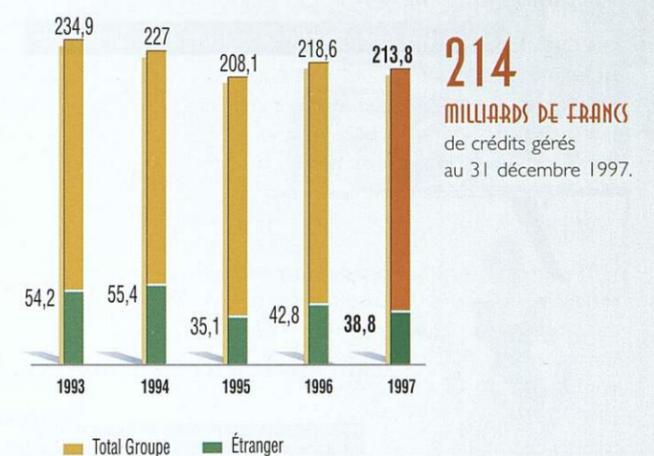
Crédits

► **Crédits distribués**
(en milliards de francs)



Dans un environnement contrasté, la croissance des nouveaux crédits est plus vive à l'international (+ 28 %) qu'en France. L'étranger représente désormais 23 % de la production totale.

► **Encours de crédits géré**
(en milliards de francs)



L'encours est la source des produits futurs. Hors UCB Group au Royaume-Uni, dont l'activité a cessé en 1997, il a progressé de 2 % cette année.

Épargne

► **Épargne collectée**
(en milliards de francs)



Cette très forte croissance s'explique par les performances de Cardif à l'international et par le succès de Cortal au travers du Service Bourse et de la Sicav des Sicav.

► **Épargne gérée**
(en milliards de francs)



L'épargne gérée poursuit une croissance soutenue. Elle représente plus de la moitié de l'encours de crédits géré au 31 décembre 1997.

Le Groupe de la Compagnie Bancaire

Accompagner

les investissements des PME



Services financiers aux entreprises

Filiales de Paribas, les sociétés de la Compagnie Bancaire s'adressent aux particuliers et aux entreprises et constituent l'un des premiers ensembles européens spécialisés dans les **services financiers**.

Le Groupe exerce son activité dans sept métiers principaux :

- les services financiers aux entreprises,
- le financement de l'équipement des particuliers,
- les financements immobiliers,
- l'assurance vie et la prévoyance,
- l'épargne des particuliers,
- la banque directe des particuliers,
- l'immobilier locatif et la promotion.

Depuis l'origine, le Groupe de la Compagnie Bancaire est organisé en filiales spécialisées par métiers. Cette **spécialisation** permet à chacune de développer des outils dédiés, une connaissance approfondie de sa clientèle et un savoir-faire sans cesse affiné.

Privilégiant l'approche professionnelle de leurs marchés et le contrôle rigoureux des coûts, les sociétés du Groupe ont choisi, pour distribuer leurs produits et services, de ne posséder qu'un petit nombre d'agences et de s'appuyer sur des réseaux de partenaires prescripteurs. Elles recourent aussi largement au marketing direct.

Capitalisant sur son expérience de coopération avec ses prescripteurs, le Groupe a développé une forte culture de **partenariat**. Il a noué avec souplesse et pragmatisme de multiples associations qui allient le savoir-faire de ses

Contribuer

à l'équipement des ménages



Financement de l'équipement des particuliers

Financer

l'immobilier individuel et d'entreprise

Financements immobiliers



Valoriser

l'investissement immobilier

Immobilier locatif et promotion



Faciliter

l'accès aux services bancaires

Banque directe des particuliers



Assurer

la personne et gérer l'épargne

Assurance vie et prévoyance



Proposer

une gamme de produits d'épargne

Épargne des particuliers



sociétés à la force commerciale de ses partenaires, entreprises de distribution ou institutions financières. Le partenariat est devenu un instrument majeur de son développement international en permettant d'accélérer l'accès à de nouveaux marchés. Animées d'une forte ambition d'**expansion internationale**, les sociétés de la Compagnie Bancaire ont récemment débordé l'Europe pour s'implanter en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Les structures de la Compagnie Bancaire sont appelées à être modifiées dans le cadre de la **réorganisation de Paribas**, consécutive aux OPE lancées sur la Compagnie Bancaire et Cetelem. À l'issue de la fusion de la Compagnie Bancaire avec Paribas, soumise à l'approbation des actionnaires le 11 mai 1998, naîtra un nouvel ensemble qui gardera le nom de Paribas. Les métiers du Groupe de la Compagnie Bancaire, avec ses filiales spécialisées, s'intégreront alors plus étroitement à ceux de Paribas. La nouvelle entité sera réorganisée en **trois grands secteurs d'activité** : la Banque d'Affaires, la Gestion d'Actifs et l'Épargne, qui réunira la gestion institutionnelle et privée de la Banque Paribas, l'épargne en direct, l'assurance vie et la prévoyance, et enfin les Services Financiers Spécialisés, composés des autres métiers de la Compagnie Bancaire, hors l'immobilier.

Services financiers aux entreprises

Données clés 1997

1 543 collaborateurs

FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES

Crédits distribués*

13,7 MdF

Encours de crédits géré*

31,1 MdF

Factures acquises

13,5 MdF

Contribution au résultat
net du Groupe**

146 MF

LOCATION DE FLOTTES DE VÉHICULES

Opérations nouvelles

22 649 véhicules

Parc géré

52 065 véhicules

Principales implantations
hors de France

Allemagne
Belgique
Espagne
Grande-Bretagne
Italie

* Y compris Arval à 100 %.

** Y compris Arval à 50 %.

Dans les services de financement aux entreprises, la Compagnie Bancaire a choisi de concentrer son expertise. Son offre couvre le financement de biens d'équipement, la gestion financière des ventes et la location longue durée de flottes de véhicules.

Le pivot de ces métiers est **UFB Locabail**, qui propose des services de financement et d'affacturage à une clientèle d'entreprises européennes.

Son métier de base est le financement des investissements matériels des PME. En France, ses 80 000 clients appartiennent aux principaux secteurs d'activité de l'économie : commerce, industrie, travaux publics, agriculture, transport, professions libérales.

Du crédit-bail à l'affacturage

Son offre comprend des solutions de crédit, de crédit-bail et de location financière. La location est une formule de plus en plus recherchée par les entreprises. Elle représente aujourd'hui la majeure partie de la production d'UFB Locabail.

Depuis 1984, UFB Locabail prend également en charge les besoins de financement à court terme des entreprises. Avec l'affacturage, elle propose un outil de gestion des comptes clients souple et efficace. Le floor-plan, qui applique cette formule au financement des stocks entre les constructeurs ou les distributeurs et leurs concessionnaires, connaît un vrai

succès. En 1997, UFB Locabail a signé de nouveaux accords, notamment avec les constructeurs Daewoo et Suzuki.

Pour commercialiser ses services, UFB Locabail s'appuie à la fois sur son propre réseau de 60 agences, qui travaillent directement avec plus de 10 000 vendeurs de biens d'équipement, et sur les constructeurs, distributeurs, banques, avec lesquels elle a conclu des partenariats.

Hors de France, ces activités sont exercées dans cinq pays d'Europe. En 1997, UFB Locabail a signé un accord européen avec Case, le leader américain des machines agricoles et des matériels de travaux publics, et créé une filiale de financement commune, Case Credit Europe.

La montée de la location

La location longue durée de flottes de véhicules d'entreprise est assurée par **Arval**, filiale d'UFB Locabail. Cette société propose à sa clientèle de moyennes et grandes entreprises des formules de gestion de parc souples et évolutives, qui incluent de nombreux services : maintenance, réparations, assurance, assistance, gestion du carburant...

Gérant un parc de plus de 50 000 véhicules, Arval se construit progressivement un réseau européen avec des implantations en Belgique, en Espagne, en Italie et au Luxembourg.

Financement de l'équipement des particuliers

Données clés 1997

4 377 collaborateurs

Crédits distribués

62,9 MdF

Encours de crédits géré

89,4 MdF

Contribution au résultat
net du Groupe

1 378 MF

Principales implantations
hors de France

Belgique
Espagne
Hongrie
Italie
Maroc
Portugal
République tchèque
Turquie

L leader européen du crédit à la consommation, le Groupe finance les besoins des ménages en biens d'équipement, en automobiles, en travaux, principalement.

Cetelem est à la tête de ce métier. Avec ses filiales, la société distribue financements et services associés dans les points de vente de ses partenaires, dans ses propres agences ou encore par marketing direct.

Une marque forte, Cetelem

Sur les lieux de vente, magasins ou agences bancaires, Cetelem et ses filiales offrent leurs services à travers des partenariats avec les professionnels de la distribution ou du secteur financier que sont, par exemple, But, Carrefour, Conforama ou Darty d'une part, les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires d'autre part.

Ces partenaires distribuent les produits de Cetelem, adaptés à leurs besoins, et, le cas échéant, labellisés, qu'il s'agisse de prêts affectés au financement d'un bien ou d'un service, ou encore de cartes de crédit. À ses partenaires de la distribution, Cetelem offre une gestion automatisée et rapide des opérations de crédit, grâce à la télématique, à l'informatique et même à l'Internet.

Sa filiale spécialisée dans le financement d'achats automobiles, **Cofica**, a développé une approche identique en nouant des accords avec les constructeurs et les concessionnaires.

De nombreux partenaires

Produit phare de Cetelem et de ses filiales, la carte Aurore est un vecteur majeur de cette stratégie de partenariat. Acceptée dans plus de 200 000 points de vente et détenue par plus de 9 millions de particuliers en Europe, dont 2,8 millions hors de France, cette carte de crédit renouvelable est à la fois un moyen de paiement et une réserve d'argent. Elle est également devenue un support multiservice.

Disposant également de 102 agences en propre, Cetelem y distribue une gamme complète de crédits et de services. Les crédits renouvelables sont adaptés aux financements de faible montant, tandis que les prêts personnels, d'un montant généralement plus élevé et d'une durée plus longue, sont destinés à financer un achat automobile ou l'amélioration d'un logement.

Numéro un du crédit à la consommation sur le marché français, le Groupe est leader également en Italie. Déjà présent dans huit pays hors de France, dont la Turquie depuis 1997, Cetelem a signé avec Carrefour un important accord aux termes duquel il étendra son partenariat à l'ensemble des pays dans lesquels le distributeur est déjà implanté ou envisage de s'installer.



► Accompagner

les partenaires à l'international

- Grâce au partenariat avec UFB Locabail, le groupe Case, constructeur de matériels agricoles et de travaux publics, peut proposer à ses clients, lors de l'achat de leurs équipements, des solutions de financement adaptées, qu'ils soient installés en France, en Grande-Bretagne ou en Allemagne.



Financements immobiliers

Données clés 1997

1 738 collaborateurs

Crédits distribués

13,9 MdF

Encours de crédits géré

94,8 MdF

Contribution au résultat net du Groupe

121 MF

Principales implantations hors de France

Espagne
Italie

Le métier consiste à financer l'acquisition ou la rénovation de biens immobiliers, principalement au bénéfice des particuliers, dans le secteur libre et concurrentiel, à l'exclusion des prêts aidés par l'État et des prêts d'épargne-logement.

La filiale en charge des crédits immobiliers est UCB.

Une clientèle de particuliers

Le cœur de métier d'UCB est la clientèle des particuliers. La société a noué des relations privilégiées avec un réseau national de prescripteurs en immobilier, comme les agents immobiliers, les notaires, les conseillers en gestion de patrimoine, mais aussi les conseillers juridiques et fiscaux, les experts-comptables, et même des réseaux bancaires. Ces

partenaires mettent en relation leurs clients avec les représentants d'UCB géographiquement les plus proches : les salariés des 25 agences de la société ou les 135 agents agréés indépendants, agents d'assurances pour la plupart.

La grande majorité des crédits accordés par UCB sont des prêts à taux variables destinés aux particuliers. Ils sont assortis de mécanismes visant à assurer aux emprun-

teurs qu'en cas de remontée de taux les charges de remboursement resteront limitées et ne s'accroîtront pas plus vite que l'inflation.

Le succès des taux variables

Très apprécié, Star'immo permet à l'emprunteur d'imbriquer jusqu'à six prêts différents (prêt à taux zéro, PEL, CEL...) et de moduler ses charges de remboursement.

Depuis 1993, les concours aux promoteurs ont été arrêtés et, plus récemment, les financements immobiliers aux entreprises ont été volontairement limités pour défendre les marges et maîtriser les risques sur un marché atone et fortement concurrencé.

Si, depuis cette année, le Groupe a cessé toute production de crédits immobiliers en Grande-Bretagne, il reste bien implanté en Espagne et en Italie, en servant exclusivement une clientèle de particuliers.



► Faciliter

le choix des clients

UCB a poursuivi le développement de Star'immo, crédit "prêt à l'emploi" destiné au particulier.

Ce service allie en effet gain de temps, souplesse et simplicité en autorisant la modularité des remboursements, en épargnant au client une parfaite connaissance de l'environnement fiscal et juridique, et en imbriquant jusqu'à six prêts d'origine différente.

Immobilier locatif et promotion

Données clés 1997

193 collaborateurs

PÔLE IMMOBILIER LOCATIF

Valeur nette comptable du patrimoine

7,0 MdF

GESTION DE CENTRES COMMERCIAUX

Surface gérée

459 833 M²

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Ventes réalisées

0,5 MdF

En matière d'investissements immobiliers à usage locatif, le Groupe s'est spécialisé dans les bureaux et les centres commerciaux.

Ce pôle immobilier locatif est structuré depuis 1995 autour de Klécar, actionnaire majoritaire de Klépierre, société foncière cotée au règlement mensuel. Les 11 centres commerciaux du Groupe sont réunis au sein de Klécentres.

Des bureaux et des centres commerciaux

Leader français dans sa spécialité, Ségécé exerce ses compétences dans la conception, la commercialisation, la gestion et l'animation des centres commerciaux. À fin 1997, elle en gère 30. Elle a récemment enlevé plusieurs nouveaux contrats, en particulier l'Espace

Commercial International du futur centre urbain de Val-d'Europe, près de Disneyland Paris.

Sinvim n'investit plus, depuis 1993, dans de nouveaux projets de promotion à risque, mais achève ses programmes de logements et les commercialise. Elle s'oriente désormais vers la maîtrise d'ouvrage déléguée et la commercialisation de programmes immobiliers pour compte de tiers.



Banque directe des particuliers

Données clés 1997

103 collaborateurs

Dépôts inscrits au bilan

583 MF

Épargne gérée hors bilan

354 MF

En démarrant en 1994, la Compagnie Bancaire a été le pionnier en France de la banque sans guichet destinée aux particuliers.

Responsable de ce métier, la Banque Directe s'est dotée d'une organisation originale pour l'Hexagone.

Ouverte 24 heures sur 24, 6 jours sur 7, elle offre à ses clients, sans qu'ils aient à se déplacer, tous les modes de communication - téléphone, minitel, fax, courrier - pour effectuer sans délai et en toute sécurité leurs opérations bancaires. Son nouveau serveur Internet, récompensé en 1997 par le "Clic d'or" du meilleur site grand public, permet aux clients qui le souhaitent de gérer eux-mêmes leurs

comptes en direct sur ce réseau, en toute autonomie et en toute sécurité.

La Banque Directe propose une gamme complète de services bancaires (comptes chèques, produits de crédit et d'épargne...) à des prix compétitifs.



Assurance vie et prévoyance

Données clés 1997

956 collaborateurs

Primes émises

17,2 MdF

Encours collecté géré

95,1 MdF

Contribution au résultat net du Groupe

343 MF

Principales implantations hors de France

Allemagne
Afrique du Sud
Argentine
Autriche
Belgique
Chili
Espagne
Grande-Bretagne
Irlande
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Taïwan

Le Groupe conçoit, gère et commercialise des contrats d'épargne et de prévoyance principalement pour les particuliers, mais également pour les entreprises.

Le spécialiste de ce métier, **Cardif**, offre une gamme complète de produits d'assurance de personnes, à titre individuel et collectif, qui comprend :

- pour **les particuliers**, des produits d'assurance vie sous forme, essentiellement, de contrats multisupports ou de formules de retraite. Nouveauté destinée à aider les clients dans leur choix, Cardif propose maintenant des profils de gestion grâce auxquels l'assuré peut déterminer le placement le mieux adapté à sa personnalité.

Un spécialiste des multisupports

Elle propose aussi des produits de prévoyance couvrant les risques classiques (décès, invalidité, incapacité, hospitalisation). À ce titre, Cardif est devenue l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance des emprunteurs, produit vendu par les établissements de crédit ;

- pour **les entreprises** et leur personnel, des contrats couvrant les charges futures de retraite, des plans d'épargne et des régimes de prévoyance collective. En prévoyance, Cardif propose, entre autres, des contrats permettant à tous les salariés de personnaliser leur couverture décès, arrêt de travail et frais médicaux, et donnant à l'entreprise un moyen supplémentaire de responsabiliser son personnel et de maîtriser ses engagements.

Le Groupe est devenu un expert sur le sujet des fonds de pension.

Un essor hors de France

S'appuyant sur la gamme de Sicav et de fonds communs de placement développée pour ses produits d'assurance et d'épargne, Cardif tend à élargir son activité de gestion pour compte de tiers.

Depuis deux ans, le Groupe a accéléré son développement international dans l'assurance. Déjà présent dans dix pays, hors la France, Cardif a étendu ses implantations à six autres pays en 1997 : l'Autriche et le Portugal en Europe, l'Argentine et le Chili en Amérique du Sud, Taïwan en Asie, et l'Afrique du Sud.

► Proposer

de nouveaux produits

En 1997, la politique d'innovation s'est poursuivie au travers de services personnalisés.

- Cardif a créé une gamme d'outils de diagnostic exclusifs destinés à aider le client dans ses choix en épargne et en prévoyance, dont le "profil score" qui prend en compte la personnalité de l'assuré afin

Épargne des particuliers

Données clés 1997

229 collaborateurs

Épargne collectée

11,0 MdF

Épargne gérée

22,8 MdF

Principales implantations hors de France

Afrique du Sud
Belgique
Luxembourg

La distribution par marketing direct de produits d'épargne, composés essentiellement aujourd'hui d'actions et de Sicav, est un des métiers qu'exerce la Compagnie Bancaire.

La filiale spécialisée dans ce domaine est **Cortal**.

Opérant sans guichet, elle commercialise, auprès de plus de 320 000 clients en France et hors de France, des produits et services en faisant appel à tous les outils de communication - téléphone, minitel, serveur vocal, fax -, ainsi qu'au micro-ordinateur à travers son service baptisé "Cortal Home Line".

Le choix du marketing direct

Née au milieu des années quatre-vingt, Cortal se distingue par sa capacité d'innovation. À côté de son produit phare initial, le Compte Optimal, elle a créé un autre produit particulièrement novateur, la "Centrale des Placements". Cette offre originale permet à ses clients d'acheter toutes les Sicav existantes en France et d'intervenir aisément et rapidement en Bourse. Issue de ce catalogue et proposée depuis 1996, la Sicav des Sicav regroupe sur un même support une sélection des meilleures Sicav du marché, c'est-à-dire celles qui ont dégagé au cours des trois dernières années le rendement

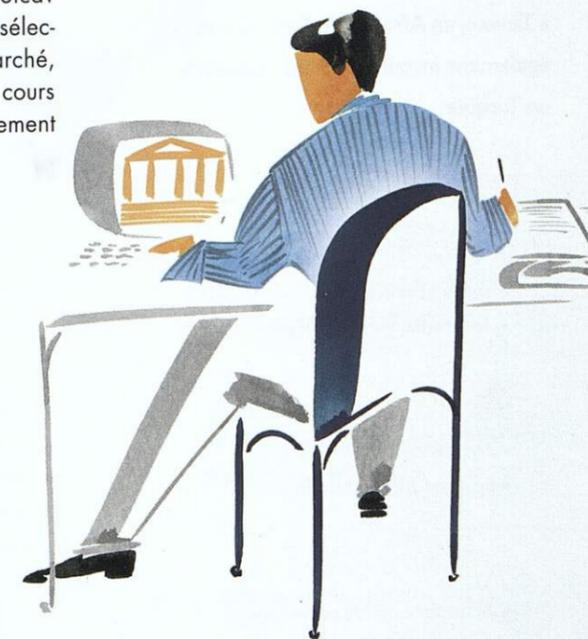
le plus élevé et le plus régulier dans leur catégorie. Le succès de ce produit a conduit à le décliner avec "Capital Dynamique" et "Palmarès PEA".

L'innovation permanente

Autre service en pleine expansion, le Service Bourse permet de passer des ordres sur le marché simplement et sans délai, à des prix attractifs.

Comme ses sociétés sœurs, Cortal multiplie les accords de partenariat pour élargir sa clientèle potentielle, soit avec des distributeurs, tel Continent, soit avec des établissements financiers comme American Express Bank, qui offre depuis cette année à ses clients français un catalogue semblable à la Centrale des Placements et dénommé "Réponse Express Placements".

Déjà implanté dans ce métier en Belgique et au Luxembourg, le Groupe s'est installé en 1997 en Afrique du Sud, en association avec ABSA, le premier groupe bancaire local, à qui Cortal offre son savoir-faire dans la vente de produits d'épargne par marketing direct.



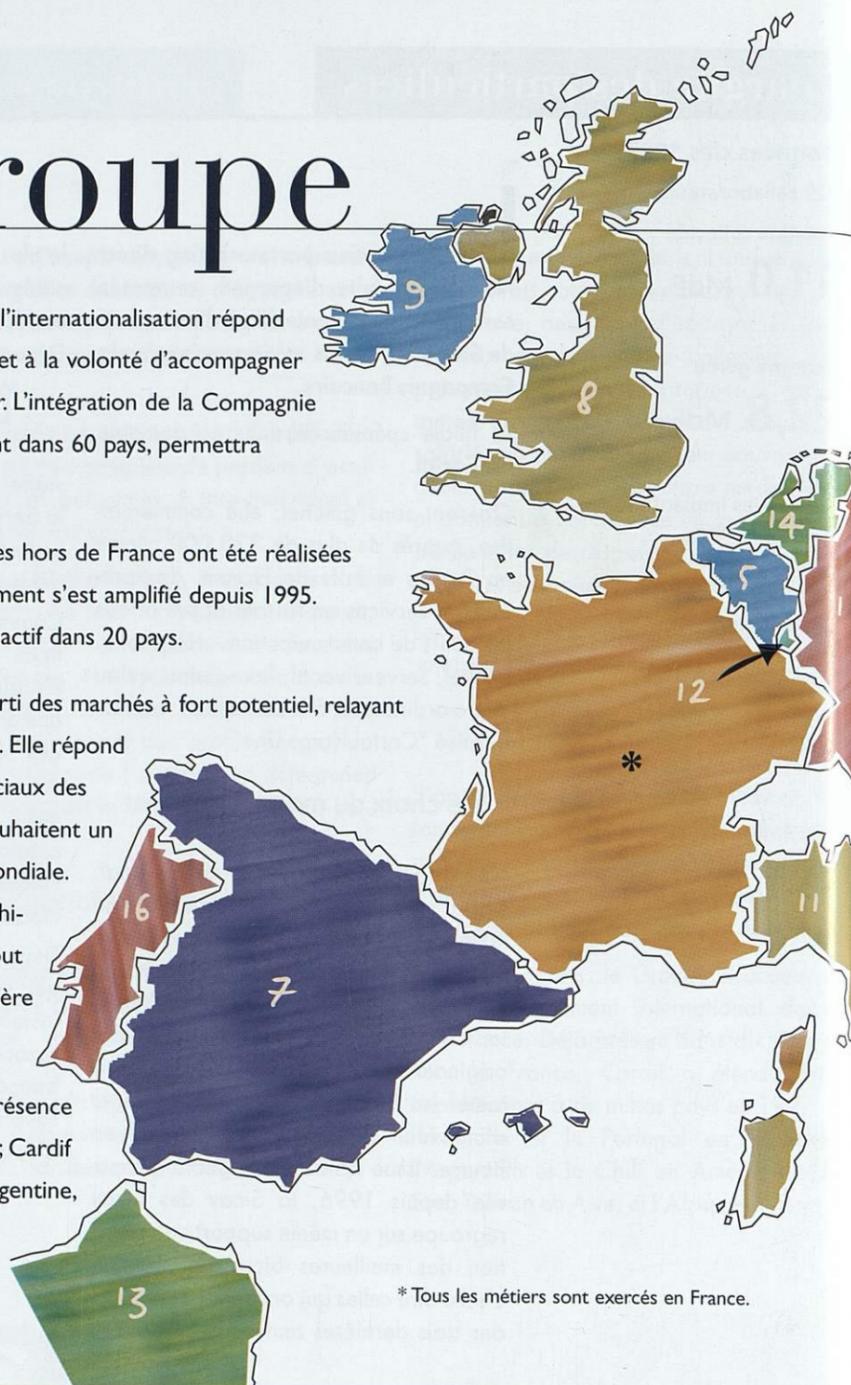
Un Groupe

Axe majeur de la stratégie du Groupe, l'internationalisation répond à la fois à des impératifs de croissance et à la volonté d'accompagner les partenaires et les clients à l'étranger. L'intégration de la Compagnie Bancaire au sein de Paribas, déjà présent dans 60 pays, permettra d'accélérer ce développement.

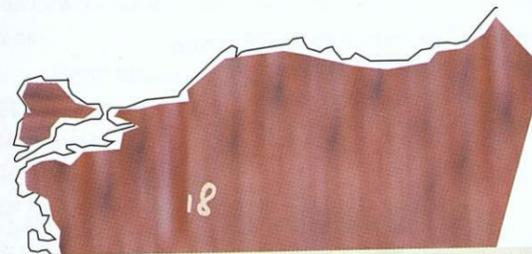
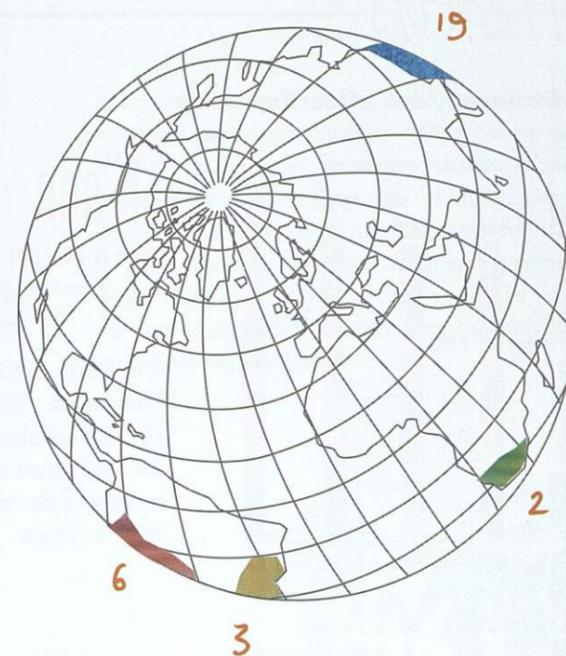
Les premières implantations significatives hors de France ont été réalisées il y a un peu plus de dix ans. Le mouvement s'est amplifié depuis 1995. Au 31 décembre 1997, le Groupe était actif dans 20 pays.

L'internationalisation permet de tirer parti des marchés à fort potentiel, relayant ainsi une moindre croissance en France. Elle répond aux exigences des partenaires commerciaux des filiales et aussi des grands clients, qui souhaitent un service à l'échelle européenne sinon mondiale. Enfin, elle permet de diversifier géographiquement la production et les risques, tout en enrichissant les perspectives de carrière des collaborateurs.

En 1997, les filiales ont complété leur présence hors de France : Arval au Luxembourg ; Cardif en Autriche, au Portugal, au Chili, en Argentine, à Taïwan, en Afrique du Sud, où s'est également installée Cortal ; Cetelem en Turquie.



international



1 - Allemagne

- Services financiers aux entreprises
- Assurance vie et prévoyance

2 - Afrique du Sud

- Assurance vie et prévoyance
- Épargne des particuliers

3 - Argentine

- Assurance vie et prévoyance

4 - Autriche

- Assurance vie et prévoyance

5 - Belgique

- Services financiers aux entreprises
- Financement de l'équipement des particuliers
- Assurance vie et prévoyance
- Épargne des particuliers

6 - Chili

- Assurance vie et prévoyance

7 - Espagne

- Services financiers aux entreprises
- Financement de l'équipement des particuliers
- Financements immobiliers
- Assurance vie et prévoyance

8 - Grande-Bretagne

- Services financiers aux entreprises
- Financements immobiliers
- Assurance vie et prévoyance

9 - Irlande

- Assurance vie et prévoyance

10 - Hongrie

- Financement de l'équipement des particuliers

11 - Italie

- Services financiers aux entreprises
- Financement de l'équipement des particuliers
- Financements immobiliers
- Assurance vie et prévoyance

12 - Luxembourg

- Services financiers aux entreprises
- Assurance vie et prévoyance
- Épargne des particuliers

13 - Maroc

- Financement de l'équipement des particuliers

14 - Pays-Bas

- Assurance vie et prévoyance

15 - Pologne

- Assurance vie et prévoyance

16 - Portugal

- Financement de l'équipement des particuliers
- Assurance vie et prévoyance

17 - République tchèque

- Financement de l'équipement des particuliers
- Assurance vie et prévoyance

18 - Turquie

- Financement de l'équipement des particuliers

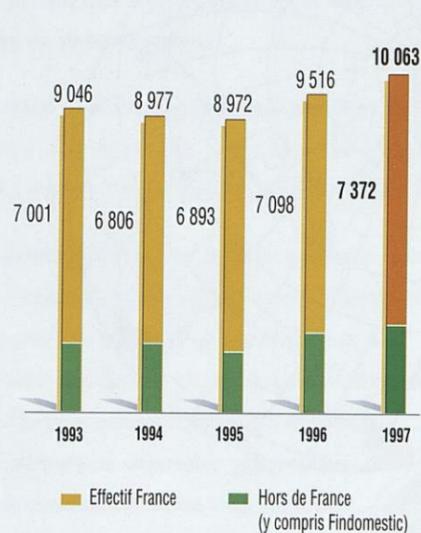
19 - Taïwan

- Assurance vie et prévoyance

Hommes et Femmes du Groupe

Effectifs

► Évolution des effectifs

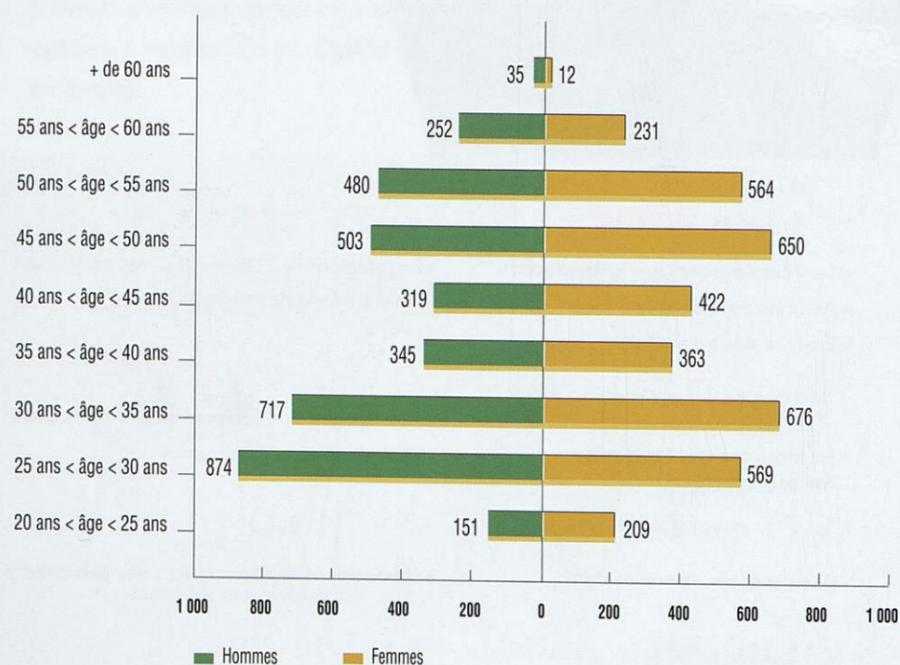


**PLUS DE
10 000**
COLLABORATEURS
au 31 décembre 1997.

À la fin de 1997, le Groupe de la Compagnie Bancaire employait 10 063 collaborateurs, un chiffre dont la hausse de 5,7 % reflète la croissance de l'activité, notamment hors de France.

Pyramide des âges

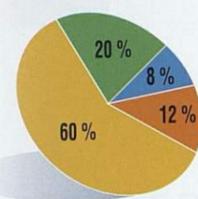
► Répartition hommes et femmes en France (au 31 décembre 1997)



25 %
DES COLLABORATEURS
en France
ont moins de 30 ans
au 31 décembre 1997.

En France, les effectifs se répartissent équitablement entre hommes et femmes. L'âge moyen, de 39,5 ans au 31 décembre 1997, baisse régulièrement du fait du recrutement de jeunes diplômés ; un quart des collaborateurs ont moins de 30 ans et l'ancienneté moyenne est de 14 ans et 6 mois.

► Répartition par métier (au 31 décembre 1997)



60 %
DES COLLABORATEURS
en France, exercent une
fonction commerciale
au 31 décembre 1997.

- Direction et services centraux
- Informatique
- Services financiers
- Services commerciaux

À la Compagnie Bancaire, les fonctions commerciales regroupent plusieurs métiers : vente de produits et services financiers auprès d'une clientèle de particuliers ou d'entreprises ; études et marketing pour adapter ces produits à la demande et faciliter leur commercialisation, gestion de l'après-vente ; recouvrement. La proportion de collaborateurs exerçant ces activités augmente régulièrement.



Recrutement et formation

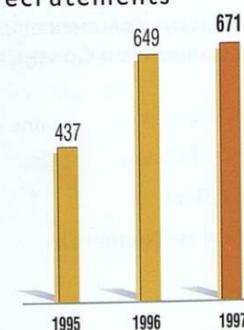
► Recrutement

La politique de recrutement du Groupe s'est intensifiée ces deux dernières années.

En France, les embauches se sont élevées à 671 personnes en 1997. Les recrutements visent principalement à pourvoir des postes de commerciaux.

Deux tiers des recrutements (62 %) concernent des collaborateurs de moins de 26 ans, qui intègrent leur premier emploi. Les jeunes embauchés ont des niveaux de formation divers, mais 74,5 % d'entre eux ont une formation supérieure ou égale à bac + 2, des niveaux adaptés aux besoins des filiales en équipes commerciales.

Évolution des recrutements en France



Hors de France, l'accélération du développement international s'est traduite par une forte croissance des effectifs et donc des recrutements. Ainsi, le Groupe employait 2 691 collaborateurs au 31 décembre 1997, soit 26,7 % du total.

► Formation

Dans un environnement économique en perpétuelle mutation et dans un contexte de vive concurrence, le niveau d'exigence technique ne cesse de croître. Afin de faire face à ce défi, le Groupe consacre une part significative (5 %) de sa masse salariale à la formation. En 1997, 230 000 heures de formation ont été dispensées à près de 6 000 collaborateurs.

Les instances dirigeantes



André Lévy-Lang

■ CONSEIL DE SURVEILLANCE

André Lévy-Lang

Président

Président du Directoire de Paribas

Philippe Dulac

Vice-Président

Membre du Directoire de Paribas

Jean-Yves Habérier

Président honoraire

Michel François-Poncet

Président d'honneur

Président du Conseil de Surveillance de Paribas

Philippe Blavier

Membre du Comité exécutif de Paribas

Antonio Borges

Doyen de l'INSEAD

Jean Clamon

Membre du Directoire de Paribas

Nicholas Clive Worms

Associé-gérant de Worms & Cie

Jean-Claude Colli

Denis Kessler

Directeur général d'AXA

Christian Manset

Membre du Directoire de Paribas

Claude Pierre-Brossolette

Président du Conseil de Surveillance de Merrill Lynch France

■ COLLÈGE DES CENSEURS

Charles de Croisset

Président du CCF

Maurice Lauré

Président d'honneur de la Société Générale

Jean Peyrelevade

Président du Crédit Lyonnais

René Thomas

Président d'honneur de la BNP

■ COMITÉ D'AUDIT

Antonio Borges

Denis Kessler

André Lévy-Lang

Christian Manset

■ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Charles de Croisset

Philippe Dulac

Michel François-Poncet

Claude Pierre-Brossolette

■ ASSISTENT ÉGALEMENT

AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean Chicoye

Michel Fétizon

Boris Méra

Hubert de Nonneville



Bernard Müller*

Président du Directoire



Bernard Auberger*

Président de la Banque Directe et du Conseil de Surveillance de Cortal



Didier Browne*

Président d'UCB

■ COMITÉ DIRECTEUR



Philippe Wahl

Directeur Général Adjoint de la Compagnie Bancaire



Michel Clair*

Secrétaire général de la Compagnie Bancaire, Président de Klépierre, Sinvim et Ségécé



François Dambrine*

Président d'UFB Locabail



Paul Villemagne*

Président de Cardif



Marc Mangez*

Président de Cetelem

■ PARTICIPENT ÉGALEMENT AU COMITÉ DIRECTEUR

Pascal Bonnet

Conseiller du Directoire

Pierre Simon

Conseiller du Directoire

*Membres du Directoire.

Rapport de gestion



20	Message du Directoire
22	L'activité en 1997
26	Les résultats en 1997
30	Les indicateurs de risque
31	Le refinancement
33	L'année boursière
36	Observations du Conseil de Surveillance

Message du Directoire

*Des engagements
tenus et même
dépassés : 11 %
de rentabilité nette,
UCB et Sinvim
bénéficiaires.*

L'année 1997 a été une année constructive et décisive pour l'avenir du Groupe de la Compagnie Bancaire. Avec 2 milliards de francs au global et 1,36 milliard pour la société mère, le bénéfice consolidé se situe à un niveau encore jamais atteint : ainsi, les engagements pris à la fin de 1996 ont été tenus et même dépassés. Pour renforcer sa structure et sa solidité financière, la Compagnie Bancaire a pris le contrôle total, par voie d'OPA au cours de l'été, de deux de ses filiales, Cardif et UFB Locabail. Enfin, à la fin de l'année, la Compagnie Bancaire est devenue une société détenue à plus de 98 % par Paribas à la suite d'une offre publique d'échange réussie. La fusion des deux groupes en 1998 va créer ainsi une nouvelle banque intégrée, armée pour relever les défis de l'an 2000.

■ En décembre 1996, la Compagnie Bancaire avait décidé de dégager son horizon en intégrant dans ses comptes 2,5 milliards de francs de provisions exceptionnelles. En même temps, elle a pris des engagements à l'égard de ses actionnaires : ramener ses deux filiales déficitaires, UCB et Sinvim, à l'équilibre dès 1997 et dégager une rentabilité sur fonds propres au moins égale à 10 %. C'est chose faite. En 1997, UCB et Sinvim ont non seulement franchi le point d'équilibre, mais même dégagé des contributions positives : 121 millions de francs pour la première, 11 millions pour la seconde. Dans les deux cas, les reprises de provisions se sont effectuées selon le plan initialement prévu.

Malgré l'alourdissement de la fiscalité voté par le Parlement et une surcharge fiscale consécutive de 230 millions de francs au global, et de 169 millions pour la Compagnie Bancaire, le résultat dégagé pour l'exercice a permis de dépasser l'objectif de 10 % net sur fonds propres : la rentabilité de la Compagnie Bancaire se situe en effet à 11 %.

■ Libérée du poids du passé grâce aux provisions, la Compagnie Bancaire a pu consacrer son énergie à la construction de son avenir. Elle a ainsi décidé de faire évoluer l'organisation financière de son Groupe. Au tout début du mois de juillet, elle a lancé des offres publiques d'achat sur deux de ses filiales, Cardif et UFB Locabail. Ces opérations avaient pour but de renforcer la solidité financière de la Compagnie Bancaire, de faciliter la gestion financière et fiscale du Groupe, d'optimiser l'allocation des fonds propres en fonction des priorités stratégiques et, enfin, d'accélérer la progression de la rentabilité vers l'objectif de 15 % à moyen terme. Elles ont été un complet succès puisque à leur issue, la Compagnie Bancaire détenait plus de 99 % de chacune de ces deux sociétés. S'élevant à 3 milliards de francs, le coût de ces opérations a été financé moitié par endettement, moitié par augmentation de capital, de sorte que le ratio Cooke de la Compagnie Bancaire reste à un niveau très satisfaisant de 12 (dont 11,3 en Tier one), et le résultat consolidé par action continue à progresser, pour atteindre 42 francs par titre.

Enfin, la Compagnie Bancaire a achevé à l'automne le désengagement de sa filiale UCB du marché britannique.

Une ambition élargie au sein de Paribas

■ Dès lors, le Groupe de la Compagnie Bancaire se trouve en "bon ordre de marche" pour aborder une étape majeure de son histoire : son intégration au sein de Paribas. À l'heure où la mondialisation des marchés s'accélère, où la perspective de la création de l'union monétaire européenne et de l'euro est confirmée dans le calendrier prévu, les acteurs du secteur financier ont

engagé des concentrations et des restructurations pour mieux affronter une concurrence chaque jour plus âpre. La Compagnie Bancaire et Paribas devaient, elles aussi, relever ces défis. Les offres publiques d'échange lancées en décembre par Paribas, avec un succès total, sur la Compagnie Bancaire et Cetelem, y contribuent pleinement. Pour poursuivre dans la sécurité son objectif de croissance, la Compagnie Bancaire avait besoin de stabiliser définitivement l'actionnariat de son Groupe. Elle a pu le faire avec son actionnaire de référence. Paribas, pour sa part, cherchait à accroître la récurrence de ses résultats, à augmenter sa rentabilité et à simplifier ses structures pour améliorer son efficacité. Banque internationale implantée dans 60 pays, Paribas exerce des métiers complémentaires de ceux de la Compagnie Bancaire et non concurrents. Leur rapprochement plus étroit va permettre de stimuler les synergies commerciales entre leurs métiers et d'accélérer le développement international des sociétés de la Compagnie Bancaire, au service d'un objectif de rentabilité élevé. C'est pourquoi les offres proposées ont été approuvées par les Conseils de Surveillance des sociétés concernées. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas. La conséquence en sera la disparition du holding Compagnie Bancaire.

C'est désormais au sein du nouveau Paribas qu'opéreront les sociétés de la Compagnie Bancaire. Elles vont se répartir entre deux des trois secteurs qui se créent au sein de la nouvelle banque. Ces trois secteurs sont la Banque d'affaires, qui regroupe la plupart des métiers de la Banque Paribas ainsi que le portefeuille de participations de Paribas Affaires Industrielles ; la Gestion d'actifs et l'Épargne, branche qui se compose de Cardif, Cortal et de la gestion institutionnelle et privée de la Banque Paribas ; enfin les Services Financiers Spécialisés, constitués des sociétés de crédit de la Compagnie Bancaire, d'Arval et de la Banque Directe.

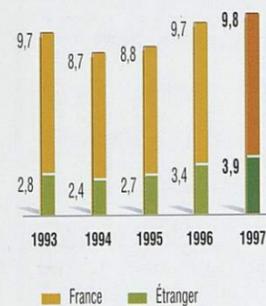
Un objectif affirmé : 15 % de rentabilité nette

■ Cette organisation nouvelle ne modifie pas pour autant la stratégie des sociétés de la Compagnie Bancaire : elle la renforce. L'objectif majeur reste un ratio de rentabilité de 15 % net. Grâce aux synergies qui pourront être développées au sein du nouvel ensemble, il est prévu que cet objectif soit atteint dès l'an 2000. Le moyen privilégié pour y parvenir demeure inchangé : c'est la croissance. La croissance par le développement de chacun des métiers, grâce en particulier à l'amélioration constante du service au client et à l'innovation, par l'extension de la politique de partenariats en France et hors de France, par l'expansion internationale et, enfin, par l'entrée dans de nouveaux métiers où nos savoir-faire peuvent trouver à s'appliquer. L'intégration plus étroite à Paribas renforce les axes de cette stratégie. Si le nom de la Compagnie Bancaire disparaît, ses sociétés demeurent, plus vivantes que jamais, avec leur identité propre, leur autonomie opérationnelle et la culture partagée qui les feront grandir au sein du nouveau Paribas. C'est donc avec détermination et confiance que la Compagnie Bancaire tourne une page de son histoire. ■

*Au sein de Paribas,
la stratégie des
sociétés de la
Compagnie Bancaire
demeure inchangée :
la croissance pour
atteindre l'objectif
de rentabilité.*

L'activité en 1997

► UFB LOCABAIL Crédits distribués* (en milliards de francs)



*Y compris Arval à 100 %.

L'activité continue de progresser cette année. Les crédits distribués augmentent de 8 %, l'épargne collectée de 44 % et l'affacturage de 14 %. Cette croissance est stimulée par le développement de l'international, aussi bien dans le crédit (+ 28 %) que dans l'épargne (+ 52 %).

Une progression de l'activité malgré un environnement européen peu porteur

En 1997, l'Europe n'a pas connu de forte reprise économique. Ainsi, si les grands pays affichent un taux de croissance supérieur à celui qu'ils ont observé en 1996, seules la Grande-Bretagne et l'Espagne enregistrent des taux de croissance supérieurs à 3 %.

En France, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre un rythme conforme aux prévisions (+ 2,5 %) ; mais, essentiellement soutenue par les exportations, elle dissimule des réalités plus décevantes.

La reprise des investissements des entreprises, annoncée depuis quelques années déjà, ne s'est toujours pas produite et la progression reste inférieure à 1 %. Par comparaison, la croissance de l'investissement est de 6,3 % en Grande-Bretagne.

Du côté de la consommation des ménages, le taux de croissance est également inférieur à 1 %, même si le second semestre a été meilleur que le premier. Au total, les effets d'un taux de chômage toujours élevé et la faible croissance du pouvoir d'achat n'ont pas été compensés par les mesures du nouveau gouvernement. Le recul des achats d'automobiles a aussi pesé sur la consommation.

Dans cet environnement contrasté, la production de crédits du Groupe enregistre une hausse de 8 %, à 89,2 milliards de francs, tirée par les performances, d'une part, des activités de crédit à la consommation en France,

d'autre part, de l'ensemble des crédits distribués à l'international.

Une hausse contrastée des nouveaux crédits en France

En France, la production de crédit du Groupe s'élève à 68,3 milliards de francs, en hausse de 3 %.

Le niveau de l'investissement est resté faible et le secteur du financement de l'équipement des entreprises, malgré des taux d'intérêt historiquement bas, a pâti tout à la fois d'un marché morose, d'un fort niveau d'autofinancement et d'une concurrence exacerbée. Dans ce contexte, UFB Locabail et ses filiales (y compris Arval) maintiennent une production de 9,8 milliards de francs (+ 1 %), grâce à une bonne activité de leurs partenaires et aussi à la poursuite du développement des formules de location financière. Les marchés les plus porteurs sont ceux de l'agroalimentaire, de la productique, de la bureautique et des travaux publics.

Cetelem et ses filiales réalisent à nouveau une bonne année commerciale, en affichant une croissance de 7 %, avec 50 milliards de francs de nouveaux crédits. Cette progression aurait été plus forte, stimulée aussi bien par l'activité pour compte propre (+ 11 %) que par celle générée par les partenariats (+ 14 %), si l'effondrement du marché automobile (- 19,7 %) n'avait entraîné un recul de l'activité de Cofica. Cette dernière a cependant bien résisté (- 4 %) en finançant un volume plus important de véhicules d'occasion. 1997 a aussi été marquée par la signature d'un accord prometteur entre Cetelem et le CIC.

Le marché du logement a donné quelques signes de reprise liés à la fois à la prolongation de certaines mesures fiscales, à des taux historiquement bas et, surtout, à l'arrêt de la baisse des prix de l'immobilier. En même temps, la concurrence entre les différents établissements prêteurs sur ce marché s'est encore intensifiée. UCB continue de privilégier les marges sur les volumes et réalise une production de 9,6 milliards de francs. La baisse enregistrée (- 10 %) doit s'apprécier par rapport à l'excellent niveau atteint en 1996. Le niveau de production de 1997 résulte notamment du succès des produits à taux indexés, qui représentent toujours près de 90 % de la production, et de la bonne tenue des partenariats signés avec des établissements financiers. Concernant les financements immobiliers aux entreprises, UCB a, en raison de la conjoncture, volontairement limité ses nouveaux engagements à un faible montant (204 millions de francs), soit un recul de 18 % par rapport à 1996.

Une activité internationale en vive expansion

Hors de France, les crédits augmentent de 28 % à périmètre constant et taux de change courants pour atteindre un niveau significatif de 20,9 milliards de francs, représentant 23 % du total de la production de crédit du Groupe. L'activité est en expansion pratiquement dans tous les pays et dans tous les métiers.

Les filiales d'UFB Locabail sont en progression (+ 5 % à taux de change constants), le montant total des financements atteignant 3,9 milliards de francs. UFB Italia réalise la plus belle performance, avec + 12 %. Les crédits distribués hors de France représentent désormais 28 % du total. Par ailleurs, UFB Locabail a signé avec le constructeur

américain Case un partenariat de dimension européenne concernant le financement d'équipements de travaux publics et de matériels agricoles. Cet accord devrait engendrer une activité significative dès 1998.

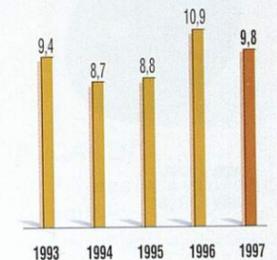
Les crédits distribués hors de l'Hexagone par Cetelem ont connu un fort développement (+ 35 % à taux de change constants) et se montent à 12,9 milliards de francs, soit 20 % du volume total distribué contre 17 % en 1996. Findomestic a réalisé à nouveau une année brillante en progressant de 35 %, aidée notamment par la prime "qualité automobile" italienne. En outre, le partenariat avec Carrefour a été renforcé et étendu à l'ensemble des implantations mondiales du distributeur, existantes ou à venir. Il devrait commencer à porter ses fruits à partir de 1998.

Le montant des crédits immobiliers distribués par les filiales d'UCB à l'étranger (4,1 milliards de francs) augmente de 11 % à périmètre et taux de change constants. La progression est particulièrement forte en Italie (+ 24 %) et en Espagne (+ 30 %). En Grande-Bretagne, UCB Group a arrêté sa production de crédit depuis octobre 1997.

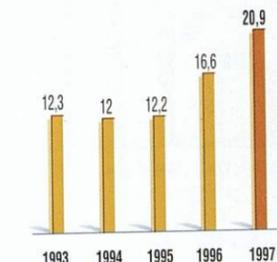
Au total, l'encours de crédits géré par les sociétés du Groupe a atteint 214 milliards de francs au 31 décembre, contre 219 milliards fin 1996. Cependant, hors UCB Group, l'encours a progressé de 2 %.

214
MILLIARDS DE FRANCS
encours de crédits géré en 1997

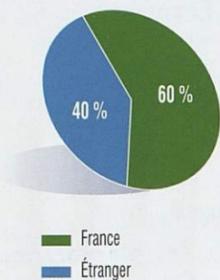
► UCB Crédits distribués en France (en milliards de francs)



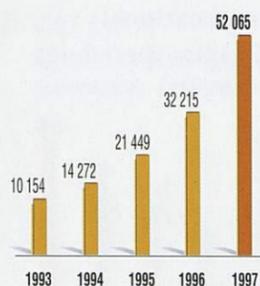
► International Crédits distribués (en milliards de francs)



► **UFB LOCABAIL**
Répartition
de l'affacturage
(en valeur, au 31/12/1997)



► **ARVAL**
Parc géré
(en nombre de véhicules)



Une croissance significative
des autres services financiers
aux entreprises

■ Les activités de financement court terme d'**UFB Locabail** enregistrent **en France**, après une année 1996 en progression de 37 %, une augmentation de 13 %, à 8,2 milliards de francs. La croissance a été plus soutenue en floor-plan (gestion financière de réseaux de distributeurs ou de constructeurs), avec + 26 %, qu'en affacturage (+ 2 %).

Hors de France, les factures acquises par UFB et ses filiales s'accroissent de 8 % à taux de change constants, stimulées là encore par l'activité de floor-plan. Toutes les filiales contribuent à ce développement.

En 1997, la progression totale du Groupe est de 14 %, à 13,5 milliards de francs. Elle n'intègre pas les activités d'affacturage d'UCB au Royaume-Uni, celles-ci ayant été cédées en juin.

■ Dans la location longue durée de voitures, **Arval** a encore connu une augmentation très rapide de son parc : elle gère désormais 52 065 véhicules. La croissance est de 36 % en France, et de 123 % à l'international, tirée par Arval Italia qui a multiplié son parc par 6.

Une année satisfaisante pour
les activités immobilières

L'année 1997 peut être considérée comme tout à fait satisfaisante pour l'immobilier.

■ Le montant des loyers perçus par le **pôle immobilier locatif** est quasiment stable (+ 1 %) par rapport à celui de l'année précédente, à 682 millions de francs. Dans un contexte de rénovation active du patrimoine (notamment l'immeuble Marignan-Marbeuf à Paris), la composition des loyers évolue : la part des loyers des centres commerciaux croît et celle de l'ensemble des loyers de Paris et de sa banlieue baisse au profit de la province. La Compagnie Bancaire pour-

suit la réorganisation de ce pôle. Ainsi, elle a décidé de réaliser la restructuration interne de l'ensemble du secteur des bureaux donnés en location, une opération qui concerne environ 6 milliards de francs d'actifs (voir note 3 E sur les comptes consolidés, page 9 du cahier financier).

■ **Sinvim** a atteint les objectifs commerciaux fixés. La vente de ses logements s'est déroulée à un bon rythme. Plus de 398 logements ont ainsi été commercialisés en 1997. Le stock n'est plus que de 0,7 milliard de francs.

■ Spécialisée dans la conception et la gestion de centres commerciaux, **Ségéc** a poursuivi le développement de ses activités – avec de nouveaux centres commerciaux en projet à Annecy, Poitiers, Boulogne-Billancourt... – et a entrepris une rénovation intensive du patrimoine. Elle a été choisie pour la construction du dernier centre commercial du siècle en région parisienne, sur le site de Disneyland Paris.

Une excellente année
pour l'épargne

La croissance du marché de l'assurance vie s'est ralentie en France (+ 8 %), après une année 1996 exceptionnelle. Elle a subi l'influence de plusieurs facteurs aux effets contraires : le remboursement de l'emprunt Balladur a assez largement profité aux contrats d'assurance vie ; après les élections législatives, la crainte de mesures fiscales pénalisantes pour l'épargne, finalement confirmées par la loi de finances, a renforcé l'attentisme ; toutefois, la possibilité pour les détenteurs de contrats souscrits avant le 25 septembre 1997 – seuls à bénéficier de l'ancienne fiscalité – de compléter leurs versements jusqu'à 200 000 francs, a stimulé la collecte en fin d'année ; la baisse continue des taux d'intérêt a eu tendance à réduire l'attrait pour les nouveaux contrats en francs.

Comme la plupart des places financières occidentales, la Bourse de Paris a réalisé une excellente année avec une progression du CAC 40 de 29,5 %, malgré les fortes variations enregistrées en cours d'année.

L'**épargne collectée** par le Groupe atteint 27,6 milliards de francs, en augmentation de 44 %, avec, en particulier, une vive croissance de la collecte de Cortal (+ 93 %) et de celle de Cardif hors de France (+ 52 %).

■ **Cardif** a effectué une très bonne année **en France**, sa collecte d'épargne progressant de 17 % à 13,4 milliards de francs. Grâce notamment au Crédit du Nord, à Paribas et à Cortal, l'activité réalisée en partenariat est forte. Représentant 29 % du chiffre d'affaires de l'épargne des particuliers, le réseau commercial propre de Cardif (apporteurs et direct) accroît son activité de 28 %. Enfin, la bonne conjoncture boursière a stimulé l'engouement pour les contrats multisupports – grande spécialité de la société – qui permettent l'investissement en actions. Le poids de ce type de contrats dans la collecte et l'encours (par rapport aux contrats en francs) a également l'avantage de rendre la société moins vulnérable à la variation des taux d'intérêt.

Hors de France, le bon fonctionnement des partenariats noués par Cardif s'est traduit par une année exceptionnelle avec une croissance de 52 %, soutenue essentiellement par deux pays, le Luxembourg (+ 59 % en devise) et l'Italie (+ 73 % en devise).

Cortal bénéficie de l'activité
record de la Bourse

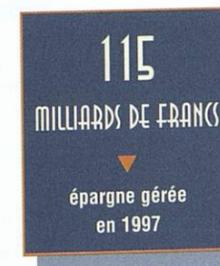


■ Une fois encore, **Cortal** double pratiquement sa collecte (+ 93 %) à 11 milliards de francs. En deux ans, celle-ci aura donc été multipliée par 4. Cet essor est la conséquence de la très forte

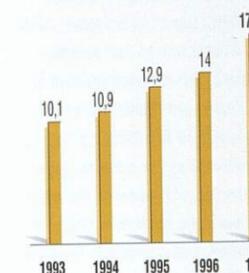
croissance de la collecte de produits long terme, provenant du succès du Service Bourse (+ 135 %) et de la Sicav des Sicav (+ 358 %). Le nombre total de clients s'inscrit à 326 000 au 31 décembre 1997, en augmentation de 27 %. De plus, Cortal a signé un accord de partenariat avec American Express Bank en France, qui devrait faire sentir ses effets dès 1998.

■ **La Banque Directe** compte 38 000 clients à la fin de 1997, en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. En 1997, elle a donné la priorité à l'amélioration de son système informatique.

Au total, l'**épargne gérée** du Groupe atteint 115 milliards de francs au 31 décembre 1997, en hausse de 19 %. Elle représente désormais un peu plus de la moitié des encours de crédit du Groupe, contribuant ainsi à un meilleur équilibre.



► **CARDIF**
Primes d'assurance
émises
(en milliards de francs)



Les résultats en 1997

DES OPA RÉUSSIES

À l'issue des deux OPA lancées en juillet sur Cardif et UFB Locabail, la Compagnie Bancaire a fait passer ses participations respectives de 60,6 % à 99,6 % et de 72,5 % à 99,3 %.

La Compagnie Bancaire appréhende désormais la quasi-totalité du bénéfice de ces deux filiales. Dans les comptes, cela se traduit par un fort accroissement du résultat revenant à la Compagnie Bancaire et par un meilleur équilibre de sa composition ; la solidité financière de la Compagnie Bancaire en est donc renforcée. Par ailleurs, ces opérations donnent au Groupe une plus grande souplesse de gestion financière et fiscale. La fusion de Cardif avec la Compagnie Bancaire, votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre, va également dans ce sens puisqu'elle permet d'intégrer la société au groupe fiscal de la Compagnie Bancaire dès 1997.

Ces opérations, d'un montant total de 3 milliards de francs, financées moitié par augmentation de capital et moitié par emprunt, ont un effet positif sur le bénéfice net par action de 1997, le ratio Cooke (Tier one) se maintenant à un excellent niveau de 11,3 %.

En 1997, la Compagnie Bancaire a enregistré les plus forts résultats de son histoire. Elle a tenu les engagements pris à la fin de l'année 1996 : elle a dépassé l'objectif de rentabilité de 10 % des fonds propres, pour atteindre 11 %.

Des engagements tenus

L'évolution de son organisation financière (voir encadré) a accru sa capacité bénéficiaire et renforcé sa solidité financière, tout en augmentant la visibilité sur ses résultats. Le Groupe est "en ordre de marche" pour s'intégrer à Paribas.

Le résultat net consolidé global de 1997 s'établit à 2 036 millions de francs, contre une perte de 468 millions de francs consécutive aux mesures exceptionnelles de décembre 1996. En part Compagnie Bancaire, il atteint 1 357 millions de francs cette année, après une perte de 1 230 millions de francs en 1996.

Ces résultats sont satisfaisants car :

- ils sont de meilleure qualité,
- tous les grands métiers du Groupe sont bénéficiaires,
- la contribution des filiales à l'international s'accroît.

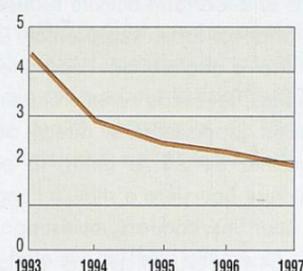
Un résultat de qualité

Trois facteurs principaux ont concouru à l'amélioration de la qualité du résultat consolidé.

- La contribution globale des sociétés est en hausse, conséquence d'une triple évolution favorable :

Charge du risque sur opérations de crédits

(en milliards de francs)



- la croissance de l'activité de ces dernières années, qui s'est faite dans des conditions de marges satisfaisantes et de risque maîtrisé ;

- la baisse de 318 millions de francs de la charge du risque comptable, qui passe de 2 239 millions de francs en 1996 à 1 921 millions de francs ;

- l'augmentation du résultat issu de l'exploitation, malgré la surcharge d'impôt liée aux nouvelles mesures fiscales en France (230 millions de francs).

En même temps, à la suite des provisions passées en 1996, Sinvim est revenue à l'équilibre et UCB dégage une contribution positive.

Le résultat, en part de la Compagnie Bancaire, est mieux équilibré (voir encadré).

La part des éléments particuliers diminue : les plus-values sur titres et immeubles ayant contribué au résultat en 1997 sont de 45 millions de francs ; elles avaient atteint 1 221 millions en 1996, compte tenu de 980 millions de francs de plus-value liée à la cession de 6 % du capital de Cetelem dans le cadre des décisions de décembre ; l'amortissement des écarts d'acquisition enregistre une faible variation, à 202 millions de francs - montant qui inclut une charge supplémentaire de 15 millions de francs imputable aux OPA menées sur Cardif et UFB Locabail -, contre 198 millions de francs en 1996.

Des contributions positives de tous les métiers

Des profits substantiels dans le crédit

Cetelem et ses filiales augmentent encore leur contribution au résultat du Groupe ; toutefois, leur poids relatif diminue. Cette contribution s'élève à 1 378 millions de francs, en progression de 4 % par rapport à 1996. Hors l'effet de l'alourdissement de la fiscalité, la hausse aurait été de 14 %.

En France, la marge financière continue de croître, le niveau de risque reste globalement bon (malgré une hausse chez Cofica), et les frais généraux sont rigoureusement maîtrisés. Au total, la contribution de l'Hexagone s'établit à 1 267 millions de francs.

Malgré la progression de Fimestic en Espagne et celle de Findomestic en Italie, dont les profits augmentent de 65 %, la contribution globale des filiales étrangères enregistre une diminution de 3 %, à 111 millions de francs. La filiale portugaise devient bénéficiaire.

La contribution d'UFB Locabail et de ses filiales (146 millions de francs) marque, pour sa part, une baisse de 38 % par rapport à celle de l'année précédente (234 millions de francs).

En France, les changements d'imposition pèsent lourdement (72 millions de francs de charge supplémentaire, dont 67 millions de réajustement de provisions pour impôt différé). La marge financière est en recul et la hausse de la contribution d'Arval (+ 15 %, à 14 millions de francs) n'est pas suffisante pour compenser cette dégradation. En revanche, la charge du risque diminue et les frais généraux restent maîtrisés.

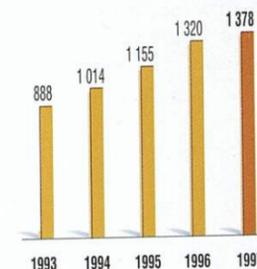
À l'international, la contribution recule de 27 % pour s'établir à 20 millions de francs. Les modifications de la fiscalité applicable au leasing en Grande-Bretagne entraînent une surcharge de 36 millions de francs. Toutes les filiales sont bénéficiaires, à l'exception de celles d'Arval encore trop récentes.

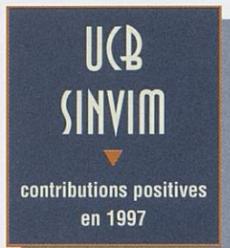
Les activités liées à l'immobilier sont bénéficiaires

En 1996, la Compagnie Bancaire a intégré dans ses comptes 2,48 milliards de francs de provisions exceptionnelles afin d'accélérer sa sortie de la crise immobilière. En 1997, conformément aux engagements pris, UCB et Sinvim ne génèrent plus de pertes, et l'utilisation de ces provisions (756 millions de francs) s'effectue selon le rythme prévu.

CETELEM Contribution au résultat net global

(en millions de francs)





■ **UCB** dégage cette année une contribution positive de 121 millions de francs, ce résultat comportant la reprise d'une partie de ces provisions exceptionnelles, à hauteur de 693 millions de francs.

En France, les financements immobiliers aux entreprises sont légèrement négatifs, ceux accordés aux promoteurs sont à l'équilibre et la contribution des crédits aux particuliers demeure nettement positive. Toutefois, la baisse de la charge du risque (- 480 millions de francs) ne compense pas la diminution de la marge, érodée par les effets conjugués d'une augmentation des remboursements anticipés, des renégociations et d'une décroissance de l'encours.

La contribution des filiales étrangères s'améliore et s'élève à 70 millions de francs. En Italie, les bénéfices de Banca UCB sont de 17 millions de francs et UCB Socabail ne pèse plus sur les comptes. En Espagne, UCI augmente sa contribution à 46 millions de francs. Au Royaume-Uni, la restructuration d'UCB Group en 1997, c'est-à-dire les cessions et l'arrêt de la production, n'a pas d'impact significatif sur le résultat consolidé.

■ Structuré sous le holding **Klécar**, le pôle immobilier locatif dégage une contribution positive de 157 millions de francs, en diminution de 11 millions de francs par rapport à 1996. Celle de **Klépierre** recule de 162 millions de francs en 1996 à 127 millions de francs en 1997.

À Klécar comme à Klépierre, le résultat d'exploitation est en baisse car la rénovation active du patrimoine augmente les charges d'exploitation et crée un manque à gagner dans le montant des loyers perçus. De plus, dans ce secteur également, la charge d'impôt s'accroît. Enfin, en 1997, les plus-values de cession d'immeubles sont restées faibles.

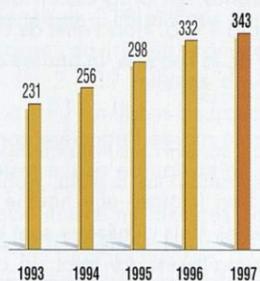
■ **Sinvim** affiche un résultat légèrement positif. D'une part, la reprise partielle des provisions de 1996, soit 27 millions de francs, s'est faite en conformité avec les prévisions. D'autre part, Sinvim a bénéficié d'une légère hausse de ses prix de vente et d'une réduction des frais financiers liée au bon écoulement de ses logements.

Une croissance des profits de l'assurance vie et de l'épargne

■ À 343 millions de francs, la contribution de **Cardif** progresse de 3 % par rapport à 1996. La hausse du taux de l'impôt en France, qui entraîne une charge supplémentaire de 32 millions de francs, pénalise la rentabilité. Hors cet effet, la contribution globale serait de 375 millions de francs, en progression de 13 %.

À l'international, malgré le coût des nouvelles implantations, les filiales et succursales augmentent globalement leur contribution, particulièrement en Italie (+ 12 %) et au Royaume-Uni (+ 28 %).

► **CARDIF**
Contribution au résultat net global
(en millions de francs)



■ L'année 1997 est brillante pour **Cortal** qui triple sa contribution : 42 millions de francs contre 14 millions en 1996. Cette évolution résulte, notamment, de la forte croissance de la collecte en France, tirée par la Sicav des Sicav et le Service Bourse. De plus, les contributions des filiales luxembourgeoise et belge sont en progression.

Une hausse de la contribution des filiales hors de France

À l'international, la contribution globale des filiales poursuit sa croissance. Elle s'élève à 267 millions de francs en 1997, contre 126 millions en 1996 (après 100 millions de francs de provisions exceptionnelles sur une filiale italienne).

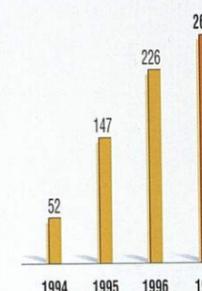
Cette progression traduit le cumul de plusieurs facteurs favorables : des marchés plus porteurs dans plusieurs pays, l'effet positif du transfert de méthodes fran-

çaises éprouvées en matière de gestion et de risques, enfin, l'entrée en phase bénéficiaire de filiales de création récente. Tous les grands pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Espagne, Italie, Royaume-Uni) dégagent des résultats positifs en 1997.

● L'Espagne accroît fortement son résultat, qui s'établit à 142 millions de francs (+ 28 %). L'Italie, avec une contribution de 84 millions de francs, réalise une vive progression, notamment grâce à l'arrêt des pertes d'UCB Socabail. Le résultat du Groupe au Royaume-Uni diminue légèrement, à 63 millions de francs, sous l'effet conjugué d'une augmentation de la charge d'impôt à UFB Humberclyde et de l'arrêt de la production d'UCB Group.

● La contribution des pays où le Groupe s'est implanté récemment est, bien logiquement, déficitaire.

► **International**
Contribution des filiales au résultat net global
(en millions de francs)



► **Contribution des sociétés au résultat net consolidé du Groupe**
(en millions de francs)

Contribution des sociétés au résultat net consolidé	1996	1997	Variation
UFB Locabail et filiales	234	146	- 38 %
Cetelem et filiales	1 320	1 378	4 %
UCB et filiales	- 2 694	121	NS
Klécar et filiales	168	157	- 7 %
dont Klépierre et filiales	162	127	- 22 %
Sinvim et filiales	- 659	11	NS
Cardif et filiales	332	343	3 %
Cortal et filiales	14	42	201 %
Banque Directe	- 90	- 158	NS
Compagnie Bancaire et divers	907	- 4	NS
TOTAL	- 468	2 036	NS

Les indicateurs de risque

La charge du risque poursuit globalement sa baisse dans les activités de crédit non concernées par les provisions exceptionnelles de 1996, et atteint un niveau extrêmement bas. Au total, elle s'établit à 1 921 millions de francs, en retrait de 318 millions de francs, et le taux de risque sur encours moyen tombe de 1,16 % à 1,03 %.

■ À **UFB Locabail**, filiales comprises, le risque est bien maîtrisé.

– En France, la charge du risque est encore en diminution de 55 millions de francs. Le taux de risque chute à 0,2 % de l'encours moyen. L'encours douteux diminue, il représente 5 % de l'encours géré et le taux de provisionnement de l'encours douteux s'établit à 55 %, contre 58 % en 1996.

– Au Royaume-Uni, le taux de risque sur encours moyen augmente de 0,5 % à 0,8 % en 1997. Le taux d'encours douteux baisse de 9,8 % à 9,1 %. Cette variation résulte notamment de la diminution de l'encours immobilier résiduel, UFB ayant arrêté cette activité dans ce pays dès 1990.

► Charge du risque sur encours moyen

En %	1995	1996	1997	Variation 1996
UFB et filiales	0,4	0,4	0,3	-22 %
Cetelem et filiales	0,9	1,0	1,3	29 %
UCB et filiales	1,5	1,4*	1,0*	-29 %
TOTAL GROUPE	1,2	1,2	1,0	-13 %
dont France	1,3	1,2	1,0	-17 %
dont étranger	1,0	1,2	1,3	8 %

* Hors impact des provisions exceptionnelles.

La charge du risque est égale à la somme des dotations aux provisions pour créances douteuses de l'année, augmentée des pertes non provisionnées et diminuée des reprises sur provisions des années antérieures.

Les indicateurs de risque sont calculés sur la base d'un encours comprenant les encours titrisés.

► Encours douteux/encours total

En % (au 31/12)	1995	1996	1997	Variation 1996
UFB et filiales	7,6	6,2	5,5	-12 %
Cetelem et filiales	5,5	5,1	5,2	2 %
UCB et filiales	17,7	16,1	16,1	=
TOTAL GROUPE	12,5	11,1	10,5	-6 %
dont France	13,1	11,7	10,7	-9 %
dont étranger	9,0	8,0	9,3	17 %

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse 3 mois (6 mois pour l'immobilier) ou son montant, trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises et celui du nombre d'échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

■ L'évolution du risque de **Cetelem**, avec ses filiales, est satisfaisante. Dans un contexte de croissance des encours moyens (+ 10 %), le taux de risque reste bas à 1,3 %, et le poids des encours douteux dans l'encours total est quasiment stable. L'augmentation de 216 millions de francs de la charge du risque est principalement imputable à Cofica, et, dans une moindre mesure, à la croissance de l'activité et aux développements récents. Le taux de provisionnement reste quasiment stable à 72 %.

■ L'évolution d'**UCB** et ses filiales en matière de risque est à différencier en fonction des secteurs d'activité.

– Les crédits aux particuliers en France bénéficient de la qualité croissante des

nouvelles générations. Le taux de charge du risque atteint un niveau historiquement bas à 0,3 %, et le taux d'encours douteux fléchit à 10 %. Dans le même temps, le taux de provisionnement s'améliore.

– Les secteurs des financements immobiliers aux entreprises et des crédits aux promoteurs sont directement concernés par les provisions exceptionnelles inscrites en 1996. L'utilisation de ces provisions est conforme aux prévisions.

Concernant les financements immobiliers aux entreprises, les générations récentes, d'après 1993, confirment leur bonne qualité et leur taux de risque sur encours est inférieur à 0,5 %. L'encours douteux avant provisions se réduit et atteint 4,9 milliards de francs ; mais, en raison de la diminution de l'encours total, le taux d'encours douteux augmente légèrement.

Dans le domaine des crédits aux promoteurs, les opérations saines arrivent à

échéance alors que l'activité est arrêtée depuis 1993. En conséquence, le taux d'encours douteux continue de progresser pour atteindre 93 % en 1997.

– Hors de France, la charge du risque reste stable, ainsi que le taux de risque sur encours, car l'encours moyen évolue peu, malgré la cession de portefeuilles chez UCB Group. Le taux de provisionnement progresse de 33 à 38 %.

► Provisions sur encours douteux

En % (au 31/12)	1995	1996	1997	Variation 1996
UFB et filiales	56	56	53	-6 %
dont France	55	58	55	-5 %
Cetelem et filiales	72	71	72	1 %
UCB et filiales	48	52*	57*	9 %
dont France	49	55*	60*	10 %

* Hors impact des provisions exceptionnelles.

Il s'agit de l'ensemble des provisions disponibles pour faire face au risque de pertes sur les opérations de crédit rapporté à l'encours douteux défini précédemment.

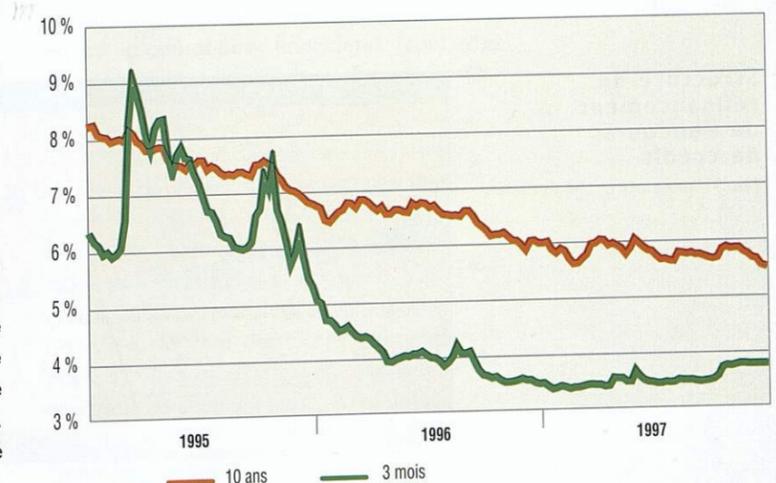
Le refinancement

Pour le refinancement des sociétés de crédit, la Compagnie Bancaire applique une politique rigoureuse d'adossage, de couverture des risques de liquidité, de taux, de change et de diversification de ses ressources.

Des taux bas

En France, 1997 a été marquée par un contexte de taux particulièrement bas. Après avoir atteint un record à la baisse en 1996, les taux d'intérêt à court terme sont restés globalement stables, avant de remonter légèrement à partir d'octobre, tandis que les taux à long terme ont été orientés à la baisse.

► Évolution des taux à 3 mois et 10 ans



La marche confirmée vers l'Union économique et monétaire, la convergence des politiques monétaires française et allemande, l'absence de reprise de l'inflation, dans un environnement général de faible croissance, ont créé un climat propice à la détente des taux. À Paris, le taux au jour le jour comme le taux à un an sont demeurés dans des fourchettes historiquement basses, malgré la hausse des taux directeurs de la Banque de France en octobre. Le taux à 3 mois a ainsi oscillé entre 3,40 % à fin 1996 et 3,70 % à la fin de 1997.

Les taux longs ont continué à fléchir en 1997. L'OAT 10 ans a baissé de 5,80 % à 5,35 % sur un an, soit une détente de 45 points de base. Les taux français et les taux allemands se sont alignés au second semestre.

Dans ce contexte favorable à la compétitivité des sociétés de crédit du Groupe, la Compagnie Bancaire a maintenu ses principes de prudence dans ses actions de centrale de refinancement.

Des ressources diversifiées

Dès lors qu'elle ne collecte pas de dépôts, la Compagnie Bancaire est dépendante des marchés financiers pour son refinancement et s'attache donc à diversifier ses ressources. Elle a recours aux marchés français, américain, à l'euromarché, ainsi qu'à la titrisation.

À fin décembre 1997, l'encours à refinancer s'élevait à 186 milliards de francs. Compte tenu des programmes en cours, les emprunts obligataires représentaient 41,7 % du total, les titres de créances négociables (TCN) 19,6 % et la titrisation, autour de 9 %.

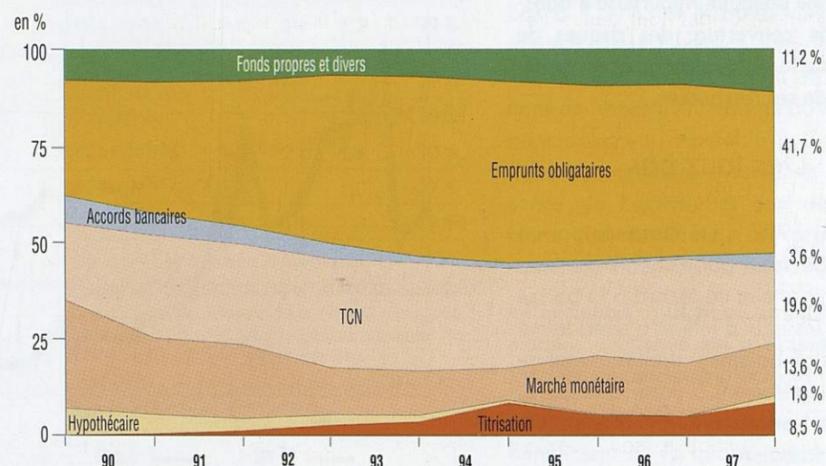
Cette année, les besoins de financement globaux de la Compagnie Bancaire ont été de 64 milliards de francs.

La tenue sur le marché de la dette Compagnie Bancaire a été suffisamment bonne pour que sa marge d'émission par rapport à la dette d'État reste stable. Pour ses emprunts à long terme, cette marge s'est située à un niveau historiquement bas : autour de 29 centimes pour l'investisseur et de 34 centimes pour l'émetteur.

En 1997, ses recours aux emprunts à moyen et long terme en francs et en devises ont été de 17 milliards d'équivalent francs, dont 7,2 milliards ont été émis en francs.

Enfin, le Groupe a accéléré sa politique de titrisation, en cédant 8 milliards de francs de créances contre 3 milliards en 1996. Trois opérations ont été lancées en France cette année. Deux, d'un montant total de 5 milliards de francs, concernent la titrisation de prêts immobiliers pour le compte d'UCB ; l'autre opération a consisté en la titrisation de prêts personnels pour le compte de Cetelem.

Structure du refinancement de l'encours de crédit (au 31 décembre 1997)



L'année boursière

Dans un contexte de forte croissance de la Bourse, le titre a connu une vive progression, pour atteindre son cours record en fin d'année, à la suite de l'OPE lancée par Paribas.

1997, un excellent cru pour la Bourse de Paris

Pour l'année 1997, le CAC 40, indice phare de la Bourse de Paris, affiche une forte progression de 29,5 %. Cette performance, qui succède à la hausse de 24 % enregistrée au cours de l'exercice précédent, vient clore une année boursière animée.

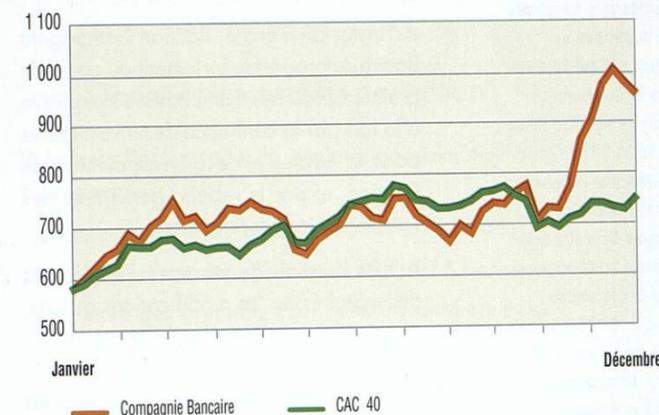
Le CAC 40 s'envole dès les premiers jours de 1997. Le 13 janvier, l'indice pulvérise son plus haut historique, à 2 361 points, et s'installe ensuite dans une tendance haussière qui durera tout au long du premier trimestre. Les bons résultats 1996 des sociétés cotées, conjugués à la hausse du dollar et au bas niveau des taux d'intérêt, ont favorisé l'installation de ce climat de confiance.

L'annonce des élections législatives anticipées, au début du deuxième trimestre, met un frein provisoire à l'essor de l'indice. Le CAC 40 entre alors dans une période de forte volatilité, alternant les hausses et les baisses au gré des sondages d'opinion. Cependant, contrairement aux prévisions, le changement de majorité ne remet pas en cause la tendance de fond, et les marchés reprennent rapidement le chemin de la croissance pour dépasser les 3 000 points le 17 juillet.

Dès le mois d'août, la situation des pays asiatiques commence à préoccuper les experts et les investisseurs, et pendant plusieurs semaines, les Bourses occidentales sont fortement affectées par les tensions qui émanent de la zone financière asiatique. Le 27 octobre, soit 10 ans

presque jour pour jour après le krach de 1987, la Bourse de New York s'effondre, entraînant l'ensemble des places européennes dans sa chute. À la Bourse de Paris, les répercussions de cette crise se feront sentir jusqu'à fin novembre. L'indice repart ensuite de l'avant et retrouve son niveau de l'été.

► Évolution des cours en 1997 (moyennes hebdomadaires, cours ajustés en francs)



Durant tout le second semestre, le mouvement de concentration des entreprises françaises et européennes s'accélère et la Bourse de Paris est soumise à une forte vague d'OPA et d'OPE. En quelques semaines, 170 milliards de francs d'opérations financières sont ainsi annoncées, dans des volumes de transactions historiques.

Ce mouvement, s'il touche les différents secteurs de l'économie, concerne tout particulièrement les valeurs bancaires et financières. En effet, le retour à la rentabilité de nombreuses banques françaises, allié à leur faible valorisation boursière, en font des cibles attirantes pour d'autres établissements financiers engagés dans une course à la taille. Dans ce contexte, l'indice SBF "Services Financiers" s'apprécie de 50 %, rattr

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE PARIBAS

En mai 1997, Paribas fait croître de 46,6 % à 50,3 % sa participation au capital de la Compagnie Bancaire, démontrant ainsi l'intérêt qu'elle porte à sa filiale. Le 4 décembre 1997, Paribas franchit une étape décisive en lançant une OPE visant à acquérir la totalité du capital de la Compagnie Bancaire. La parité retenue est de 3 actions Paribas, plus 500 francs, pour 2 actions Compagnie Bancaire. A l'issue de la période de l'offre, Paribas détient 98,19 % du capital de la Compagnie Bancaire, soit 31 129 738 titres sur un total de 31 702 083. En raison d'une liquidité fortement réduite par cette opération, les titres Compagnie Bancaire quittent le règlement mensuel pour être cotés sur le marché au comptant à partir du 26 janvier. Lors de l'AGE du 11 mai 1998, la fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas (celle-ci fusionnant ensuite avec la Compagnie Financière de Paribas) est soumise au vote des actionnaires. Les titres de la Compagnie Bancaire encore sur le marché seront alors échangés contre des titres Paribas, à raison de 5 actions Compagnie Bancaire contre 9 actions Paribas, et la Compagnie Bancaire cessera ensuite d'être cotée. ■

pant ainsi une partie du retard accumulé au cours des années précédentes.

Une année animée pour le titre Compagnie Bancaire

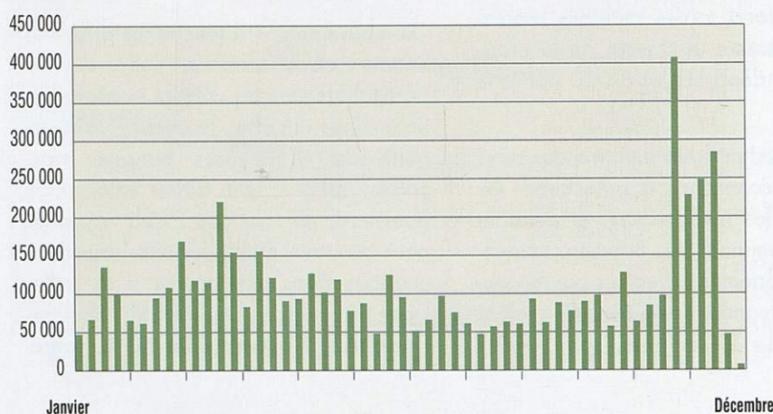
La performance boursière de la Compagnie Bancaire au cours de l'année 1997 se décompose en deux périodes : jusqu'à la fin novembre, les mouvements du titre ont globalement répliqué ceux de l'ensemble du marché ; après l'annonce de l'OPE de Paribas sur la totalité du capital de la Compagnie Bancaire, le 25 novembre, le cours s'est envolé pour aboutir en 1997 à une hausse de 66 % par rapport au premier cours coté de l'année.

À l'instar du marché, l'action Compagnie Bancaire progresse fortement au cours du premier trimestre. Cette hausse s'explique à la fois par la confiance des investisseurs dans la stratégie de développement du Groupe, et par le rebond généralisé des valeurs du secteur financier.

Affecté au mois de mars par l'inquiétude des marchés sur les modifications du paysage politique français, le cours repart rapidement à la hausse avant de se replier en mai sous l'effet d'importantes prises de bénéfices.

Annoncée le 25 juin, la double OPA de la Compagnie Bancaire sur ses filiales Cardif et UFB Locabail est bien perçue par les opérateurs, ce qui contribue à soutenir les cours.

► Volumes d'échanges du titre Compagnie Bancaire en 1997 (moyennes hebdomadaires)



Dans le sillage des autres valeurs financières, la Compagnie Bancaire ressent les effets de la crise asiatique dès la fin de l'été, et son cours évolue en dents de scie d'août à novembre.

Le 25 novembre 1997, Paribas annonce son intention de procéder à une offre publique d'échange sur les titres de la Compagnie Bancaire et ceux de Cetelem. Les conditions de l'offre valorisent l'action Compagnie Bancaire à 913 francs (sur la base du cours de Paribas au 24 novembre), soit une prime de 19 % par rapport au cours moyen des vingt dernières séances boursières. Le titre grimpe immédiatement au niveau de l'offre ouverte du 4 au 24 décembre. Le cours de la Compagnie Bancaire évolue alors en fonction de celui de Paribas, lui-même porté par l'appréciation positive du marché sur l'opération, mais aussi par les spéculations sur d'autres rapprochements éventuels au sein du secteur financier. Le 10 décembre, l'action Compagnie Bancaire atteint un sommet à 1 070 francs, avant de clore l'année à 975 francs.

Au terme de ces OPE, Paribas contrôle directement et indirectement 98,19 % du capital de la Compagnie Bancaire et 99,32 % de celui de Cetelem (voir encadré).

Dopé par cette opération, le volume moyen des transactions sur l'action Compagnie Bancaire en 1997 est de 117 600 titres, soit 71,3 millions de francs. L'activité marque ainsi une progression de 62 % par rapport à 1996.

Au 31 décembre 1997, la capitalisation boursière s'élève à 30,6 milliards de francs, en hausse de 80 % par rapport à 1996.

Un dividende maintenu

Le bénéfice net social de la Compagnie Bancaire est de 1 476 millions de francs en 1997. Le dividende proposé est maintenu à 10 francs par action, plus 5 francs d'avoir fiscal.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra le lundi 11 mai 1998 à 16 heures, devra approuver la distribution d'un dividende global de 317 millions de francs, ainsi que la fusion avec la Banque Paribas. Le dividende sera mis en paiement le 18 mai 1998.

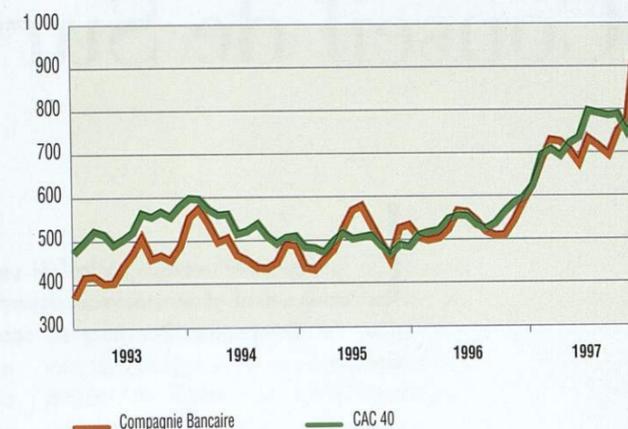
Un capital en hausse

Le capital social est passé de 2 798 439 200 francs à fin 1996 à 3 170 208 300 francs au 31 décembre 1997, où il se compose de 31 702 083 actions au nominal de 100 francs chacune. L'augmentation du capital social en 1997 provient de l'émission de :

- 334 595 actions en paiement du dividende 1996,
- 449 618 actions à la suite de la levée d'options de souscription par les salariés du Groupe,
- 2 848 481 actions issues de l'augmentation de capital lancée en septembre 1997. Assortie d'un droit préférentiel de souscription, elle s'est faite par l'émission d'1 action nouvelle pour 10 anciennes, au prix de 555 francs,
- 84 997 actions dans le cadre la fusion-absorption de Cardif, en rémunération de l'apport de 77 270 actions Cardif, compte tenu de la parité d'échange retenue.

Les capitaux propres consolidés, après répartition, sont de 19,7 milliards de francs, dont 14,3 milliards pour la part de la Compagnie Bancaire. Rapporté au nombre d'actions existant au 31 décembre, ils se montent à 451 francs par action.

► Évolution des cours sur 5 ans (moyennes hebdomadaires, cours ajustés en francs)



Données financières par action

Valeur de l'action pour la déclaration estimative des biens soumis à l'ISF :

- premier cours au 31 décembre 1997 : 951 francs,
- dernier cours au 31 décembre 1997 : 975 francs,
- moyenne des premiers cours des 30 derniers jours de Bourse de l'année 1997 : 941 francs.

Éléments ajustés en francs	1997	1996	1995
Nombre d'actions	32 493 767	29 097 336	28 443 839
Premier cours au 31 décembre	951	620	550
Cours le plus haut de l'année	1070	643	619
Cours le plus bas de l'année	548	481	406
Résultat net consolidé par action	42	NS	21
Cours/bénéfice au 31 décembre	23	NS	26
Actif net par action	440	392	449
Dividende net	10	10	10

Le nombre d'actions retenu pour le calcul comprend les actions existantes au 31 décembre 1997, et celles qui seraient créées si les salariés du Groupe levaient la totalité des options de souscription d'actions qu'ils détenaient au 31 décembre 1997.

Observations du Conseil de Surveillance

L'année 1997 marque, à la fois un achèvement et un nouveau départ pour la Compagnie Bancaire et son Groupe.

Cette année, la Compagnie Bancaire a poursuivi la restructuration de son Groupe entamée fin 1996, avec l'achèvement du désengagement des activités britanniques d'UCB et la prise de contrôle à 100 % de Cardiff et d'UFB Locabail.

Le développement à l'international du Groupe s'est poursuivi à un rythme rapide, et la politique de partenariat a été amplifiée, marquée par les accords de Cetelem avec Carrefour et d'UFB Locabail avec Case, accords qui ont tous deux une forte dimension internationale.

La charge des risques a continué à baisser, en particulier pour les financements des PME et les crédits immobiliers aux particuliers, secteurs où elle atteint des niveaux historiquement bas.

Les contributions aux résultats du Groupe d'UCB et de Sinvim sont redevenues positives et, malgré la surcharge d'impôts induite par les nouvelles mesures fiscales de l'été 1997, la Compagnie Bancaire dégage un résultat qui est le plus haut qu'elle ait jamais atteint et une rentabilité de ses fonds propres de 11 %.

Un nouveau départ

Le Groupe est ainsi en "ordre de marche" pour intégrer Paribas, en adjoignant aux métiers de la banque d'affaires et de conseil une palette de métiers spécialisés, source de revenus récurrents et croissants. Cette intégration permettra un développement des synergies de toute nature et une ouverture internationale encore plus forte ; la fusion de la Compagnie Bancaire avec Paribas manifeste clairement nos ambitions communes, à l'aube du troisième millénaire. À cet égard, c'est bien un nouveau départ pour l'ensemble des entreprises fondées par Jacques de Fouchier qu'il avait, il y a déjà trente ans, rapprochées de Paribas.

Un Conseil de Surveillance modifié en 1997

Au sein du Conseil de Surveillance, plusieurs événements se sont produits depuis la dernière assemblée.

M. François Henrot, qui avait été président du Directoire de la Compagnie Bancaire, et nommé membre de notre Conseil en 1996, a exprimé le souhait de remettre son mandat à la disposition du Conseil ; le Conseil en a pris acte ; il lui a

exprimé sa reconnaissance pour le dévouement manifesté à la Compagnie Bancaire depuis son entrée dans le Groupe, en 1986 ; il a été remplacé par M. Philippe Blavier, membre du Comité exécutif de la Banque Paribas. Le Conseil a également coopté M. Jean Clamon, membre du Directoire de la Banque Paribas, pour compléter notre Conseil réduit à 11 membres, après le décès du président Jacques de Fouchier.

Nous vous demandons de ratifier ces nominations.

La fusion de la Compagnie Bancaire avec Paribas et la disparition en résultant de la Compagnie Bancaire et de ses organes de direction et de surveillance, font que toute nouvelle nomination et tout renouvellement de mandat sont devenus sans objet.

Un gouvernement d'entreprise renforcé

L'année 1997 aura été le premier exercice de fonctionnement des organes mis en place en 1996 pour un "gouvernement d'entreprise" renforcé.

Le Comité d'audit, qui comprend deux administrateurs indépendants, s'est réuni

trois fois, après les séances d'arrêté des comptes semestriels et annuels par le Directoire et une troisième fois pour l'examen des risques et du dispositif de contrôle interne ; ces réunions se sont tenues en présence des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 24 octobre pour examiner les rémunérations des dirigeants du Groupe et la politique d'attribution des options. Ces différents comités ont rapporté leurs observations au Conseil de Surveillance, lequel a approuvé les recommandations ou propositions qui lui ont ainsi été faites ; il est clair que, grâce à l'action de ces comités spécialisés, notre Conseil a sensiblement amélioré l'organisation de son travail et la qualité du contrôle social de votre société.

Une confiance renouvelée

Le renouvellement du mandat du Directoire, qui venait à son terme à la fin de l'année 1997, est d'ailleurs l'occasion, pour notre Conseil de Surveillance, de réitérer sa confiance dans la direction de la Compagnie Bancaire, dans les équipes qui animent chacune de ses sociétés, et dans l'avenir du Groupe, désormais au service d'une ambition élargie au sein de Paribas. ■

L'AGE de fusion

avec Paribas



- 40 Rapport du Directoire sur la fusion
- 42 Rapport des Commissaires à la fusion sur la rémunération des apports

Rapport du Directoire sur la fusion

L'Assemblée Générale du 11 mai 1998 dans sa réunion extraordinaire a pour objet l'approbation de la fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas et le constat de sa dissolution.

Les motifs de la fusion

Cette fusion avait été annoncée dès le 25 novembre 1997 en même temps que les offres publiques d'échange lancées par Paribas en décembre pour prendre le contrôle complet de la Compagnie Bancaire et de Cetelem.

Premier temps du processus de rapprochement, les OPE avaient pour Paribas un objectif clairement affiché : accroître la récurrence de ses résultats et augmenter la rentabilité de ses fonds propres pour atteindre 15 % net dès l'an 2000. Pour la Compagnie Bancaire, il s'agissait d'assurer la stabilité de son actionariat avec un partenaire non concurrent, capable d'appuyer et de renforcer sa stratégie de développement, particulièrement à l'international. Menées du 4 au 24 décembre 1997, les OPE ont remporté un plein succès puisque, à leur issue, la Compagnie Financière de Paribas détenait directement et indirectement 98,19 % de la Compagnie Bancaire et 99,32 % de Cetelem.

Le second temps du rapprochement consiste, après l'achèvement de la consultation des instances représentatives du personnel des sociétés concernées, en un ensemble d'opérations de fusion. La fusion de la Compagnie Bancaire avec la Banque Paribas s'inscrit dans un dispositif qui comprend également la Compagnie Financière de Paribas ainsi que d'autres sociétés de moindre importance. Le but recherché est de créer une

banque unifiée grâce à une simplification des structures du groupe Paribas. Ces fusions visent aussi à éliminer l'image de holding de Paribas et la décote boursière qui l'accompagne.

Les modalités de la fusion

Pour des raisons juridiques, les fusions se feront avec la Banque Paribas comme société absorbante, celle-ci reprenant ultérieurement le nom de Paribas.

La parité de fusion retenue est de 9 actions Banque Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, soit un rapport de 1,8. Cette parité a été établie sur la base d'une analyse multicritère, en se référant à la valeur de la Compagnie Financière de Paribas qui est l'absorbante "économique" de la fusion.

La comparaison de la moyenne des cours de Bourse s'appuie sur les cours avant l'OPE car c'est cette période qui reflète l'estimation de marché fiable la plus récente : elle fait apparaître un rapport de 1,79 sur la base de la moyenne des cours des 20 dernières bourses antérieures au 24 novembre 1997 (dernier jour de cotation avant la suspension des cours) et de 1,78 sur celle des 12 derniers mois, les cours étant corrigés du montant actualisé des dividendes à verser en 1998 au titre de 1997.

Le calcul mené à partir des résultats nets par action pour 1997 fait ressortir un ratio de 0,91 hors les activités cédées par Paribas en cours d'année. Le rapport des dividendes bruts par action ressort à 0,75 (au titre de l'exercice 1996).

L'analyse des actifs nets estimés par action fait ressortir une parité de 1,65 au 31 décembre 1997, ces actifs ayant été calculés en réévaluant notamment les

participations de Paribas (sur la base de la moyenne des cours de bourse de décembre pour les sociétés cotées) et les principales sociétés opérationnelles de la Compagnie Bancaire (au prix des OPA pour UFB Locabail et Cardif, de l'OPE pour Cetelem, et au cours du 31 décembre pour Klépierre).

Ainsi, la parité retenue de 1,8, soit 9 actions Banque Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, est équivalente au rapport des cours de Bourse et fait apparaître une prime très significative sur le critère des résultats nets, justifiée par la qualité des résultats de la Compagnie Bancaire.

Sur la base des 20 derniers cours de l'action Paribas antérieurs au 17 mars 1998, cette parité fait logiquement ressortir une décote (- 8 %) par rapport aux termes de l'OPE du 4 décembre 1997 (3 actions Paribas, plus 500 francs, pour 2 actions Compagnie Bancaire).

La conception de l'opération et cette parité ont fait l'objet d'une appréciation des commissaires à la fusion, les cabinets Ricol et Salustro, dont le rapport est annexé ci-après.

Dans le cadre de la simplification des structures de Paribas, deux sociétés de portefeuille du Groupe de la Compagnie Bancaire, Kléber Portefeuille et Klécinq, seront également absorbées par la Banque Paribas car elles détiennent 1,14 % du capital de la Compagnie Financière de Paribas. Ces fusions s'inscrivent dans les opérations menées pour supprimer l'autocontrôle.

Ces fusions ont un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998. La Banque Paribas s'engage à prendre en charge la totalité du passif des sociétés absorbées au 31 décembre 1997,

augmenté du dividende à verser aux actionnaires de la Compagnie Bancaire au titre de l'exercice 1997. Elle se substituera aussi à la Compagnie Bancaire dans tous ses engagements, notamment ceux afférents aux options consenties aux salariés et aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe.

Les actions Paribas qui seront créées par augmentation du capital en rémunération des apports des tiers, autres que Paribas, porteront jouissance du 1^{er} janvier 1998.

Conclusion

Au terme de ces opérations, le holding Compagnie Bancaire disparaît et ses filiales sont désormais détenues directement par Paribas. Au sein de cette nouvelle banque unifiée, les sociétés et métiers de l'ex-Compagnie Bancaire sont répartis entre deux des trois nouveaux secteurs : Cardif et Cortal font partie du secteur "Gestion d'actifs et Épargne" avec les activités de gestion institutionnelle et privée de la Banque Paribas, tandis que les sociétés de crédit, Cetelem, UCB, UFB Locabail, ainsi que Arval et la Banque Directe composent le secteur "Services Financiers Spécialisés". Quant à Klépierre et aux autres sociétés du pôle immobilier locatif, elles rejoignent ce métier au sein de Paribas.

Dans cette nouvelle organisation, les sociétés de l'ex-Compagnie Bancaire conservent leur marque, leur identité juridique et leur pleine autonomie opérationnelle. Leur objectif de rentabilité est confirmé et leur stratégie de croissance se voit renforcée par leur intégration à une banque puissante ayant une véritable dimension internationale.

Rapport des Commissaires à la fusion sur la rémunération des apports

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le rapport ci-dessous est un document commun à Paribas et à la Compagnie Bancaire. À ce titre, il décrit la fusion envisagée entre la Compagnie Bancaire et la Banque Paribas, mais aussi les différentes fusions entre cette dernière et d'autres sociétés appartenant à la Compagnie Bancaire - Klécinq et Kléber Portefeuille - et d'autres structures de Paribas - Compagnie Financière de Paribas, Compagnie de Navigation Mixte et CNM Finance. Ces projets sont soumis au vote des actionnaires de Paribas lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 1998.

Les fusions envisagées ont plusieurs objectifs. D'une part, elles permettent de regrouper dans une structure unique les différents métiers du Groupe Paribas. D'autre part, elles offrent aux actionnaires minoritaires de la Compagnie Bancaire et de la Compagnie de Navigation Mixte la possibilité de bénéficier de la liquidité plus importante de l'action Paribas. Enfin, les absorptions de Klécinq, de Kléber Portefeuille et de CNM Finance, qui détiennent des actions de la Compagnie Financière de Paribas, permettront de faire disparaître une partie de l'autocontrôle du Groupe Paribas. ■

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 10 février 1998, nous avons été désignés en qualité de commissaires à la fusion, dans le cadre de la fusion-absorption par la Banque Paribas des sociétés suivantes :

- la Compagnie Financière de Paribas ;
- la Compagnie Bancaire ;
- la Compagnie de Navigation Mixte ;
- Klécinq ;
- Kléber Portefeuille ;
- CNM-Finance.

Nous avons accompli notre mission conformément aux dispositions de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

À aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un des deux cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Notre rapport sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions et sur l'équité du rapport d'échange vous est présenté ci-après et comporte les développements suivants :

- la description de l'opération ;
- les méthodes d'évaluation et les rapports d'échange proposés ;
- les diligences accomplies et nos commentaires ;
- la conclusion.

1. Description de l'opération

1.1. Sociétés concernées

• La Banque Paribas

La Banque Paribas, société absorbante, est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La Banque Paribas est un établissement de crédit, agréé en qualité de banque, régi par les lois du 24 janvier 1984 et du 2 juillet 1996, et a notamment pour objet de réaliser toutes opérations de banque.

Au 31 décembre 1997, le capital de la Banque Paribas comprend 57 614 766 actions se décomposant comme suit par catégorie d'actions :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions
Actions ordinaires "A"	53 324 769
Actions privilégiées "B"	3 415 401
Certificats d'investissement privilégiés (CIP)	874 596
Total	57 614 766

Les certificats d'investissements privilégiés sont cotés au comptant sur le premier marché de la Bourse de Paris. Les autres catégories d'actions ne sont pas actuellement cotées. Les actions "A" qui seront émises en rémunération des apports feront l'objet d'une cotation au règlement mensuel sur le premier marché de la Bourse de Paris dès la réalisation des fusions envisagées.

Au 31 décembre 1997, la Compagnie Financière de Paribas et sa filiale, la Société Générale Commerciale et Financière, détenue à plus de 99 %,

étaient propriétaires de toutes les actions ordinaires "A" et de toutes les actions privilégiées "B". La Compagnie Financière de Paribas détenait 840 867 CIP. Au total, elle disposait de 99,94 % du capital de la Banque Paribas. Comme les certificats de droit de vote associés aux CIP sont détenus par la filiale précitée de la Compagnie Financière de Paribas, celle-ci contrôle 100 % des droits de vote conférés par les diverses catégories d'actions émises par la banque.

Du fait d'opérations de regroupement entre les certificats d'investissement et les certificats de droit de vote, la répartition entre les CIP et les actions "B" au moment de la fusion a été légèrement modifiée. Par ailleurs, par suite d'acquisitions complémentaires de CIP, la Compagnie Financière de Paribas a renforcé sa détention dans le capital de la banque après le 31 décembre 1997.

• La Compagnie Financière de Paribas

La Compagnie Financière de Paribas est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ayant pour objet notamment de détenir et gérer des participations dans toutes entreprises.

Elle a le statut d'établissement de crédit, agréé comme société financière, régi par les lois du 24 janvier 1984 et du 2 juillet 1996. Son capital social s'élève à 8 300 314 500 francs au 31 décembre 1997 et est divisé en 166 006 290 actions ordinaires de 50 francs de nominal.

Rapport des Caribass à la

La Compagnie Financière de Paribas est la société holding du groupe Paribas. Ses actions sont cotées au règlement mensuel sur le premier marché de la Bourse de Paris.

• La Compagnie Bancaire

La Compagnie Bancaire est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, qui a le statut d'établissement financier, agréé en qualité de banque, régi par les lois du 24 janvier 1984 et du 2 juillet 1996. Le capital de la Compagnie Bancaire est composé de 31 702 083 actions au 31 décembre 1997. Les actions de la Compagnie Bancaire détenues par la Compagnie Financière de Paribas représentent 98,2 % du capital. Les actions de la Compagnie Bancaire, qui étaient cotées au règlement mensuel sur le premier marché de la Bourse de Paris jusqu'au 26 janvier 1998, sont cotées au comptant depuis cette date.

• La Compagnie de Navigation Mixte

La Compagnie de Navigation Mixte est une société anonyme ayant une activité de holding. Son capital est formé de 9 577 344 actions de 100 francs de nominal au 31 décembre 1997. À cette date, la Compagnie Financière de Paribas détenait 9 498 615 actions de la Compagnie de Navigation Mixte, le solde étant réparti dans le public. Les titres Compagnie de Navigation Mixte ont été radiés des marchés organisés à effet du 7 août 1997 et font l'objet de négociations dans le compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés.

• Klécinq

Klécinq est une société anonyme dont l'objet est la gestion de participations. Son capital est formé de 2 828 903 actions de 100 francs de nominal au 31 décembre 1997. La Compagnie Bancaire détient 2 826 950 actions de Klécinq. L'un des

principaux actifs de la société Klécinq est constitué par près de 394 163 actions de la Compagnie Financière de Paribas, soit 0,2 % du capital de cette société.

• Kléber Portefeuille

La société Kléber Portefeuille est une société anonyme ayant une activité de holding, dont le capital est formé de 5 652 820 actions de 100 francs et réparti également entre les sociétés Compagnie Bancaire et Klécinq. L'un des principaux actifs de Kléber Portefeuille est constitué par environ 1 540 000 actions de la Compagnie Financière de Paribas, soit 0,9 % du capital de cette société.

• CNM-Finance

CNM-Finance est une société en nom collectif ayant un capital de 250 000 francs, soit 250 000 parts de un franc. La Compagnie de Navigation Mixte détient 249 999 parts au 31 décembre 1997. À cette date, l'actif de cette société est constitué essentiellement par 9 220 106 actions de la Compagnie Financière de Paribas, soit 5,5 % du capital de cette société.

1.2. Contexte et objectifs des fusions envisagées

Les fusions envisagées ont été annoncées lors du lancement au mois de novembre 1997 des offres publiques d'échange sur les actions de la Compagnie Bancaire, du Cetelem et sur les certificats d'investissement de la Banque Paribas. Elles constituent un prolongement juridique de ces offres publiques qui ont permis au Groupe Paribas de renforcer son contrôle sur la Compagnie Bancaire et son niveau de détention de CIP de la Banque Paribas.

Les fusions envisagées ont pour objectif de regrouper dans une structure unique les différents métiers du Groupe Paribas, notamment ceux exercés par la Banque Paribas, la Compagnie Bancaire et Paribas Affaires Industrielles. Ces métiers sont essentiellement la banque d'affaires, l'épargne et la gestion d'actifs, les services financiers spécialisés.

La fusion des sociétés Compagnie Bancaire et Compagnie de Navigation Mixte permettra aux actionnaires minoritaires de ces sociétés, devenus peu nombreux à la suite des offres publiques intervenues en 1996 et en 1997, d'accéder au marché plus liquide de l'action Paribas. Du point de vue économique, l'opération constitue pour le Groupe l'acquisition des intérêts minoritaires subsistant dans ces deux sociétés.

L'absorption des trois sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance a pour but de faire disparaître une partie de l'autocontrôle du Groupe Paribas. Ces sociétés ont en effet comme point commun de détenir des actions de la Compagnie Financière de Paribas qui seront partiellement annulées à la suite de la fusion.

La Banque Paribas conservera les actions d'autocontrôle détenues conformément à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, pour faire face aux engagements du groupe en matière d'options d'achat d'actions et en vue de régulariser les cours de Bourse.

1.3. Aspects juridiques et fiscaux

Les fusions envisagées ont donné lieu à la rédaction d'un traité de fusion unique en date du 17 mars 1998. Il prévoit l'absorption successive par la Banque Paribas de la Compagnie Financière de Paribas, puis de la Compagnie Bancaire et de ses filiales Klécinq et Kléber Portefeuille, enfin

de la Compagnie de Navigation Mixte et de sa filiale CNM-Finance.

Cet ordre a notamment pour conséquences :

- de transformer les actions d'autocontrôle de la Compagnie Financière de Paribas, figurant aux bilans de Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance, en actions de la Banque Paribas, avant qu'une partie de celles-ci ne soient finalement annulées dans le cadre de la fusion de ces trois sociétés par la Banque Paribas ;

- de réunir à l'actif de la Banque Paribas la totalité des actions ou parts des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance, avant que ces trois structures ne soient elles-mêmes absorbées.

Le choix de la Banque Paribas comme société absorbante, alors que ce rôle revenait naturellement à la Compagnie Financière de Paribas en tant que société mère cotée du Groupe, résulte de contraintes majeures d'ordre juridique. Si la banque avait été absorbée, de nombreux contrats conclus par elle, tels que les cautions reçues et des contrats *intuitu personae*, n'auraient pas été transférés automatiquement à l'absorbante du fait de clauses spécifiques.

Les fusions considérées prendront effet, de façon rétroactive, au 1^{er} janvier 1998. Toutes les opérations effectuées depuis cette date par chacune des sociétés absorbées seront considérées comme ayant été effectuées pour le compte de la Banque Paribas. Les apports seront effectués sur la base des valeurs comptables des actifs apportés et des passifs pris en charge telles qu'elles figurent aux bilans arrêtés au 31 décembre 1997 des sociétés absor-

bées et incluront des opérations intervenues après cette date ayant affecté les capitaux propres, en particulier des distributions de dividendes, l'exercice d'options de souscription d'actions et le remboursement d'obligations remboursables en actions.

Les fusions deviendront définitives lorsque l'ensemble des conditions suspensives stipulé dans le traité de fusion sera levé et notamment lorsque :

- les assemblées des sociétés absorbées auront approuvé le traité de fusion, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et les propositions d'affectation du résultat ;

- l'assemblée de la Banque Paribas aura approuvé le traité de fusion.

Au plan fiscal, les fusions seront soumises à l'enregistrement au droit fixe de 1 500 francs. En matière d'impôt sur les sociétés, elles bénéficieront du régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

1.4. Rémunération des apports

• Absorption de la Compagnie Financière de Paribas

La fusion de la Compagnie Financière de Paribas avec la Banque Paribas donnera lieu à l'émission d'une action "A" de la banque contre une action de la Compagnie Financière de Paribas. L'augmentation du capital de la banque s'élèvera à 16 719 112 300 francs, par création de 167 191 123 actions "A" nouvelles. À ce stade, la prime de fusion se détermine comme suit, en millions de francs :

Actif net apporté	59 948
Augmentation de capital	(16 719)
Prime de fusion	43 229

Les actions de la Banque Paribas figurant à l'actif de la Compagnie Financière de Paribas seront annulées à la suite de la fusion, soit 55 021 091 actions "A" et 4 222 539 actions "B". Le capital de la banque sera ainsi réduit de 5 924 363 000 francs. La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale de ces actions sera imputée sur la prime de fusion.

Les actions de la Compagnie Financière de Paribas, au nombre de 2 825 632, auto-détenues par celle-ci et figurant dans les apports, deviendront des actions de la Banque Paribas à l'issue de la fusion et seront conservées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

• Absorption de la Compagnie Bancaire
En contrepartie des apports effectués par la Compagnie Bancaire, la Banque Paribas émettra 9 actions "A" pour 5 actions Compagnie Bancaire.

Compte tenu des 31 705 496 actions de la Compagnie Bancaire, il devrait être émis 57 069 891 actions "A" par la Banque Paribas. À la suite de l'absorption de la Compagnie Financière de Paribas, la banque détiendra 31 142 026 actions de la Compagnie Bancaire pour lesquelles elle renonce à obtenir une rémunération.

L'augmentation de capital de la Banque Paribas sera limitée à l'émission de 1 014 246 actions, correspondant aux 563 470 actions de la Compagnie Bancaire non détenues par elle.

Il en résultera une prime de fusion se déterminant comme suit, en millions de francs :

Actif net apporté	7 539
Augmentation de capital	(101)
Prime de fusion	7 438

Sur cette prime sera notamment imputée la valeur comptable des actions de la Compagnie Bancaire n'ayant pas donné lieu à rémunération.

• Absorption de la Compagnie de Navigation Mixte

Les apports effectués par la Compagnie de Navigation Mixte seront rémunérés par une émission d'actions "A" de la Banque Paribas, dans le rapport de 2 actions "A" pour une action de la Compagnie de Navigation Mixte. Le capital de celle-ci étant formé de 9 577 344 actions, l'augmentation de capital de la Banque Paribas devrait s'élever à 19 154 688 actions.

À la suite de l'absorption de la Compagnie Financière de Paribas, la Banque Paribas détiendra 9 499 544 actions de la Compagnie de Navigation Mixte, dont elle renoncera à demander la rémunération. L'augmentation de capital de la Banque Paribas sera limitée à 155 600 actions, soit 15 560 000 francs, correspondant aux 77 800 actions de la Compagnie de Navigation Mixte non détenues par elle.

La valeur de l'apport net effectué par celle-ci étant de 9 144 millions de francs, la prime de fusion s'élèvera à 9 128 millions de francs, sur laquelle sera notamment imputée la valeur comptable des actions de la Compagnie de Navigation Mixte n'ayant pas donné lieu à rémunération.

• Absorption des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance

Les rapports d'échange choisis pour les sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance sont les suivants :

- une action "A" Banque Paribas pour une action Klécinq ;
- trois actions "A" Banque Paribas pour quatre actions Kléber Portefeuille ;
- vingt actions "A" Banque Paribas pour trois parts CNM-Finance.

À la suite de l'absorption de la Compagnie Financière de Paribas, de la Compagnie Bancaire et de la Compagnie de Navigation Mixte, la Banque Paribas détiendra toutes les actions ou parts des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance.

Comme elle renonce à rémunérer ces actions ou parts puisqu'elle les détient en totalité, il ne résultera aucune augmentation de capital de la fusion des trois sociétés au sein de la Banque Paribas.

Les actifs nets apportés par Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance s'élèvent respectivement à 1 125 millions de francs, 1 585 millions de francs et 250 000 francs. Ces valeurs s'identifient aux primes de fusion générées par chaque fusion. La valeur comptable des actions ou parts de chacune des sociétés absorbées, n'ayant pas donné lieu à rémunération, sera imputée sur ces primes de fusion.

Par ailleurs, les actions de la Compagnie Financière de Paribas, devenues des actions "A" de la Banque Paribas à la suite de l'absorption de la première de ces deux sociétés par la seconde, figurant à l'actif des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance, seront annulées à l'exception de 2 439 998 actions "A", provenant de l'apport de CNM-Finance, que la Banque Paribas souhaite conserver à l'issue des opérations de fusion, en vue de satisfaire l'exercice des options d'achat consenties par le Groupe. La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des actions Banque Paribas annulées sera imputée sur la prime de fusion.

2. Méthodes d'évaluation et rapports d'échange

2.1. Critères retenus

Pour la Compagnie Financière de Paribas, la Compagnie Bancaire et la Compagnie de Navigation Mixte, les rapports d'échange ont été déterminés selon une approche multicritère, dans le prolongement des prix et rapports d'échange offerts lors des offres publiques initiées en 1997 par le Groupe Paribas. S'agissant des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance, le rapport d'échange a été fondé sur le critère de l'actif net.

• Cours de Bourse

Les cours de Bourse utilisés ont été :

- les cours de clôture au 24 novembre 1997 et au 18 février 1998, la première date correspondant au dernier jour de cotation avant l'annonce des offres publiques sur les actions de la Compagnie Bancaire et du Cetelem, et sur les certificats d'investissement de la Banque Paribas, la deuxième date étant le dernier jour de cotation avant l'annonce de la présente opération ;
- les cours moyens pondérés sur 20 Bourses, 60 Bourses et un an au cours des périodes précédant les deux dates indiquées ci-dessus, ainsi que les cours moyens pondérés entre le terme de l'offre publique d'échange, soit le 24 décembre 1997, et le 18 février 1998.

Les cours de la Compagnie Financière de Paribas et de la Compagnie Bancaire utilisés pour déterminer le rapport d'échange ont été réduits de la valeur actualisée du dividende annoncé au titre de l'exercice 1997. Cet ajustement n'a pas été effectué concernant la Compagnie de Navigation Mixte, en l'absence de récurrence des distributions.

• Résultat net par action

Les résultats nets sont les résultats nets consolidés part du Groupe. Le nombre d'actions de la Compagnie Financière de Paribas utilisé pour déterminer le bénéfice par action ne tient pas compte des actions émises au mois de décembre dans le cadre des échanges effectués contre les actions Compagnie Bancaire, Cetelem et Banque Paribas, puisque ces échanges n'auront d'effet sur les résultats qu'à partir de 1998.

• Dividendes

Le critère du dividende a été mis en œuvre sur la base des dividendes versés en 1997 et en 1996 au titre respectivement des exercices 1996 et 1995. Dans le cas de la Compagnie Bancaire, un ajustement a été effectué pour tenir compte de l'augmentation de capital intervenue en septembre 1997.

• L'actif net comptable par action

L'actif net comptable par action a été déterminé :

- sur la base des capitaux propres consolidés, hors intérêts minoritaires, avant affectation du bénéfice 1997 ;
- en tenant compte des actions émises à la suite des offres publiques intervenues à la fin de l'exercice 1997, opérations reflétées dans le bilan consolidé au 31 décembre 1997.

• L'actif net estimé par action

L'actif net estimé a été évalué en ajoutant à l'actif net comptable les plus-values latentes sur le portefeuille de titres détenus. En général, les plus-values ont été déterminées sur la base des cours de Bourse ou des prix des offres publiques, s'agissant des actions de la Compagnie Bancaire, du Cetelem et de la Compagnie de Navigation Mixte. Aucune valeur de fonds de commerce n'a été retenue pour la Banque Paribas. L'impôt latent sur ces plus-values n'a pas été pris en compte.

2.2. Rapports d'échange

• Absorption de la Compagnie Financière de Paribas

À la suite de la fusion, les actionnaires de la Compagnie Financière de Paribas recevront des actions "A" de la Banque Paribas qui ne sont pas actuellement cotées, seuls les CIP étant cotés. Il a été considéré que les certificats d'investissement pouvaient être assimilés aux actions de la Banque Paribas, le privilège en matière de distribution compensant l'absence de droit de vote. Les cours de Bourse utilisés pour la banque sont ainsi ceux des CIP.

Sur cette base, le rapport d'échange retenu de une action de la société absorbante pour une action de la société absorbée aboutit à des primes de 5 % à 24 % selon le critère du cours de Bourse et les périodes de cotation prises en considération. Les critères du résultat net par action et de l'actif net estimé par action font ressortir des primes substantielles tandis que les critères du dividende et de l'actif net comptable par action aboutissent à une très légère décote.

• Absorption de la Compagnie Bancaire

Du fait de la détention de la presque totalité du capital de la Banque Paribas par la Compagnie Financière de Paribas, préalablement à la fusion, et du choix d'une parité d'une action de la Banque Paribas pour une action de la Compagnie Financière de Paribas, il a été considéré que le rapport d'échange entre les actions de la Compagnie Bancaire avec celui de la Banque Paribas s'identifiait à celui qui aurait été choisi si la Compagnie Financière de Paribas avait été la société absorbante. Cette observation préalable s'applique également au choix du rapport d'échange entre les actions de la banque et celles de la Compagnie de Navigation Mixte.

Le choix du rapport d'échange de neuf actions de la Banque Paribas pour cinq actions de la Compagnie Bancaire fait ressortir les primes ou décotes suivantes suivant les critères retenus :

- cours de Bourse : de - 6 % à + 11 % selon la période de cotation ;
- résultat par action : 149 % (97 % si on exclut les résultats provenant des activités cédées) ;
- dividendes bruts par action : 140 % pour le dividende 1996, 122 % pour le dividende 1995 ;
- actif net comptable par action et actif net comptable estimé par action au 31 décembre 1997 : 38 % et 9 % respectivement.

• Compagnie de Navigation Mixte

Le choix du rapport d'échange de deux actions de la Banque Paribas pour une action de la Compagnie de Navigation Mixte aboutit aux primes ou décotes suivantes suivant les critères retenus :

- cours de Bourse : - 15 % à + 40 % selon la période de cotation retenue ;
- résultat net par action : primes supérieures à 300 % ;
- dividendes bruts par action : - 69 % pour les dividendes 1996, sans signification car le dividende de la Compagnie de Navigation Mixte inclut une distribution exceptionnelle liée à l'offre publique de rachat effectuée en 1997 ;
- actif net comptable par action et actif net estimé par action au 31 décembre 1997 : - 29 % et 9 % respectivement.

3. Diligences effectuées et commentaires

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable ;

- nous assurer que les événements survenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à mettre en cause l'équité du rapport d'échange.

Dans ce cadre, nous avons obtenu toutes informations utiles sur l'opération, ses motivations et ses modalités. Nous avons eu communication des documents financiers ayant servi de base au choix des rapports d'échange.

S'agissant du rapport d'échange des actions de la Compagnie Financière de Paribas contre des actions de la Banque Paribas, nous avons constaté que, quel que soit ce rapport, il n'aurait pas d'incidence sur les parts respectives qu'obtiendront les actionnaires de la Compagnie Financière de Paribas dans le capital de la Banque Paribas. Dès lors, le choix d'une parité de une action de l'absorbée pour une action de l'absorbante n'appelle pas de remarque particulière.

Nous avons constaté que les rapports d'échange des actions Compagnie Bancaire et Compagnie de Navigation Mixte avec les actions de la Banque Paribas avaient été déterminés, à juste titre, en supposant que la Banque Paribas s'identifiait à la Compagnie Financière de Paribas.

Pour ce qui concerne le rapport d'échange entre les actions Compagnie Bancaire et Banque Paribas, nous constatons qu'il se fonde sur le cours de Bourse tel qu'il ressort des cotations avant l'offre publique d'échange intervenue au mois de novembre 1997. La présente fusion ayant été annoncée lors de cette offre publique, cette approche nous paraît justifiée.

La valeur de l'action de la Compagnie de Navigation Mixte se trouve plus correctement reflétée par l'actif net estimé par action que par le cours de Bourse. Dans ce contexte, nous avons noté que la parité proposée est voisine du rapport entre l'actif net estimé par action de la Compagnie de Navigation Mixte et le cours de Bourse de la Compagnie Financière de Paribas. La rémunération proposée à l'actionnaire de la Compagnie de Navigation Mixte, composée d'actions de Paribas très liquides, nous apparaît dès lors équitable.

Le choix d'un rapport d'échange entre les actions ou parts des sociétés Klécinq, Kléber Portefeuille et CNM-Finance et celles de la Banque Paribas a une nature purement formelle puisqu'en l'absence de détention par des tiers d'actions ou de parts des trois sociétés absorbées, la Banque Paribas n'émettra aucune action en rémunération de leurs apports.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ni sur le caractère équitable des rapports d'échange proposés, soit :

- une action "A" de la Banque Paribas pour une action de la Compagnie Financière de Paribas ;

- neuf actions "A" de la Banque Paribas pour cinq actions de la Compagnie Bancaire ;

- deux actions "A" de la Banque Paribas pour une action de la Compagnie de Navigation Mixte ;

- une action "A" de la Banque Paribas pour une action de la société Klécinq ;

- trois actions "A" de la Banque Paribas pour quatre actions de Kléber Portefeuille ;

- vingt actions "A" de la Banque Paribas pour trois parts de CNM-Finance.

Fait à Paris, le 20 mars 1998

Les Commissaires à la fusion

René Ricol
135, boulevard Haussmann
75008 Paris

Édouard Salustro
8, avenue Delcassé
75008 Paris

Les sociétés de la Compagnie Bancaire

■ ARVAL

119-121, Grande-Rue
92310 Sèvres
Tél. : 01 41 14 18 18

■ BANQUE DIRECTE

75724 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 25 25 25

■ CARDIF

4, rue des Frères-Caudron
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 42 83 00

■ CETELEM

20, avenue Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 46 39 99 39

■ COFICA

20, avenue Georges-Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 46 39 16 16

■ CORTAL

131, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 38 93 00

■ KLÉPIERRE

5, avenue Kléber
75116 Paris
Tél. : 01 45 25 25 25

■ SÉGÉCÉ

37, rue La Pérouse
75116 Paris
Tél. : 01 40 67 54 00

■ SINVIM

111, rue Louis-Philippe
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 92 55 00

■ UCB

4, rue Auguste-Perret
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 42 41 42

■ UFB LOCABAIL

14, rue Louis-Blériot
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 42 60 60



COMPAGNIE BANCAIRE

Direction de la communication

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 170 208 300 francs - RCS 592 052 070
5, avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. : 01 45 25 25 25

Internet : www.cie-bancaire.fr

 PARIBAS



DONNÉES FINANCIÈRES

1997



COMPAGNIE BANCAIRE

 PARIBAS

Sommaire

► COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	1
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	4
Détail du produit global d'exploitation consolidé	5
Notes sur les comptes consolidés	6
► BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	37
UFB LOCABAIL	38
CETELEM	40
UCB	42
► COMPTES RÉSUMÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	45
Bilan résumé	46
Compte de résultat résumé	46
Variations des capitaux propres	46
Franchissements de seuils et prises de contrôle	46
Informations sur les filiales, participations et parts de sociétés	48
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	50
► RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51

Comptes consolidés

du Groupe Compagnie Bancaire

Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe en 1997 est de 2 036 millions de francs. Le résultat net consolidé, part de la Compagnie Bancaire, s'établit à 1 357 millions de francs.

Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	1997	1996	1995
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	157	299	149
Effets publics et valeurs assimilées	4 214	9 967	10 257
Créances sur les établissements de crédit	17 333	16 139	15 096
• Comptes à vue	3 383	4 679	2 845
• Comptes et prêts à échéance	13 950	11 460	12 251
Concours bancaires à la clientèle	167 712	180 328	173 852
• Crédits immobiliers	71 557	86 171	83 937
• Crédits à l'équipement des entreprises	5 946	6 184	6 254
• Crédits à l'équipement des ménages	58 601	55 183	51 730
• Immeubles donnés en crédit-bail	5 638	6 644	7 559
• Matériels donnés en crédit-bail	14 023	14 459	14 745
• Matériels donnés en location	9 296	7 861	6 649
• Affacturage	2 651	3 826	2 978
Opérations de titrisation	809	667	871
Investissements immobiliers et promotion	8 496	8 809	9 218
• Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	7 786	7 762	7 565
• Opérations de promotion	710	1 047	1 653
Placements des compagnies d'assurance	90 161	77 321	58 818
• Placements des contrats en unités de compte	38 629	28 389	23 810
• Autres placements	51 532	48 932	35 008
Titres	10 030	10 310	8 120
• Titres reçus en pension livrée	2 776	1 170	590
• Obligations et autres titres à revenu fixe	2 225	3 584	3 769
• Actions et autres titres à revenu variable	624	1 774	551
• Titres de participation	1 402	1 388	1 344
• Parts des sociétés mises en équivalence	3 003	2 394	1 866
Immobilisations corporelles	2 265	2 301	2 326
Immobilisations incorporelles	119	105	75
Autres actifs	5 787	3 674	3 293
Comptes de régularisation	8 454	6 295	7 591
Écarts d'acquisition	1 474	706	772
TOTAL DE L'ACTIF	317 011	316 921	290 438

HORS-BILAN

	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	38 125	36 655	36 976
• Engagements reçus d'établissements de crédit	38 124	36 505	36 826
• Engagements reçus de la clientèle	1	150	150
Engagements de garantie	1 934	2 144	2 290
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 819	1 948	2 091
• Engagements reçus de la clientèle	115	196	199
Engagements sur titres (à recevoir)	90	657	149
OPÉRATIONS DE CHANGE (À RECEVOIR)	64 150	60 367	51 015

Au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition

PASSIF	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	37 093	48 342	43 395
• Comptes à vue	2 328	3 849	6 670
• Comptes et emprunts à échéance	34 765	44 493	36 725
Comptes créditeurs de la clientèle	9 197	8 081	9 037
• Comptes à vue	2 956	2 056	1 697
• Comptes à échéance	5 018	4 942	5 896
• Comptes d'épargne à régime spécial	1 223	1 083	1 444
Provisions techniques des compagnies d'assurance	87 373	72 090	60 790
• Contrats en unités de compte	38 292	28 592	23 807
• Autres	49 081	43 498	36 983
Dettes représentées par un titre	138 382	146 745	137 579
• Titres donnés en pension livrée	12 327	16 883	8 382
• Titres du marché interbancaire	10 486	13 419	15 047
• Titres de créance négociables	32 676	43 429	42 558
• Emprunts obligataires	82 797	72 403	70 353
• Autres opérations sur titres	96	611	1 239
Autres passifs	7 093	5 824	6 086
Comptes de régularisation	9 615	8 138	7 846
Écarts d'acquisition	0	0	79
Provisions pour risques et charges	3 675	4 201	1 807
Emprunts participatifs ou subordonnés	4 287	4 114	4 862
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	610	610	610
• Capital, primes et réserves consolidées	17 650	19 244	17 169
• Résultat net global	2 036	-468	1 178
Total capitaux propres	20 296	19 386	18 957
• Part des tiers	5 676	7 395	5 905
• Part de la Compagnie Bancaire	14 620	11 991	13 052
TOTAL DU PASSIF	317 011	316 921	290 438

Au 31 décembre, en millions de francs

	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	42 908	38 303	34 751
• En faveur d'établissements de crédit	1 469	1 385	1 489
• En faveur de la clientèle	41 439	36 918	33 262
Engagements de garantie	5 275	7 714	6 458
• D'ordre d'établissements de crédit	941	546	404
• D'ordre de la clientèle	4 334	7 168	6 054
Engagements sur titres (à livrer)	163	873	161
OPÉRATIONS DE CHANGE (À LIVRER)	65 470	59 424	52 251
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	217 357	174 397	140 125

Compte de résultat consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	13 454	13 047	11 686
Charges générales d'exploitation	- 8 369	- 7 447	- 6 842
• Charges de personnel	- 3 570	- 3 391	- 3 113
• Participation et intéressement des salariés	- 221	- 89	- 93
• Impôts et taxes	- 335	- 321	- 297
• Commissions aux apporteurs	- 1 679	- 1 321	- 1 117
• Autres frais généraux	- 2 564	- 2 325	- 2 222
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 278	- 255	- 280
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	4 807	5 345	4 564
Charge du risque sur opérations de crédit	- 1 921	- 2 239	- 2 401
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	516	- 2 426	- 199
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	3 402	680	1 964
Impôt sur les sociétés	- 1 164	- 950	- 880
RÉSULTAT COURANT NET	2 238	- 270	1 084
Amortissement des écarts d'acquisition	- 202	- 198	- 128
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	0	0	- 110
Résultat extraordinaire net	0	0	332
RÉSULTAT NET GLOBAL	2 036	- 468	1 178
• Part des tiers	679	762	576
• Part de la Compagnie Bancaire	1 357	- 1 230	602

CONTRIBUTION DES SECTEURS À LA FORMATION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

En millions de francs

	1997	1996	1995
UFB LOCABAIL et filiales	114	167	142
Cetelem et filiales	916	873	843
UCB et filiales	97	- 2 703	- 442
Klécar et filiales	68	57	- 16
dont Klépierre et filiales	44	61	46
Sinvim et filiales	11	- 659	- 565
Cardif et filiales	271	197	180
Cortal et filiales	41	13	8
Compagnie Bancaire et divers	- 161	825	121
Résultat extraordinaire	0	0	331
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ, PART DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	1 357	- 1 230	602

Détail du produit global d'exploitation consolidé

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	18 484	19 638	21 007
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	7 239	8 229	9 348
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	787	874	946
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 381	7 361	7 192
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	617	720	865
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 345	1 482	1 778
• Loyers nets des matériels donnés en location	658	658	586
• Produits de gestion d'épargne	457	314	292
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	898	1 583	488
• Dividendes	30	24	29
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	389	1 160	132
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	479	399	327
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 967	3 154	2 909
• Produits des opérations d'assurance	2 486	2 037	1 557
• Résultats des opérations de promotion immobilière	- 184	- 503	- 270
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	471	493	418
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	- 1	75	26
• Produits liés aux opérations de titrisation	378	356	530
• Prestations de services	502	465	416
• Produits accessoires	324	256	247
• Pertes et profits divers nets	- 9	- 25	- 15
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	- 9 895	- 11 328	- 12 718
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 2 737	- 3 278	- 3 151
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 391	1 350	1 359
• Intérêts des comptes de la clientèle	- 388	- 392	- 301
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 6 211	- 6 724	- 7 523
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 2 379	- 3 057	- 3 938
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	843	1 210	982
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	- 414	- 437	- 146
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	13 454	13 047	11 686

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La Compagnie Bancaire établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du Groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. Parce qu'elles contribuent à cet ensemble au même titre que les sociétés de crédit du groupe, les compagnies d'assurance et les sociétés de promotion immobilière y sont intégrées globalement. Dans la même logique, la présentation des bilan et compte de résultat consolidés est organisée autour des différents métiers du Groupe.

Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit en matière de périmètre, qui ne prévoient pas l'intégration globale des entreprises à caractère non financier mais seulement leur mise en équivalence, dérogent donc à ces règles pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du Groupe. Hormis cette différence de méthode de consolidation et les modalités de présentation qui en découlent, les comptes consolidés de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions du règlement 85-12 modifié par le règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les bilan et compte de résultat consolidés publiés au BALO, qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 9.

La contribution des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière aux postes du bilan et du compte de résultat consolidés, lorsqu'elle est significative, est présentée dans les notes relatives à ces postes.

A - LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés, dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Enfin, certaines sociétés, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1997, 233 sociétés ont été consolidées (1996 : 205 ; 1995 : 182), dont 193 ont été intégrées globalement (1996 : 176 ; 1995 : 162), 11 intégrées proportionnellement (1996 : 5 ; 1995 : 2) et 29 mises en équivalence (1996 : 24 ; 1995 : 18).

POURCENTAGE D'INTÉRÊT DE LA COMPAGNIE BANCAIRE DANS LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre	1997	1996	1995
UFB Locabail	99,1	71,8	72,8
Cetelem	66,3	66,1	73,2
UCB	99,9	99,8	99,8
Klécar	100,0	100,0	100,0
Klépierre	51,0	50,0	50,0
Sinvim	100,0	99,4	99,3
Cardif SA	100,0	60,2	60,6
Cortal	99,8	99,3	99,3

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées est présentée en note 8.

Variations des pourcentages d'intérêt

L'augmentation du pourcentage d'intérêt dans UFB Locabail et Cardif SA en 1997 résulte des offres publiques d'achat lancées par la Compagnie Bancaire en juillet sur ces deux filiales. Dans le cas de Cardif, l'OPA a été suivie, en décembre, d'une fusion-absorption avec reconstitution immédiate (note 2).

Par ailleurs, la Compagnie Bancaire a procédé en novembre au rachat de la totalité des intérêts minoritaires de sa filiale Sinvim, lors d'une offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire des actions de la société.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans Cetelem en 1996 correspondait principalement à la cession de 6 % des titres en décembre 1996.

Variations du périmètre de consolidation

La principale variation du périmètre de consolidation en 1997 concerne la cession par UCB Group en Angleterre de ses filiales spécialisées dans l'affacturage : UCB Invoice Discounting et UCB Factoring (note 2).

Les principales modifications du périmètre de consolidation en 1996 concernaient les prises de participation minoritaires de Cetelem dans Crédit Moderne (Antilles, Guyane, Océan Indien) et Finalion, de l'UFB Locabail dans Saint-Éloi et de Cardif dans la Banca del Salento.

Les comptes consolidés de 1995 enregistraient la cession d'UCB Home Loans, filiale d'UCB Group spécialisée dans le financement de crédits hypothécaires aux particuliers. La plus-value nette liée à cette cession figurait en résultat extraordinaire pour 332 millions de francs.

B - DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais un mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

C - ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les activités d'assurance et de promotion immobilière sont consolidées à la clôture d'un exercice sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante. Cet écart, lorsqu'il a été connu, ne s'est pas révélé significatif.

D - CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes des bilans des filiales étrangères du Groupe sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. Les différences de conversion qui en résultent modifient les capitaux propres.

E - ÉCARTS D'ACQUISITION

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation des titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement.

Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition, sans dépasser vingt ans. Les principaux écarts d'acquisition concernent les participations prises dans UFB Humberclyde en 1989 (amortissement sur 20 ans), Cofinoga en 1993 (amortissement sur 6 ans), l'augmentation de la participation du Groupe dans Solorec en 1994, 1995 et 1997 (amortissement sur 15 ans) et enfin le rachat des intérêts minoritaires dans Cardif suite à l'OPA en 1997 (amortissement sur 15 ans - note 2).

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus et modifie la plus ou moins-value de cession.

F - RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du Groupe tels que décrits ci-après. Toutefois, les règles d'évaluation spécifiques aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les plus-values réalisées dans le cadre de transferts internes d'actifs, notamment immobiliers, sont éliminées du résultat consolidé. Les moins-values sont maintenues, sauf dans le cas de filialisations d'immeubles par les sociétés foncières du Groupe, qui n'entraînent aucune modification ni de la composition ni de la valeur globale du patrimoine de ces dernières, évalué selon les principes exposés en note 3 E.

La moins-value (474 millions de francs), dégagée en 1993 par Klépierre sur un immeuble apporté à une filiale sur la base d'une valeur vénale estimée, est ainsi éliminée en consolidation de la même manière que les plus-values alors dégagées (312 millions de francs) sur les autres immeubles filialisés.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Opérations de restructuration d'UCB Group

Au cours de l'exercice 1997, UCB Group a cédé ses filiales d'affacturage (note 1 A), un portefeuille de crédits hypothécaires sur immeubles et son activité de financement de maisons de santé. Ces opérations ont entraîné la sortie de 9,8 milliards de francs d'encours de crédits. Le résultat consolidé de l'exercice 1997 inclut l'exploitation de ces activités jusqu'à leur cession et les plus-values (nettes de frais) dégagées.

Par ailleurs, les pertes à terminaison des activités résiduelles d'UCB Group ont été évaluées et une provision pour risques et charges a été constituée au 31 décembre 1997.

L'impact net de l'ensemble de ces opérations sur le résultat consolidé de la Compagnie Bancaire en 1997 n'est pas significatif.

OPA sur UFB Locabail et OPA / fusion sur Cardif

La Compagnie Bancaire a lancé en juillet deux opérations :

- une OPA sur les 39,4 % du capital de sa filiale Cardif détenus par le public,
- une OPA sur les 27,5 % du capital de sa filiale UFB Locabail détenus par le public.

À l'issue des deux offres, la Compagnie Bancaire contrôlait respectivement 99,3 % et 99,6 % du capital de l'UFB Locabail et de Cardif. Leur coût total s'est élevé à 3 milliards de francs.

Le financement de ces opérations a été assuré pour partie par une augmentation de capital de 1,6 milliard de francs, réalisée en septembre par l'émission d'une action nouvelle pour dix anciennes.

L'OPA sur Cardif a été suivie, en décembre, d'une fusion-absorption par la Compagnie Bancaire et de la reconstitution du holding de tête des sociétés d'assurance.

L'écart d'acquisition dégagé sur les OPA, qui s'élève à 920 millions de francs et concerne pour sa quasi-totalité les titres Cardif, a été imputé sur les fonds propres à hauteur de la part du coût des OPA financée par l'augmentation de capital (52,6 %). Le goodwill résiduel sur Cardif a été inscrit à l'actif pour 442 millions de francs et est amorti sur 15 ans, la charge de l'exercice 1997 s'élevant à 15 millions de francs.

Offres publiques d'échange de Paribas sur la Compagnie Bancaire et Cetelem

La Compagnie Financière de Paribas a lancé le 4 décembre deux offres publiques d'échange avec soulte sur la Compagnie Bancaire et le Cetelem.

A l'issue des offres, le 24 décembre 1997, la Compagnie Financière de Paribas détenait 98,19 % du capital de la Compagnie Bancaire et 99,32 % du capital de Cetelem.

L'impact sur les comptes consolidés de ces opérations se limite, au 31 décembre 1997, aux effets de la dissolution des groupes d'intégration fiscale formés autour de la Compagnie Bancaire et du Cetelem (notes 4 I et 6 H).

3. PRINCIPES COMPTABLES

A - CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

B - CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse trois mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises, et celui du nombre des échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées. L'encours douteux des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat comprend, outre les échéances qui répondent aux critères définis ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Les méthodes de provisionnement varient selon les types de crédit. Les sociétés de crédit à l'équipement des ménages (crédit et location avec option d'achat) déterminent les provisions sur leurs créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement reposant sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec le nombre de mensualités impayées. Les autres sociétés de crédit et de crédit-bail enregistrent des provisions spécifiques, qui, de manière générale, sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux, l'opportunité et le montant de la provision restant cependant déterminés au cas par cas après prise en compte des sûretés éventuelles. Enfin, des provisions statistiques sur encours sont enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe.

Les dotations nettes de reprises de l'ensemble de ces provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

Des provisions pour risques et charges ont par ailleurs été constituées au 31 décembre 1996. Leur évolution en 1997 est présentée en note 4 S.

C - OPÉRATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation auxquelles le Groupe a procédé n'ont pas dégagé de plus-values lors de la cession des créances aux fonds communs de créances ou aux organismes étrangers équivalents.

Pour les opérations antérieures au 1^{er} juillet 1994, le Groupe a souscrit les parts spécifiques destinées à supporter en priorité les risques de défaillance des débiteurs. La valeur actuelle des parts conservées, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, est toujours supérieure à leur valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1997.

Pour les opérations postérieures au 1^{er} juillet 1994, compte tenu des dispositions prudentielles qui s'appliquent à compter de cette date, les parts spécifiques n'ont pas été souscrites par le Groupe. Des prêts subordonnés octroyés par le Groupe, ou la constitution au sein du fonds d'une réserve par prélèvement sur l'excédent des flux des premiers mois, sont utilisés comme protection des parts, prioritaires ou spécifiques, émises par les fonds.

Des rubriques spécifiques ont été créées pour la présentation de ces opérations au bilan et au compte de résultat consolidé :

- à l'actif du bilan, sous la rubrique Opérations de titrisation, sont présentés les intérêts résiduels que conserve le Groupe dans les fonds communs de créances, à savoir les parts spécifiques, les prêts subordonnés et autres avances aux fonds, les boni et produits à recevoir,

- au compte de résultat, parmi les Autres produits d'exploitation, les produits liés aux opérations de titrisation incluent les revenus de parts spécifiques, les produits constitués au sein des fonds et revenant au groupe, les intérêts des prêts subordonnés et les commissions perçues par les sociétés cédantes sur le recouvrement des encours titrisés.

Toutefois, cette dernière rubrique n'est pas utilisée pour la titrisation des créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore réalisée en novembre 1995 par Cetelem. En effet, du fait du montage particulier retenu dans cette opération, les créances sous-jacentes à la titrisation restent à l'actif du bilan consolidé et le montant titrisé figure au passif dans les Comptes créditeurs de la clientèle ; en conséquence, au compte de résultat, les Intérêts des comptes de la clientèle enregistrent directement la rémunération due aux porteurs de parts du fonds commun de créances et les frais inhérents à la titrisation.

D - OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION FINANCIÈRE

Les opérations de crédit-bail mobilier ou immobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les concours bancaires à la clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération au rendement attendu des capitaux engagés, et qui diffèrent des amortissements fiscalement déductibles constatés dans les comptes sociaux.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier et de location financière, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

E - INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION

Immeubles donnés en location ou offerts à la vente

Sont enregistrés dans ce poste principalement les immeubles détenus par les sociétés foncières du groupe et donnés en location. Y figurent également certains immeubles du Groupe offerts à la vente dans le cadre d'arbitrages sur le patrimoine immobilier, ainsi que certains biens immobiliers acquis lors de procédures d'adjudication ou exploités à la suite de la défaillance des débiteurs. Les biens immobiliers acquis lors des procédures d'adjudication, et offerts à la vente, sont inscrits au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les biens immobiliers exploités à la suite de la défaillance des débiteurs, principalement des crédits-preneurs, sont traités comme des immeubles donnés en location.

Les immeubles donnés en location sont inscrits en comptabilité pour leur coût réel d'entrée : prix d'acquisition ou coût de construction, net d'amortissement calculé sur des durées variant entre vingt et quarante ans.

Des provisions sont constituées pour constater la dépréciation éventuelle des immeubles dont il est envisagé de se séparer. Leur montant est déterminé immeuble par immeuble par différence entre la valeur d'estimation et la valeur comptable.

En revanche, pour les immeubles qu'il n'est pas envisagé de vendre, dans un contexte de parc immobilier locatif assurant la continuité et la rentabilité globale de l'exploitation, la valeur d'inventaire de chaque immeuble est appréhendée en conservant le coût d'acquisition (net d'amortissements) comme valeur d'utilité, même en cas de valeur vénale inférieure, dans la mesure où les revenus nets de la location (après amortissements et coût de financement éventuel) restent durablement positifs.

Par ailleurs, la Compagnie Bancaire a décidé de réaliser en 1998 la restructuration de son secteur immobilier locatif de

bureaux. Cette restructuration, après consultation de la Commission Bancaire, s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'instruction 86-05 de la Commission Bancaire. Elle se traduira par l'inscription dans les fonds propres consolidés de l'effet net des opérations de restructuration qui porteront sur un ensemble d'actifs immobiliers d'environ 6 milliards de francs et dont les expertises récentes font apparaître des montants voisins de plus et de moins-values latentes (environ 1 milliard de francs en part Compagnie Bancaire).

Opérations de promotion

Les montants enregistrés au bilan sous cette rubrique correspondent essentiellement aux participations à des opérations de promotion immobilière, constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux. Ces sociétés, qui sont les supports juridiques de ces opérations, prennent généralement la forme de sociétés de personnes (SCI ou SNC) et ne sont pas consolidées.

Les résultats dégagés par les SCI et SNC, à partir de l'achèvement des immeubles et en fonction des régularisations des ventes devant notaire, sont enregistrés en produits des opérations de promotion immobilière. Les pertes qui pourraient être subies sur les opérations achevées ou livrables au cours des exercices futurs, dont le prix de revient est supérieur au prix de marché, font l'objet de provisions. Enfin, au 31 décembre 1996, une provision liée à la cessation définitive de l'activité de promotion immobilière à risque a été enregistrée. Son évolution en 1997 est présentée en note 4S.

F - PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Les titres et parts affectés à la couverture des engagements en unités de compte sont présentés à leur valeur de réalisation à la clôture.

Les autres placements suivent les règles suivantes :

- Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat à la date d'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition de ces titres et leur valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Les moins-values latentes éventuelles par rapport à la valeur de marché ne sont pas provisionnées. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements.

- Les placements autres que les titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, sous déduction, à compter du 1^{er} janvier 1995, d'une éventuelle provision pour dépréciation quand celle-ci a un caractère durable. Cette disposition nouvelle du Plan Comptable des Assurances a donné lieu en 1995, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, à imputation sur les capitaux propres des provisions pour dépréciation constatées au 1^{er} janvier 1995, pour un montant net d'impôt différé de 98 millions de francs (59 millions en part de la Compagnie Bancaire). Enfin, si la valeur de

marché globale de l'ensemble de ces placements est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente nette globale.

G - TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de leur acquisition.

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de six mois, sont évalués au prix de marché et non au coût d'acquisition.

Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat. Conformément à la réglementation, les parts spécifiques de fonds communs de créances acquises dans le cadre des opérations de titrisation réalisées par le groupe depuis le 1^{er} janvier 1994 entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent à des obligations et autres titres à revenu fixe destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est linéaire pour les obligations et actuariel pour les autres titres. À la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres, sans préjudice des provisions à constituer s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les titres de participation non consolidés, dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe, sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le Groupe. Cette valeur est définie, selon le cas mais de manière permanente, en considérant des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes, les perspectives de rentabilité ou, plus généralement, la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe.

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges ou produits relatifs à ces créances ou dettes sont rapportés au résultat de l'exercice *pro rata temporis*.

Les titres (OAT, BTAN) qui sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture affectée en lieu et place d'instruments financiers à terme, sont valorisés conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie de titres dont ils relèvent. Les résultats relatifs à ces titres sont constatés de manière symétrique aux résultats des éléments couverts.

H - IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des droits au bail et des logiciels acquis par les sociétés du Groupe. Ces derniers sont amortis sur des durées comprises entre douze mois et cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 33 à 50 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

I - PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

En assurance vie, les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré. Pour l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions des contrats d'assurance à capital variable sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

En assurance non vie, des provisions de primes sont constituées pour la fraction de primes émises correspondant aux exercices suivants (primes non acquises). Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut les frais nécessaires pour leur gestion.

J - IMPÔT DIFFÉRÉ

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé. Les provi-

sions pour impôt constituées dans les comptes sociaux sont ainsi retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation. Les économies futures d'impôt attachées aux reports déficitaires ne sont enregistrées qu'à hauteur des impositions futures passives constatées dans la société ou le groupe fiscal concerné.

La source principale d'imposition différée est constituée par les "réserves financières" des sociétés de crédit-bail et de location financière, qui accumulent la fraction de leur résultat financier excédant le résultat social. Dans la mesure où l'activité prévisible de ces sociétés leur permet de repousser l'exigibilité de l'impôt différé lié à ces réserves, celui-ci n'est retenu qu'à hauteur de 50 % de son montant théorique en application des dispositions de la Commission Bancaire. Au 31 décembre 1997, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur dans les sociétés de crédit-bail et de location financière où cette règle s'applique se traduit par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 694 millions de francs (hors effet de la contribution de 15 % sur les sociétés françaises).

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement. Au 31 décembre 1997, conformément au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 19 janvier 1998, les impôts différés dont l'échéance doit intervenir au-delà de 1999, précédemment enregistrés à 33,33 %, ont été revalorisés de la contribution de 10 % créée en 1995, qui n'a pas été qualifiée de "temporaire" par la loi de finances pour 1998. Sont concernés principalement les impôts différés relatifs aux réserves financières des sociétés de crédit-bail et de location financière dont la matérialisation en impôt à payer n'est pas envisagée. La revalorisation de 10% du stock au 31 décembre 1997 a représenté une charge de 67 millions de francs.

Par ailleurs, conformément à l'avis du CNC du 12 septembre 1997, les suppléments d'impôt liés à la nouvelle contribution instituée en 1997 (15 % pour 1998 et 10 % pour 1999, contribution que la loi a explicitement reconnue temporaire) n'ont été appliqués, au 31 décembre 1997, qu'aux impositions différées susceptibles de se transformer en impôt à payer d'ici 1999. En ont été exclus les impôts différés relatifs aux réserves financières décrits ci-dessus. Si ceux-ci, et les autres impôts différés actifs et passifs, avaient tous été revalorisés de la contribution de 15 %, le solde net passif d'impôt différé au 31 décembre 1997 aurait été respectivement augmenté de 102 et 22 millions de francs.

K - PROVISIONS POUR RETRAITES

Depuis 1994, à la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, sont provisionnés les engagements (évalués selon des hypothèses actuarielles) résultant de l'affiliation du Groupe à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques

(CRPB), ainsi que les autres engagements à la charge du Groupe au titre de régimes surcomplémentaires.

L - PROVISIONS NON AFFECTÉES À LA COUVERTURE DE RISQUES SPÉCIFIQUES

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégréées aux résultats ; les reprises en sont déduites.

M - PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Les chiffres 1996 et 1995 des opérations d'assurance ont été retraités pour harmonisation avec les règles de classement retenues en 1997 en matière de charges différées liées aux opérations d'assurance des emprunteurs à l'étranger (comptes de régularisation actif et provisions techniques au bilan ; produits des opérations d'assurance et commissions versées aux sociétés apporteurs au compte de résultat).

N - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément au règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué dans les comptes consolidés en 1993, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de crédit-bail exercée par UFB Locabail et ses filiales, et en particulier les effets que pourrait avoir sur les résultats une dégradation brutale ou durable des conditions économiques entraînant de fortes baisses de production. Au 31 décembre 1997, la part de la Compagnie Bancaire dans ce fonds, d'un montant de 500 millions de francs, s'élève à 496 millions de francs (1996 : 359).

En 1995, un fonds pour risques bancaires généraux de 110 millions de francs a été doté par Cetelem, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à son activité. Au 31 décembre 1997, la part de la Compagnie Bancaire dans ce fonds s'élève à 73 millions de francs (1996 : 73).

O - PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat *pro rata temporis*.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle, dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors-bilan, sont considérés comme acquis *pro rata temporis*. Les frais de gestion versés par les titulaires de contrats de crédit différé sont étalés sur la durée du crédit. Les commissions d'affacturage, les indemnités de résiliation et de renonciation et les frais de dossier sont enregistrés dès qu'ils sont acquis.

P - OPÉRATIONS EN PARTICIPATION

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé. Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe ou mises en équivalence, gérants des sociétés en participation. Dans ce cas, les quote-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en Produits des opérations bancaires avec la clientèle.

Q - CHARGES NETTES DE FINANCEMENT

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat *prorata temporis*.

Les différences constatées lors de rachats anticipés d'emprunts obligataires, et plus généralement l'impact des réaménagements des emplois et des ressources, sont enregistrés en résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1^{er} janvier 1992 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée des emprunts concernés.

R - COMMISSIONS AUX APPORTEURS

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle (commissions d'apport de dossiers de crédit et d'assurance), y compris celles versées par les sociétés d'assurance du Groupe à des organismes de crédit externes dans le cadre de l'assurance de leurs emprunteurs, sont assimilées à des frais généraux.

Les commissions d'apport de dossiers de crédit sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

En assurance non vie, les commissions relatives aux primes non acquises (note 3 I) sont parallèlement différées.

S - RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du Groupe, et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

T - HORS-BILAN

Les opérations de change incluent principalement les contrats d'échange de devises et les contrats d'échange financier (devise et taux) engagés dans le cadre de la couverture des risques de change et de fluctuation des taux d'intérêt. Les engagements relatifs à ces contrats sont comptabilisés au hors-bilan pour la contre-valeur des devises à recevoir et à livrer. Les intérêts échangés dans les contrats d'échange financier sont présentés en net au compte de résultat.

Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées principalement par la Compagnie Bancaire, sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accords de taux futurs, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF. Elles sont engagées en vue de couvrir les effets de fluctuation de prix ou de taux d'intérêt. Ces opérations sont comptabilisées au hors-bilan pour leur montant notionnel. Les intérêts échangés sont présentés en net au compte de résultat.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats d'échange de devises sont appréhendés en résultat *prorata temporis*.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange financier de devises et aux instruments financiers à terme affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique, et sous la même rubrique que les produits ou charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés dans le cadre d'opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt sont inscrits *prorata temporis* en résultat sous la rubrique Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale.

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

A - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1997 s'élèvent respectivement à 53 103 et 75 073 millions de francs (1996 : 55 743 et 67 038 ; 1995 : 48 505 et 56 900).

Les concours bancaires à la clientèle sont principalement libellés dans la devise du pays où ils sont octroyés par les implantations du Groupe (voir note 6 I). Les refinancements correspondants, levés pour l'essentiel par la Compagnie Bancaire sous forme d'emprunts auprès des établissements de crédit ou de dettes représentées par des titres, sont fournis aux filiales dans leurs devises d'activité. La couverture du risque de change, ainsi centralisé au niveau de la Compagnie Bancaire, est par ailleurs ajustée par des contrats d'échange de devises figurant au hors-bilan pour des contre-valeurs francs des devises à recevoir et à livrer de 52 116 et 27 324 millions au 31 décembre 1997 (1996 : 42 597 et 30 526 ; 1995 : 42 116 et 30 624).

Les positions de change dans les comptes sociaux de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1997 sur les principales devises d'intervention sont les suivantes (hors positions structurelles correspondant aux investissements en titres de filiales et de participations étrangères financés en francs) :

	En millions de francs							Total
	USD	DEM	GBP	ITL	EST	ECU	Autres	
Actifs	4 541	1 745	4 818	13 951	5 276	4 803	1 799	36 933
Passifs	- 18 014	- 9 373	- 7 616	- 9 149	- 3 925	- 7 076	- 5 857	- 61 010
Hors-bilan	13 420	7 621	2 603	- 4 816	- 1 453	2 275	4 055	23 705
Position nette	- 53	- 7	- 195	- 14	- 102	2	- 3	- 372

B - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Durée restant à courir au 31 décembre 1997	En millions de francs					Total
	À vue	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Principal (1)	3 353	8 602	3 674	1 594	14	17 237
Créances rattachées						96
TOTAL						17 333

(1) dont prêts participatifs pour 116 millions de francs au 31 décembre 1997 (1996 : 133 ; 1995 : 138)

C - CONCOURS BANCAIRES À LA CLIENTÈLE

	Encours sains	Encours douteux	Provisions	Encours nets	Créances rattachées	Total
Crédits immobiliers	65 892	12 750	7 359	71 283	274	71 557
• dont particuliers et entreprises	65 743	10 729	6 198	70 274	274	70 548
• dont promoteurs	149	2 021	1 161	1 009	-	1 009
Crédits à l'équipement des entreprises	5 701	516	298	5 919	27	5 946
Crédits à l'équipement des ménages	57 146	3 609	2 635	58 120	481	58 601
Immeubles donnés en crédit-bail	4 378	2 123	870	5 631	7	5 638
Matériels donnés en crédit-bail	13 692	682	399	13 975	48	14 023
Matériels donnés en location	9 216	134	64	9 286	10	9 296
Affacturation	2 618	109	82	2 645	6	2 651
TOTAL 1997	158 643	19 923	11 707	166 859	853	167 712
TOTAL 1996	169 497	21 876	- 11 978	179 395	933	180 328
TOTAL 1995	161 316	23 696	- 12 130	172 882	970	173 852

Des provisions pour pertes à venir des activités arrêtées et pour risques exceptionnels sur financements immobiliers aux entreprises figurent par ailleurs en provisions pour risques et charges (note 4 S).

Échéancier

Durée restant à courir au 31 décembre 1997	En millions de francs					Total
	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans		
Encours sains	14 591	28 633	74 470	40 949		158 643

Encours titrisés

Le montant des concours bancaires à la clientèle se trouve réduit des créances cédées dans le cadre des opérations de titrisation.

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Capital restant dû sur créances cédées au 31 décembre			
Crédits immobiliers	6 760	2 480	4 047
Crédits à l'équipement des ménages	6 136	4 902	2 732
TOTAL	12 896	7 382	6 779

Au-delà de l'amortissement des créances cédées, les variations de l'exercice 1997 comprennent la titrisation de 5 501 millions de francs de crédits immobiliers par l'UCB et UCI et la titrisation de 2 200 millions de francs de crédits à l'équipement des ménages chez Cetelem.

En 1996, les variations incluaient, pour les crédits à l'équipement des ménages, la titrisation de créances chez Cetelem (3 000 millions de francs) et, pour les crédits immobiliers, la reprise pour 954 millions de francs des encours résiduels d'un fonds par UCB Group.

D - OPÉRATIONS DE TITRISATION

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Parts spécifiques (1)	283	275	637
Prêts subordonnés	15	10	16
Autres avances aux fonds	35	6	7
Produits à recevoir et boni	466	369	201
Créances rattachées	10	7	10
TOTAL	809	667	871
(1) dont Titres de placement	283	275	395
Titres d'investissement	-	-	242

E - INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET PROMOTION**Immeubles donnés en location ou offerts à la vente**

	En millions de francs				
	Immeubles en location	Immeubles offerts	Total 1997	Total 1996	Total 1995
Montant net au 1 ^{er} janvier	7 453	309	7 762	7 565	6 592
Entrées	232	148	380	795	1 481
Sorties	-	-97	-97	-372	-224
Variation des amortissements et provisions	-256	3	-253	-226	-284
Autres mouvements	-6	-	-6	-	-
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE	7 423	363	7 786	7 762	7 565

En 1995 et 1996, des actifs immobiliers de Sinvim (précédemment en opérations de promotion immobilière), donnés en location à des tiers, ont été transférés vers des sociétés foncières du Groupe. Ces mouvements ont représenté 89 millions de francs en 1996 et 704 millions de francs en 1995.

Le solde des entrées 1995 et 1996 est principalement dû à des achats ou des apports par des tiers de centres commerciaux, au reclassement d'immeubles d'exploitation libérés par certaines sociétés du Groupe à la suite de leur déménagement, aux immeubles provenant de crédits-bails immobiliers résiliés et aux reprises de gages sur crédits immobiliers.

En 1997, outre les immeubles provenant de crédits-bails immobiliers résiliés, les entrées proviennent de l'acquisition d'un immeuble de bureaux et de travaux de rénovation de plusieurs ensembles immobiliers.

Opérations de promotion immobilière

Les sociétés de promotion immobilière du groupe Sinvim contribuent à l'essentiel de ce poste. Le montant figurant au bilan est présenté net des provisions sur titres et avances aux sociétés françaises et étrangères portant certains programmes, qui s'élèvent au 31 décembre 1997 à 40 millions de francs (1996 : 73 ; 1995 : 150). Des provisions pour pertes futures et la provision pour pertes à venir jusqu'à extinction figurent par ailleurs en provisions pour risques et charges (note 4 S).

F - PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le tableau ci-après présente le détail des placements des compagnies d'assurance au 31 décembre 1997 et les plus (moins)-values latentes par rapport à la valeur au bilan. La réalisation de ces plus (moins)-values latentes donnerait lieu à l'attribution d'une participation aux assurés et, dans le cas des obligations, à une dotation (reprise) à la réserve de capitalisation, dont le montant, au 31 décembre 1997, s'élève à 804 millions de francs (1996 : 718 ; 1995 : 568).

La valeur estimée pour les placements immobiliers est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

La valeur estimée des valeurs mobilières est la valeur boursière ou de négociation.

	En millions de francs		
	Valeur nette au bilan 31 décembre		Plus ou moins-values latentes
	Placements affectés aux contrats en unités de compte	Autres placements	Autres placements
Placements immobiliers (titres de SCI)	2 133	1 589	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 944	43 754	2 960
Titres à revenu variable (hors OPCVM)	959	35	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	13 370	3 617	166
Autres OPCVM	16 912	941	114
Autres placements et créances rattachées	1 311	1 596	-
TOTAL 1997	38 629	51 532	3 240
TOTAL 1996	28 389	48 932	2 775
TOTAL 1995	23 810	35 008	1 396

G - TITRES**ANALYSE DU PORTEFEUILLE TITRES (HORS TITRES DE PARTICIPATION) PAR ACTIVITÉ**

	En millions de francs				
Portefeuille	Transaction	Placement	Investissement	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	-	4 088 (1)	12	114	4 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	85	262	1 723 (2)	155	2 225
Actions et autres titres à revenu variable	2	622	-	-	624
TOTAL 1997	87	4 972	1 735	269	
TOTAL 1996	1 734	10 174	2 983	434	
TOTAL 1995	2 131	9 826	2 207	413	

(1) dont instruments financiers au comptant (OAT et BTAN) de couverture pour 3 964 millions de francs.

(2) dont 716 millions de francs d'obligations de la Caisse de Refinancement Hypothécaire, nanties à son profit (note 3 O).

Le montant des titres transférés du portefeuille de transaction vers le portefeuille de placement s'est élevé à 115 millions de francs en 1997. Par ailleurs, 712 millions de francs de titres d'investissement ont été cédés avant leur échéance.

Aux 31 décembre 1997, 1996 et 1995, l'évaluation du portefeuille de placement à la valeur de marché ne fait pas apparaître de plus-value latente significative. Les résultats latents sur instruments financiers au comptant de couverture ne sont pas pris en compte dans cette évaluation.

Les actions et autres titres à revenu variable comprennent à cette date 2 millions de francs d'actions françaises cotées, 283 millions de francs d'OPCVM français de capitalisation et 339 millions de francs d'autres titres non cotés.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués au 31 décembre 1997 de titres cotés pour 1 342 millions de francs et de titres non cotés pour 728 millions de francs.

Échéancier

Durée restant à courir au 31 décembre 1997	En millions de francs					Créances rattachées	Total
	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans			
Effets publics et valeurs assimilées	35	1	1 843	2 221	114	4 214	
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	256	1 314	478	155	2 225	

TITRES DE PARTICIPATION

L'évolution de la valeur nette des titres de participation sur l'exercice est présentée ci-après :

	En millions de francs				
	Parts dans les entreprises liées	Participations	Total 1997	Total 1996	Total 1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	955	433	1 388	1 344	1 316
Acquisitions	55	7	62	227	98
Cessions	-2	-10	-12	-25	-52
Variation des provisions	-8	77	69	-38	23
Autres mouvements	-70	-35	-105	-120	-41
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	930	472	1 402	1 388	1 344
dont titres cotés	781	186	967	893	970
dont titres non cotés	149	286	435	495	374
dont parts dans des établissements de crédit	796	264	1 060	1 073	997

Les autres mouvements sont essentiellement liés aux variations de périmètre.

Les provisions au 31 décembre 1997 totalisent 178 millions de francs.

La principale participation est la Compagnie Financière de Paribas (Siège social : 5, rue d'Antin, 75002 Paris) dont le groupe détient 1,17 % au 31 décembre 1997 (1996 : 1,56 % ; 1995 : 1,61 %), pour une valeur au bilan de 781 millions de francs (1996 : 783 ; 1995 : 783)

PARTS DE SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	2 394	1 866	1 606
Entrées dans le périmètre (acquisitions et souscriptions)	39	237	-
Augmentations de capital	553	55	29
Cessions et transferts	-	-97	-1
Quote-part de résultat	479	399	327
Dividendes distribués	-459	-80	-91
Autres mouvements	-3	14	-4
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	3 003	2 394	1 866

Les acquisitions de 1997 (Cofidis Belgium, Cofidis UK, Vecofin), contribuent pour 23 millions de francs à la valeur nette du poste au 31 décembre 1997 hors écarts d'acquisition (note 4 K).

Les acquisitions de 1996 concernaient le Crédit Moderne, Finalion, Saint-Éloi et la Banca del Salento. La principale cession de 1996 concernait, pour 60 millions de francs, la cession de 7 % du capital de Fructivie par Cardif.

La principale participation mise en équivalence est Cofinoga (Siège social : 66, rue des Archives, 75003 Paris), dont 49 % ont été acquis en 1993. L'entrée, fin 1997, de la BNP dans le capital de Cofinoga a entraîné une baisse de la participation de Cetelem de 49 % à 44 %. Toutefois, cette opération doit s'accompagner, début 1998, de la prise de participation de Cetelem dans Laser (actionnaire à 51 % de Cofinoga), qui ramènera le pourcentage d'intérêts de Cetelem dans Cofinoga à 49 %. Au 31 décembre 1997, la dilution de Cetelem dans Cofinoga se traduit par une plus-value en consolidation de 206 millions de francs, plus-value qui trouvera sa contrepartie dans le goodwill, d'un montant équivalent, constaté lors de la prise de participation dans Laser. En conséquence, la plus-value a été éliminée du résultat 1997 et portée dans un compte de régularisation.

Cofinoga contribue, en quote-part d'actif net comptable, pour 913 millions de francs à la valeur totale des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 1997, hors écart d'acquisition résiduel à cette date de 84 millions de francs (note 4 K).

H - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Montant net au bilan, en millions de francs		
	1997	1996	1995
Terrains	451	451	497
Constructions	1 126	1 189	1 226
Autres immobilisations corporelles	688	661	603
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 265	2 301	2 326
Logiciels	43	28	15
Autres immobilisations incorporelles	76	77	60
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119	105	75

Le montant des immobilisations hors exploitation n'est pas significatif.

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	2 406	2 401	2 523
Acquisitions de l'exercice	367	355	358
Cessions nettes de l'exercice	-141	-88	-174
Dotation aux amortissements	-278	-255	-280
Autres mouvements	30	-7	-26
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	2 384	2 406	2 401

I - AUTRES ACTIFS

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Instruments conditionnels achetés	403	491	340
État, impôts et taxes	697	498	494
Impôt différé actif	317	131	119
Autres débiteurs divers	4 370	2 554	2 340
TOTAL	5 787	3 674	3 293
dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	234	237	276
Compagnies d'assurance	2 378	1 149	718

Le poste État, impôts et taxes inclut notamment les créances de "carry-back" (report en arrière des déficits fiscaux) de l'ancien groupe fiscal de Sinvim (58 millions de francs), et du groupe fiscal formé autour de la Compagnie Bancaire (91 millions de francs).

L'augmentation des impôts différés actifs résulte des conséquences de l'éclatement du groupe fiscal de la Compagnie Bancaire fin 1997 (note 2). Cette dissolution du groupe fiscal a pour conséquence de rendre taxables les plus-values nettes internes au groupe fiscal, antérieurement neutralisées. La base taxable ne pouvant être intégralement absorbée par les reports déficitaires du groupe fiscal, il en résulte pour le groupe une charge d'impôt de 121 millions de francs. Cette charge a toutefois été neutralisée par la constatation d'un impôt différé actif, s'agissant d'un impôt payé d'avance sur des plus-values internes non reconnues en consolidation.

J - COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF)

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Chèques et effets à l'encaissement	908	842	1 329
Ajustement devises	940	198	1 259
Charges payées d'avance	1 953	1 503	1 253
Produits à recevoir	3 400	2 559	2 807
Autres	1 253	1 193	943
TOTAL	8 454	6 295	7 591
dont contribution des Sociétés de promotion immobilière	4	2	7
Compagnies d'assurance	1 063	531	445

Les comptes Ajustement devises actif et passif (note 4 Q) enregistrent la différence de change venant de la réévaluation des positions de change à terme du hors-bilan. Cette différence annule au compte de résultat celle qui provient de la réévaluation des positions de change symétriques du bilan.

Les charges payées d'avance incluent les intérêts payés d'avance sur les dettes représentées par des titres.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des créances rattachées sur instruments de hors-bilan.

K - ÉCARTS D'ACQUISITION (ACTIF)

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	706	772	718
Écarts d'acquisition de l'exercice	956	182	204
Reprises sur cessions	-	-	-
Dotations aux amortissements	- 212	- 275	- 128
Différence de conversion et autres mouvements	24	27	- 22
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	1 474	706	772

En 1997, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés sur l'augmentation de la participation du Groupe dans Solorec et Cetelem (respectivement 298 et 118 millions de francs), sur la prise de participation de Cetelem Benelux dans Cofidis Belgium (43 millions de francs) et sur le rachat des intérêts minoritaires dans Cardiff lors de l'OPA (442 millions de francs) (note 2).

Les écarts d'acquisition dégagés en 1996 provenaient essentiellement des prises de participation dans Saint-Éloi (33 millions de francs), Crédit moderne - Antilles, Guyane et Océan Indien - (54 millions de francs) et dans Finalion et Banca del Salento (respectivement 36 et 34 millions de francs).

Les écarts d'acquisition constatés en 1995 concernaient principalement l'augmentation de la participation du Groupe dans des centres commerciaux, dont notamment Solorec.

L - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	En millions de francs					
Durée restant à courir au 31 décembre 1997	À vue	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Principal	2 324	10 404	14 036	7 452	2 178	36 394
Dettes rattachées						699
TOTAL						37 093

M - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes rattachées relatives à ce poste s'élèvent au 31 décembre 1997 à 152 millions de francs.

Les comptes à échéance incluent un montant de 1 000 millions de francs, à durée indéterminée, remboursable sur option à compter de 2002 et un montant de 3 000 millions de francs correspondant à la titrisation de créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore, dont l'amortissement en principal débutera au plus tard en juin 1999 et se terminera au plus tard en novembre 2001.

Les comptes d'épargne à régime spécial comprennent pour 526 millions de francs le fonds de répartition UCB, fonds constitué des versements d'épargne des adhérents de la société de crédit différé qu'était la CFEC avant sa fusion en 1992 avec l'UCB.

N - PROVISIONS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le poste inclut la réserve de capitalisation, alimentée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables, et dont l'objet est de réserver une partie des plus-values nettes dégagées pour maintenir le rendement actuariel des titres. Son montant au 31 décembre 1997 est de 804 millions de francs (1996 : 718 ; 1995 : 568).

Les provisions techniques brutes Vie et non Vie au 31 décembre 1997 s'élèvent respectivement à 83 491 et 3 882 millions de francs (1996 : 69 133 et 2 957 ; 1995 : 58 546 et 2 244).

La part des réassureurs dans les provisions techniques est présentée dans les Autres actifs pour 1 286 millions de francs au 31 décembre 1997 (1996 : 569 ; 1995 : 312).

O - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

La répartition des titres donnés en pension livrée selon leur classification à l'actif du bilan est la suivante :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Nature des titres			
Effets publics et valeurs assimilées	3 234	6 936	6 157
Placements des compagnies d'assurance : obligations	9 093	9 947	2 225
TOTAL	12 327	16 883	8 382

Échéancier

	En millions de francs					
Durée restant à courir au 31 décembre 1997	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Titres du marché interbancaire	10	2 914	7 002	5	555	10 486
Titres de créance négociables	10 974	6 816	9 886	4 094	906	32 676
Emprunts obligataires	467	19 462	29 033	31 167	2 668	82 797

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, classées à l'actif en comptes de régularisation, s'élèvent à 124 millions de francs au 31 décembre 1997 (1996 : 106 ; 1995 : 90).

Les titres du marché interbancaire comprennent 9 763 millions de francs de billets de mobilisation auprès de la Caisse de Refinancement Hypothécaire (CRH), garantis à hauteur de 716 millions de francs par des titres nantis à son profit (note 3 G) et par la mise à disposition des créances sur la clientèle éligibles au marché hypothécaire, conformément à la réglementation de ce marché.

P - AUTRES PASSIFS

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Instruments conditionnels vendus	6	20	14
Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail et location financière	283	331	400
État impôt à payer	690	565	911
Impôt différé Passif	1 231	983	935
Autres créditeurs divers	4 883	3 925	3 826
TOTAL	7 093	5 824	6 086
<i>dont contribution des</i>			
<i>Sociétés de promotion immobilière</i>	288	333	588
<i>Compagnies d'assurance</i>	1 488	876	625

Les impôts différés sont principalement liés aux opérations de crédit-bail (note 3 J).

Q - COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF)

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Remises à l'encaissement	2 090	1 683	1 832
Charges à payer	3 286	3 171	3 248
Produits perçus d'avance	992	790	577
Ajustement devises	476	179	643
Autres	2 771	2 315	1 546
TOTAL	9 615	8 138	7 846
<i>dont contribution des</i>			
Sociétés de promotion immobilière	103	100	105
Compagnies d'assurance	461	330	394

Les charges à payer sont principalement constituées des dettes rattachées sur instruments de hors-bilan.

R - ÉCARTS D'ACQUISITION (PASSIF)

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	-	79	46
Écarts d'acquisition de l'exercice	10	3	34
Reprise de l'exercice	-10	-77	-
Différence de conversion et autres mouvements	-	-5	-1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	-	-	79

S - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Provisions pour activités arrêtées	680	1 030	-
Provisions pour charges liées au plan de renforcement de la compétitivité d'UCB	280	350	-
Provisions pour risques exceptionnels des financements immobiliers aux entreprises antérieures à 1994	767	1 100	-
Provision pour report chômage	264	297	343
Provisions pour retraites	291	292	313
Autres provisions pour risques et charges	1 393	1 132	1 151
TOTAL	3 675	4 201	1 807
<i>dont contribution des</i>			
Sociétés de promotion immobilière	600	849	741
Compagnies d'assurance	100	72	59

Les provisions suivantes ont été constituées au 31 décembre 1996 :

- pertes à venir des activités arrêtées, jusqu'à leur extinction, pour 1 030 millions de francs. Ces provisions concernent l'activité de crédits aux promoteurs (700 millions de francs), l'activité de financements immobiliers aux entreprises en Italie (100 millions de francs) et l'activité de promotion immobilière (230 millions de francs) ;

- risques exceptionnels attachés aux productions en France de financements immobiliers aux entreprises antérieures à 1994, et que les marges dégagées sur les productions ultérieures ne pourront absorber ; ces risques ont été évalués à 1 100 millions de francs à partir de modèles d'analyse de la charge du risque par génération de production, et portent donc à la fois sur les encours sains et douteux de ces générations au 31 décembre 1996 ;

- charges spécifiques liées aux mesures d'abaissement des coûts d'intermédiation et de financement des activités poursuivies par l'UCB, pour 350 millions de francs.

Ces provisions ont été utilisées en 1997 conformément à leur objet, soit respectivement 353 millions de francs pour les activités arrêtées (crédits aux promoteurs 302, financements immobiliers aux entreprises en Italie 24, promotion immobilière 27), 333 millions de francs pour les risques exceptionnels sur les financements immobiliers aux entreprises en France et 70 millions de francs au titre du renforcement de la compétitivité d'UCB.

La provision pour report chômage est constituée par l'UCB du fait du report des échéances par suite de la mise en jeu de la protection chômage.

Les autres provisions pour risques et charges enregistrent, au 31 décembre 1997, la provision constituée pour les activités résiduelles d'UCB Group (note 2).

La provision de 50 millions de francs, constituée fin 1996 au titre des coûts de passage à la monnaie unique, représentant principalement des surcoûts informatiques, a été portée à 91 millions de francs en 1997.

La contribution des sociétés de promotion immobilière correspond aux provisions pour pertes sur les opérations déficitaires et à la provision pour pertes à venir jusqu'à l'extinction de l'activité.

T - EMPRUNTS PARTICIPATIFS OU SUBORDONNÉS

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 250	1 067	1 254
Titres subordonnés remboursables	2 924	2 930	3 441
Dettes rattachées	113	117	167
TOTAL	4 287	4 114	4 862

Les titres subordonnés à durée indéterminée étaient constitués jusqu'en 1995 de deux émissions effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 millions de dollars en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 millions de livres en décembre 1990.

En 1996, UCB Group a procédé au rachat des titres subordonnés à durée indéterminée qu'elle avait émis en 1990.

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance ; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 millions de dollars au terme de la quinzième année.

Les titres subordonnés remboursables comprennent neuf émissions. Les caractéristiques des principaux emprunts sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Émetteur	Montant	Échéance	En millions de francs	
			Taux d'intérêt	
Compagnie Bancaire	1000 (1)	mai 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois	
UCB	1000 (1)	juin 2000	Variable, fonction du TIOP en francs français à 3 mois	

(1) faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à certaines dates.

Subordination : ces deux emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

Les autres émissions sont à échéance 1998 pour 259 millions de francs, 2002 pour 365 millions de francs et 2003 pour 300 millions de francs.

U - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	En millions de francs							
	FRBG	Capital, primes et réserves consolidées	Résultat net global	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de la Compagnie Bancaire		
					1997	1996	1995	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier	610	19 244	- 468	19 386	7 395	11 991	13 052	12 536
Affectation du résultat de l'exercice précédent		- 1 034	468	- 566	- 286	- 280	- 273	- 243
Capitaux propres après répartition	610	18 210	-	18 820	7 109	11 711	12 779	12 293
Augmentations de capital		2 066		2 066	115	1 951	281	240
Imputation de l'écart d'acquisition sur la prime d'émission (note 2)		- 483		- 483	-	- 483	-	-
Variations de structure		- 2 211		- 2 211	- 2 211	-	-	-
Écarts de conversion		100		100	1	99	187	- 86
Autres mouvements		- 32		- 32	- 17	- 15	- 26	3
Résultat de l'exercice			2 036	2 036	679	1 357	- 1 230	602
Capitaux propres consolidés au 31 décembre	610	17 650	2 036	20 296	5 676	14 620	11 991	13 052
Projet d'affectation du résultat		1 471	- 2 036	- 565	- 248	- 317		
Capitaux propres après répartition	610	19 121	-	19 731	5 428	14 303		

Les variations de structure correspondent aux entrées ou sorties du périmètre et aux cessions ou rachats d'intérêts minoritaires. En 1997, elles incluent principalement le rachat des intérêts minoritaires dans Cardiff et UFB lors des OPA (note 2).

Les autres mouvements incluent en 1995 l'imputation sur les réserves consolidées des effets des nouvelles dispositions du Plan Comptable des Assurances (note 3 F) et la constitution du fonds pour risques bancaires généraux par Cetelem (note 3 M).

Au 31 décembre 1997, le capital social de la Compagnie Bancaire est composé de 31 702 083 actions d'un montant nominal de 100 francs, entièrement libérées (1996 : 27 984 392).

La Compagnie Bancaire offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions. Dans ce cadre, elle a émis 334 595 actions au prix de 661 francs chacune en 1997, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 221 millions de francs (1996 : 226 ; 1995 : 203).

Afin de financer les OPA sur Cardif et UFB Locobail de manière équilibrée, la Compagnie Bancaire a effectué une augmentation de capital en numéraire, assortie d'un droit préférentiel de souscription, par l'émission d'une action nouvelle à 555 francs pour 10 anciennes. Cette augmentation de capital s'est traduite par la création de 2 848 481 actions nouvelles, représentant une valeur de 1 562 millions de francs, après imputation de 19 millions de francs de frais d'émission sur la prime.

Par ailleurs, dans le cadre de la fusion-absorption de Cardif SA, la Compagnie Bancaire a émis 84 997 actions nouvelles pour une valeur, prime incluse de 25 millions de francs, en rémunération de l'apport de 77 270 actions Cardif, compte tenu de la parité d'échange retenue (11 actions Compagnie Bancaire plus une soule de 110 francs pour 10 actions Cardif).

Enfin, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée générale du 26 mars 1997 à son Directoire, la Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés du Groupe des options leur donnant droit à la souscription ou à l'achat (depuis 1997) d'actions (note 7). Au 31 décembre 1997, la levée des options de souscription d'actions en cours à cette date entraînerait l'émission de 791 684 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1997 ont donné lieu à l'émission de 449 618 actions nouvelles (1996 : 100 697 ; 1995 : 125 449), pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 143 millions de francs (1996 : 31 ; 1995 : 37).

5. NOTES SUR LE HORS-BILAN CONSOLIDÉ

A - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont essentiellement engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-dessous :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
OPÉRATIONS FERMES			
Opérations sur marchés organisés			
• Achats de contrats à terme (taux)	572	1 170	386
• Ventes de contrats à terme (taux)	2 500	4 457	12 334
Opérations de gré à gré			
• Contrats d'échange de taux	189 527	141 546	94 501
• Accords de taux futurs, achetés	3 458	2 873	7 387
• Accords de taux futurs, vendus	889	846	642
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES			
Opérations sur marchés organisés			
• Achats d'options de taux	300	300	300
• Ventes d'options de taux	-	-	-
• Autres	107	13	80
Opérations de gré à gré			
• Achats de contrats de taux plafond	16 179	19 251	20 927
• Ventes de contrats de taux plafond	2 298	1 458	1 432
• Achats de contrats de taux plancher	1 024	994	994
• Ventes de contrats de taux plancher	503	495	495
• Achats de swaptions de taux	-	271	413
• Ventes de swaptions de taux	-	723	234
TOTAL	217 357	174 397	140 125
Contribution des sociétés d'assurance	6 930	3 476	3 165

B - LES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction sont évalués selon des hypothèses actuarielles et sont couverts par des placements auprès d'une compagnie d'assurance :

	En millions de francs
Dette actuarielle	820
Valeur vénale des placements	720
Écart actuariel restant à amortir	100

Les anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Compagnie Bancaire, non couverts par ce régime d'assurance, ont reçu en 1997 des pensions de retraite s'élevant à 11,3 millions de francs.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux sont également couverts par des fonds de pension et des contrats auprès d'une compagnie d'assurance.

C - AUTRES ENGAGEMENTS

La cession d'UCB Home Loans en 1995 (voir note 1 A) a été assortie de garanties usuelles d'actif et de passif accordées par le Groupe de la Compagnie Bancaire, au profit de l'acquéreur. Les engagements résiduels du Groupe à ce titre sont à échéance de quatre ans.

De la même manière, les cessions des filiales et portefeuilles d'UCB Group en 1997 (voir note 2) ont donné lieu à des garanties usuelles d'actif et de passif, accordées aux acquéreurs par le Groupe Compagnie Bancaire. Les engagements du groupe à ce titre sont à échéance de durée variable (un an à sept ans) selon les catégories d'éléments couverts.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

A - PRODUITS DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE

Intérêts et commissions sur les crédits immobiliers, crédits à l'équipement des entreprises et crédits à l'équipement des ménages

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé, les perceptions pour frais de dossier et les indemnités de résiliation et de renonciation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Les commissions d'affacturage sont incluses dans les intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des entreprises.

Loyers nets des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail ou en location

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière.

Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations, et des charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués.

Produits de gestion d'épargne

Ce poste comprend principalement les commissions de gestion sur encours d'OPCVM et les droits d'entrée de Sicav perçus par les banques du Groupe qui exercent une activité de gestion d'épargne.

Analyse des commissions

Le montant des commissions enregistrées dans les postes précédents est présenté dans le tableau ci-dessous.

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Commissions sur crédits immobiliers	513	488	475
Commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	117	115	86
Commissions sur crédits à l'équipement des ménages	234	179	162
Produits de gestion d'épargne	457	314	292
TOTAL	1 321	1 096	1 015

B - PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS

	Dividendes	Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	En millions de francs		
			Total 1997	Total 1996	Total 1995
Actions et autres titres à revenu variable - Placement	2	23	25	29	24
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	5	5	13	7
Participations	28	361	389	1 142	130
Sous-total	30	389	419	1 184	161
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			479	399	327
TOTAL			898	1 583	488

Les plus et moins-values sur participations incluent les résultats en consolidation des cessions externes de titres consolidés.

Y figurent notamment en 1997 la plus value sur la cession de UCB Invoice Discounting et UCB Factoring par UCB Group (note 2) et une plus-value de dilution réalisée par Cardif sur Fructivie.

En 1996, le poste incluait le résultat sur la cession en bloc de 6 % du capital de Cetelem en décembre 1996 et une plus-value sur la cession de 7 % de Fructivie.

C - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**Produits des opérations d'assurance**

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Solde technique	1 472	1 035	1 010
• Produits nets des placements	3 283	3 081	2 637
• Participation aux résultats et intérêts techniques	- 2 363	- 2 288	- 2 075
Solde financier	920	793	562
Autres charges techniques nettes	- 127	- 113	- 96
Charges d'acquisition et de gestion des contrats	- 1 821	- 1 364	- 1 140
Sous-total	444	351	336
Retraitement des frais généraux imputés	2 000	1 544	1 324
Élimination des éléments internes au Groupe	42	142	-103
CONTRIBUTION DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE AU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 486	2 037	1 557

Le solde technique, présenté net de réassurance, correspond aux primes diminuées des prestations et des dotations aux provisions techniques, hors intérêts crédités aux provisions techniques et participation des assurés aux résultats. Il est diminué des frais généraux de règlement des sinistres.

Les produits des placements incluent les revenus du portefeuille titres et les dividendes des activités immobilières nets des charges financières sur placements. Ils incluent aussi les résultats sur cessions d'actifs, nets des dotations à la réserve de capitalisation. Les frais généraux rattachés en sont déduits. Les variations de valeur des emplois servant de référence à des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exclues des produits des placements et des intérêts techniques, dans la mesure où elles sont supportées par les détenteurs de ces contrats.

Pour déterminer la contribution des opérations d'assurance figurant dans les Autres produits d'exploitation, les frais généraux imputés aux soldes intermédiaires précédents sont reclassés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat consolidé, et les opérations avec les autres sociétés consolidées, notamment les produits des placements, sont éliminées.

Résultats des opérations de promotion immobilière

Ces résultats représentent les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés. Les sociétés de promotion immobilière contribuent au poste pour sa totalité.

Produits des opérations de location simple sur immeubles

Cette rubrique reprend les loyers perçus qui sont comptabilisés hors taxes ; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués, et les charges immobilières locatives, nettes des remboursements effectués par les occupants.

Plus et moins-values de cession d'immobilisations

Cette rubrique comprend les plus et moins-values réalisées lors de cessions d'immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente, et d'autres immobilisations, selon la répartition suivante :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente	10	80	53
Immobilisations	- 11	- 5	- 27
TOTAL	- 1	75	26

Prestations de service

Ces produits incluent notamment les honoraires de gestion des sociétés de promotion immobilière pour un montant de 126 millions de francs en 1997 (1996 : 147 ; 1995 : 141).

Produits accessoires et pertes et profits divers

Les produits accessoires incluent les commissions versées par les compagnies d'assurance externes qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit du Groupe. Tous les produits et charges divers ou occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les pertes et profits divers.

D - CHARGES NETTES DE FINANCEMENT**Charges sur opérations avec les établissements de crédit**

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le Groupe sur les opérations traitées avec des organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Sont également inclus les pertes de change et les déports sur opérations de change à terme.

En 1997, le montant des commissions incluses dans ce poste s'élève à 210 millions de francs (1996 : 190 ; 1995 : 156).

Produits sur opérations avec les établissements de crédit

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises au Groupe sur les concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires et au titre des engagements donnés en matière de facultés de financement. Sont également inclus les profits de change et les reports sur opérations de change à terme.

Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés

Sont inscrits dans cette rubrique, outre les intérêts proprement dits, l'amortissement des frais d'émission, les différences constatées en cas de remboursement anticipé, l'amortissement des primes de remboursement et les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur titres subordonnés inclus dans la rubrique sont les suivants :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Titres subordonnés à durée indéterminée	4	37	59
Titres subordonnés remboursables	143	179	227
TOTAL	147	216	286

Intérêts sur autres dettes représentées par un titre

Figurent dans cette rubrique les charges d'intérêt sur les titres du marché interbancaire, les titres de créance négociables, les titres vendus à découvert et les titres donnés en pension livrée, à l'exception des titres donnés en pension livrée des compagnies d'assurance dont les charges d'intérêts sont enregistrées dans les produits des placements des opérations d'assurance.

Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Le poste inclut les produits nets (résultats sur titres de transaction, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions pour les titres de placement et titres d'investissement) du portefeuille d'effets publics, d'obligations et de titres de créance négociables, qui sont détenus en couverture ou en placement temporaire dans le cadre de la gestion des opérations de refinancement du groupe. Y figurent également les intérêts sur titres reçus en pension livrée.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

	En millions de francs				
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total 1997	Total 1996	Total 1995
Titres de transaction					
• Résultats	- 9	44	35	69	148
Titres de placement					
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	-	9	9	53	2
• Intérêts	480	19	499	774	427
Titres d'investissement					
• Plus et moins-values	-	78	78	46	56
• Intérêts	16	130	146	198	214
Titres reçus en pension livrée					
• Intérêts	76	-	76	70	135
TOTAL	563	280	843	1 210	982

E - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Charges de personnel

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Salaires et traitements	2 134	1 994	1 878
Charges sociales	1 046	1 041	911
Charges fiscales	187	185	174
Charges connexes	203	171	150
TOTAL	3 570	3 391	3 113

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe. Les charges connexes incluent en particulier les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les effectifs permanents des sociétés intégrées globalement étaient de 9 152 personnes au 31 décembre 1997 (1996 : 8 681 ; 1995 : 8 233).

Participation et intéressement des salariés

La charge de l'exercice est déterminée selon un accord de participation et d'intéressement des salariés des sociétés françaises aux résultats du Groupe, et des accords d'intéressement propres à certaines sociétés.

F - CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Dotations aux provisions	2 786	3 022	3 313
Créances passées en perte sur l'exercice	2 414	2 588	2 469
Reprises de provisions	- 3 140	- 3 272	- 3 256
Récupérations sur créances amorties	- 139	- 99	- 125
CHARGE DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT	1 921	2 239	2 401

G - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

	Dotations	Reprises	Charge nette		
			1997	1996	1995
Provision pour report chômage	-	- 33	- 33	- 46	- 38
Provisions pour activités arrêtées (note 4 S)	-	- 353	- 353	1 030	-
Provisions pour charges liées au plan de renforcement de la compétitivité de l'UCB (note 4 S)	-	- 70	- 70	350	-
Provisions pour risques exceptionnels des financements aux entreprises antérieurs à 1994 (note 4 S)	-	- 333	- 333	1 100	-
Autres provisions pour pertes et charges	756	- 483	273	- 8	237
TOTAL	756	- 1 272	- 516	2 426	199

Les dotations aux autres provisions incluent la provision constituée au 31 décembre 1997 sur les activités résiduelles d'UCB Group (note 2).

La contribution des sociétés de promotion immobilière au poste s'élève à - 242 millions de francs (1996 : 58 ; 1995 : 157).

H - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, sept groupes d'intégration fiscale existaient au 1^{er} janvier 1997 autour de Compagnie Bancaire, Cetelem, UFB Locabail, Cardif, Klépierre, Klécentres et Kléfinances. Toutefois, l'absorption de Cardif SA par la Compagnie Bancaire a entraîné la dissolution rétroactive du groupe fiscal Cardif, les sociétés le composant entrant au 1^{er} janvier 1997 dans le groupe fiscal formé autour de la Compagnie Bancaire.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

Les offres publiques d'achat sur UFB Locabail et Cardif ayant entraîné une détention à plus de 95 % par la Compagnie Bancaire dans l'UFB Locabail et Kléfinances, les groupes fiscaux correspondants cessent au 31 décembre 1997. Il en est de même pour les groupes fiscaux Compagnie Bancaire et Cetelem, la Compagnie financière de Paribas détenant, directement ou indirectement, plus de 95 % du capital de ces sociétés au 24 décembre 1997, à l'issue des offres publiques d'échange (note 2). Pour 1997, ces groupes fiscaux continuent à calculer leur impôt globalement, mais les résultats des cessions intra-groupe précédemment neutralisés (plus-value sur titres et sur immeubles) deviennent imposables (note 3 I).

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe fiscal entre les filiales locales d'UFB Locabail.

Enfin, les sociétés britanniques UFB Group, UCB Group et Pinnacle, ont la possibilité de compenser leurs déficits et bénéfices fiscaux annuels et ceux de leurs filiales au niveau de la holding CB UK. Il en résulte une économie d'impôt qui profite au groupe.

La charge d'impôt consolidée s'analyse ainsi :

	En millions de francs		
	1997	1996	1995
Impôt courant	1 120	916	953
Impôt différé	44	34	- 73
TOTAL	1 164	950	880

I - INFORMATION SECTORIELLE

Répartition par zone d'implantation géographique des concours bancaires à la clientèle

	En millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total Bilan
Crédits immobiliers	56 674	2 517	-	6 902	5 464	-	71 557
Crédits à l'équipement des entreprises	4 298	383	1 265	-	-	-	5 946
Crédits à l'équipement des ménages	55 467	8	-	2 258	-	868	58 601
Crédits-bails sur immeubles	4 860	164	-	14	600	-	5 638
Crédits-bails et locations financières de matériel	18 274	3 022	312	29	1 361	321	23 319
Affacturage	1 652	302	221	260	169	47	2 651
TOTAL 1997	141 225	6 396	1 798	9 463	7 594	1 236	167 712
TOTAL 1996	146 896	15 446	1 690	8 327	7 102	867	180 328
TOTAL 1995	146 919	12 035	1 518	6 808	6 183	389	173 852

Répartition par zone d'implantation géographique des produits des opérations bancaires avec la clientèle

	En millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total compte de résultat
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	5 201	905	-	548	585	-	7 239
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	491	147	118	17	9	5	787
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 881	-	-	359	-	141	7 381
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	545	15	-	1	56	-	617
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail et en location	1 494	317	15	2	148	27	2 003
Produits de gestion d'épargne	447	-	-	-	-	10	457
TOTAL 1997	15 059	1 384	133	927	798	183	18 484
TOTAL 1996	16 395	1 240	129	978	781	115	19 638
TOTAL 1995	17 413	1 823	147	849	722	53	21 007

7. AUTRES INFORMATIONS

A - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIÉES AU 31 DECEMBRE 1997

	En millions de francs	
	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
ACTIF		
Créances sur établissements de crédit	3 852	6 300
Concours bancaires à la clientèle	76	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	454	101
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	2 448	605
Comptes créditeurs de la clientèle	28	3
HORS BILAN		
Engagements de financement		
• donnés à des établissements de crédit	-	1 299
Engagements de garantie		
• donnés à des établissements de crédit	49	-
• en faveur de la clientèle	89	2

B - DIRIGEANTS

La rémunération versée par le Groupe aux membres du Comité directeur s'élève à 17,9 millions de francs au titre de l'exercice 1997. Les sommes allouées aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 4,5 millions de francs au titre de l'exercice 1997, dont 1,9 millions de francs de jetons de présence.

C - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les caractéristiques des plans d'options 1997 des sociétés du Groupe sont les suivantes :

	Cie Bancaire	Cetelem
Date d'octroi	30 septembre	22 septembre
Nombre d'attributaires	149	117
Nombre d'options attribuées	110 850	60 250
• dont aux dirigeants de la Compagnie Bancaire (%)	-	-
Prix d'exercice (francs)	718	623
Rabais sur le cours de Bourse de référence	-	-
Durée des options (ans)	8	8
Différé d'exercice (ans)	5	5

Compte tenu des OPA réalisées en 1997, UFB et Cardif n'ont pas attribué d'options en 1997.

Les options attribuées en 1997 par la Compagnie Bancaire et le Cetelem sont des options d'achat.

La situation cumulée des plans d'options des sociétés du Groupe en cours au 31 décembre 1997 est la suivante :

	Cie Bancaire	UFB Locabail	Cetelem
Nombre ajusté des options attribuées depuis 1990	1 691 408	315 600	773 981
• dont issues des plans Cardif	273 937	-	-
Nombre ajusté des options non exercées	902 534	158 600	314 182
• dont issues des plans Cardif	151 198	-	-
• dont bénéficiant aux dirigeants de la Compagnie Bancaire (%)	21	10	8
Incidence des options de souscription en cours sur la dilution en capital (en % du nombre d'actions)	2,50	2,73	0,59

À la suite de la fusion-absorption de Cardif par la Compagnie Bancaire le 4 décembre 1997, des options de souscription Compagnie Bancaire ont été substituées aux options de souscription Cardif sur la base du rapport d'échange et de la soulte prévus à la fusion.

Les chiffres figurant en italique dans le tableau ci-dessus représentent les options issues des plans Cardif après conversion, incluses dans les totaux présentés.

8. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés sont classées par secteur selon leur appartenance au 31 décembre 1997 ou à leur dernière date de consolidation.

Sociétés	Intégration fiscale avec (4)	Méthode (1)	% contrôle 1997	% intérêt 1997	% intérêt 1996	% intérêt 1995
Compagnie Bancaire	Cie Bancaire	IG	100	100	100	100
Secteur UFB Locabail						
<i>Sociétés françaises</i>						
UFB Locabail	UFB	IG	99,1	99,1	71,8	72,8
Arval (UFB) (2)		IG	50,0	49,6	35,9	36,4
CGLI (UFB) (2)		IG	50,0	49,6	35,9	32,8
Fac Location SNC		IG	100,0	99,1	71,8	-
Loca SNC		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
Massilia Bail		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
Matradelme		IG	-	-	-	72,6
Norbail SNC		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
Norbail Location SNC		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
SA Finance et Gestion		IG	70,0	69,4	50,2	51,0
Savelme Socappa et Cie		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
Services et Finance		IG	51,0	50,5	36,6	37,1
Socappa	UFB	IG	99,9	99,0	71,7	72,8
Deutsche Leasing France SAS		ME	40,0	39,6	28,7	29,1
Fédébail		ME	-	-	-	24,0
Saint-Éloi*		ME	49,0	48,5	35,1	-
Case Credit Europe		IP	50,0	49,6	-	-
<i>Sociétés étrangères</i>						
Arval Belgium (UFB) (2)		IG	28,0	23,2	20,1	20,4
Arval España (UFB) (2)		IG	50,0	49,5	-	-
Arval Italie (UFB) (2)		IG	27,5	27,3	25,1	25,5
Cie Bancaire UK (actions A)		IG	100,0	99,3	76,9	77,8
Diamond Finance		IG	60,0	59,6	-	-
Finer		IG	60,0	59,6	-	-
Locabail International Finance		IG	-	-	74,6	75,5
Locabail UK		IG	100,0	99,1	71,8	72,8
Systema Leasing		IG	100,0	99,2	73,6	74,6
UFB Factoring Italia		IG	100,0	99,3	77,4	78,3
UFB Finfactor		IG	100,0	99,3	77,4	78,3
UFB Gestion España (3)		IG	-	-	-	78,3
UFB Group PLC*		IG	100,0	99,3	76,9	77,8
UFB Kredit Bank		IG	100,0	99,2	73,6	74,6
UFB Leasing Italia		IG	100,0	99,3	77,4	78,3
UFB Locabail Deutschland		IG	100,0	99,2	73,6	74,6
Unifactors Belgium		IG	100,0	99,3	77,4	78,3
UFB Ace Leasing		ME	49,0	48,7	38,0	-
Case Credit UK		IP	50,0	49,6	-	-
Secteur Cetelem						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cetelem	Cetelem	IG	79,1	66,3	66,1	73,2
Accéa Finance	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	73,1
Antée	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Arval (Cofica) (2)		IG	50,0	33,1	33,0	36,6
CGLI (Cofica) (2)		IG	50,0	33,1	33,0	32,9
Cetelem Expansion		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Cetelem Immobilier	Cetelem	IG	100,0	68,0	67,8	73,1
Cie Médicale de Financement	Cetelem	IG	99,9	66,2	66,0	73,1
Clariance		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Cofica	Cetelem	IG	99,9	66,3	66,1	73,1
Cofica Bail	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	73,1
Cofiparc		IG	100,0	74,7	66,2	73,1

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1997.

(2) Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

(3) Société absorbée en 1996.

(4) Jusqu'au 31 décembre 1997 pour Compagnie Bancaire, UFB, Cetelem et Kléfinances (note 6 H).

* Comptes consolidés.

Sociétés	Intégration fiscale avec (4)	Méthode (1)	% contrôle 1997	% intérêt 1997	% intérêt 1996	% intérêt 1995
Cofiplan		IG	100,0	82,4	-	-
Cofiplus		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Crédial	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	-
Effico	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Fidem		IG	90,0	59,7	63,2	69,9
Foncière de Cetelem	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Inchcape France Finance		IG	51,0	33,8	33,7	37,3
Klébail		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Kléline		IG	91,9	61,0	60,0	-
Level 3	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,0	-
Neuilly Contentieux GIE		IG	94,6	62,8	62,6	69,5
Neuilly Gestion GIE		IG	100,0	66,0	67,6	73,6
Sofracem	Cetelem	IG	100,0	66,3	66,1	-
Soservi		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
AGF Financement 1 (3)		ME	-	-	-	29,3
AGF Financement 2		ME	40,0	26,5	26,4	29,3
Cofidis		ME	15,0	10,0	9,9	11,0
Cofinoga*		ME	44,0	29,2	32,4	35,9
Covefi		ME	34,0	22,6	22,5	24,9
Crédit Moderne Antilles		ME	49,0	32,5	32,4	-
Crédit Moderne Guyanne		ME	40,0	26,5	26,4	-
Crédit Moderne Océan Indien		ME	40,0	26,5	26,4	-
Facet		ME	38,8	25,8	25,7	28,4
Finalion*		ME	49,0	32,5	32,4	-
Finama		ME	49,0	32,5	32,4	35,9
Novacredit		ME	35,0	23,2	23,8	27,1
Sté Paiement Pass		ME	40,0	26,5	26,5	29,3
<i>Sociétés étrangères</i>						
Arval Belgium (Cofica) (2)		IG	28,0	23,2	18,5	20,5
Arval España (Cofica) (2)		IG	50,0	33,1	-	-
Arval Italie (Cofica) (2)		IG	27,5	18,2	23,1	25,6
Cetelem Belgium		IG	60,0	39,8	39,6	-
Cetelem Benelux BV		IG	100,0	66,3	66,1	73,1
Cetelem CR		IG	50,0	33,2	-	-
Cetelem Expansão		IG	100,0	66,3	66,0	73,2
Cetelem SFAC		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Eurocredito		IG	80,0	53,1	52,9	58,6
Fimestic		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Fimestic Expansion		IG	100,0	66,3	66,1	73,2
Fimestic Gestion AIE		IG	100,0	65,7	65,5	-
Fimestic Servicios Informaticos AIE		IG	69,0	45,1	45,0	-
United European Credit		IG	100,0	66,3	66,1	73,1
Cofidis Belgium		ME	15,0	9,9	-	-
Cofidis UK		ME	15,0	10,0	-	-
Fimagroup*		ME	40,0	26,5	26,5	29,3
Cofidis España (ex-Finadis)		ME	15,0	10,0	9,9	11,0
Findomestic		ME	42,7	29,8	29,7	32,5
Fipryca		ME	34,0	22,6	22,5	24,9
Fortis Credit		ME	45,0	17,9	-	-
Magyar Cetelem		ME	50,0	33,2	-	-
Vecofin		ME	15,0	10,0	-	-
Attijari Cetelem		IP	50,0	33,2	-	-
Secteur UCB						
<i>Sociétés françaises</i>						
UCB	Cie Bancaire	IG	99,9	99,9	99,8	99,8
Carnégie et Cie		IG	100,0	99,9	99,8	99,8
Klérim et Cie		IG	100,0	99,9	99,8	99,8
Prêts et Services		IG	100,0	99,9	-	-
UCB Bail	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	99,8	99,8
UCB Locabail Immobilier		IG	100,0	99,9	99,8	99,8

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1997.

(2) Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

(3) Société absorbée en 1996.

(4) Jusqu'au 31 décembre 1997 pour Compagnie Bancaire, UFB, Cetelem et Kléfinances (note 6 H).

* Comptes consolidés.

Sociétés	Intégration fiscale avec (4)	Méthode (1)	% contrôle 1997	% intérêt 1997	% intérêt 1996	% intérêt 1995
Sociétés étrangères						
Cie Bancaire UK (actions B)		IG	100,0	100,0	99,9	99,9
Banca UCB (ex-UCB Credicasa)		IG	100,0	100,0	99,9	99,9
UCB Group PLC*		IG	100,0	100,0	99,4	99,8
UCB Socabail Immobiliare		IG	100,0	100,0	99,9	99,9
UCI Grupo*		IG	50,0	50,0	49,9	49,9
Secteur Klécar						
<i>Klépierre et filiales, sociétés françaises</i>						
Klépierre	Klépierre	IG	51,0	51,0	50,0	50,0
Klé 31	Klépierre	IG	99,9	51,1	-	-
SA Klécentres	Klécentres	IG	87,5	51,3	50,5	53,4
SA Secmarne		IG	34,2	17,5	17,3	18,3
Saint-André Pey Berland	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS 43 Kléber	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	-
SAS 5 Turin	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	50,0
SAS 52 Iéna	Klépierre	IG	100,0	53,5	52,5	-
SAS Baudot Massy	Klépierre	IG	100,0	51,0	-	-
SAS Bègles d'Arcins		IG	75,0	38,5	37,9	-
SAS Centre Villepinte	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS Centre Jaude	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS Doumer Caen	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS Langevin Herblay	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	50,0
SAS Melun Saint-Pères	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS Oise Cergy		IG	100,0	75,5	50,0	50,1
SAS Paul Doumer Rueil	Klépierre	IG	100,0	51,1	50,0	-
SAS Rue de Cortambert	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	-
SAS Sommer Antony	Klépierre	IG	100,0	51,0	-	-
SAS Strasbourg la Vigie	Klécentres	IG	100,0	51,4	50,6	53,5
SAS Tours Nationale	Klécentres	IG	100,0	51,3	50,5	53,4
SAS Vanne Montrouge	Klépierre	IG	100,0	53,5	52,5	52,5
SAS Varennes Ormes	Klépierre	IG	100,0	51,0	-	-
SC Bourses		IG	85,0	50,9	35,4	29,4
Solorec		IG	100,0	51,2	35,0	38,7
Sté du 192 avenue Charles-de-Gaulle	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	50,0
Sté du 23 avenue Marignan		IG	100,0	51,0	40,5	40,5
Sté du 25 avenue Marignan (2)		IG	-	-	-	40,5
Sté du 38 rue Marbœuf (2)		IG	-	-	-	40,5
Sté du 46 Notre-Dame-des-Victoires	Klépierre	IG	100,0	51,0	50,0	50,0
<i>Autres filiales de Klécar, sociétés françaises</i>						
Klécar	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
CB Pierre		IG	99,0	99,0	99,0	99,0
Coger SARL	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
SA 25 Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,8
SAS 18 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS 21 Kléber		IG	100,0	100,0	-	-
SAS 21 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,8
SAS 43 Grenelle	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Amboise Boulogne	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,4
SAS Baudin Levallois	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Charenton Bercy	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Charley Coubertin	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Colombier Carrières	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Concorde Puteaux	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Cordim	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Daumesnil Reuilly	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	99,9
SAS Étoile Résidence	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Kléber Levallois	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Kléfinances	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Klégestion	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	-	-
SAS Leblanc Paris 15	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1997.

(2) Détenue conjointement par UFB Locabail et Cofica.

(4) Jusqu'au 31 décembre 1997 pour Compagnie Bancaire, UFB, Cetelem et Kléfinances (note 6 H).

* Comptes consolidés.

Comptes consolidés de la Compagnie Bancaire

Sociétés	Intégration fiscale avec (4)	Méthode (1)	% contrôle 1997	% intérêt 1997	% intérêt 1996	% intérêt 1995
SAS Sinkle	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,4	-
SAS Suffren Paris 15	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SAS Taitbout Paris 9	Kléfinances	IG	100,0	100,0	92,3	92,3
SCI 50 rue de Bourgogne		IG	99,9	99,9	92,2	92,3
SCI Le Chêne Pierre		IG	100,0	100,0	92,2	92,3
Ségécé		IG	89,4	66,5	66,2	68,1
Ségécé Promotion (3)		IG	-	-	66,2	68,1
Société Foncière Sinvim	Cie Bancaire	IG	99,9	99,9	99,9	99,9
Sociétés étrangères						
Ejenorte		IG	100,0	100,0	-	-
Ejesur		IP	50,0	50,0	-	-
Secteur Sinvim						
<i>Sociétés françaises</i>						
Sinvim	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,4	99,3
Sinvim et Cie		IG	100,0	100,0	99,6	99,5
Sinvim IDF (ex-Sofevente)		IG	100,0	100,0	99,4	99,3
Secteur Cardif						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cardif SA (ex-Kle 29)	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Banque Financière Cardif	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,6	60,9
Cardif Asset Management	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	-	-
Cardif Bancaire Transaction		IG	100,0	100,0	86,9	87,0
Cardif Gestion	Cie Bancaire	IG	100,0	99,9	60,5	60,9
Cardif Gestion d'actifs	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	-	-
Cardif Retraite	Cie Bancaire	IG	99,8	99,8	-	-
Cardif Risques Divers	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Cardif Société Vie	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Cavinam	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,2	-
Firem	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	62,5	62,9
Gestion Croissance		IG	97,5	84,0	50,8	53,8
Hélios Société Vie	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Kléber Finance Conseil		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Union Européenne d'Assurances		IG	-	-	30,7	30,9
ACFI		IP	50,0	50,0	32,1	60,6
Antarius		IP	50,0	50,0	30,1	-
CPA Vie		IP	35,0	35,0	-	-
Finaref Risques Divers		IP	40,0	40,0	24,1	24,2
Finaref Vie		IP	40,0	40,0	24,1	24,2
Fructivie*		ME	15,0	15,0	12,0	16,3
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cardif Polska		IG	100,0	100,0	60,2	-
Cardif Provita		IG	100,0	100,0	60,2	-
Cardif Services BV		IG	100,0	100,0	60,2	-
Cardif Leven		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Cardif Assicurazioni		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Cardivida		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Cardif Compania de Seguros de Vida		IG	100,0	100,0	-	-
Cie Bancaire UK (actions C)		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Compania de Seguros Generales		IG	100,0	100,0	-	-
Compania de Seguros de Vida		IG	100,0	100,0	-	-
Cybèle Re		IG	100,0	100,0	60,2	60,6
Eolia		IG	100,0	100,0	60,2	59,3
European Re		IG	100,0	88,6	53,4	53,7
Financial Telemarketing Services Ltd		IG	100,0	88,7	53,4	53,7
Investlife		IG	80,0	80,0	48,2	48,4
Pinnacle Holding		IG	88,7	88,7	53,4	53,7
Pinnacle Insurance		IG	100,0	88,7	53,4	53,7
Pinnacle Insurance Management Services		IG	100,0	88,7	53,4	53,7

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1997.

(3) Société absorbée en 1997.

(4) Jusqu'au 31 décembre 1997 pour Compagnie Bancaire, UFB, Cetelem et Kléfinances (note 6 H).

* Comptes consolidés.

Bilan consolidé de la Compagnie Bancaire

Sociétés	Intégration fiscale avec (4)	Méthode (1)	% contrôle 1997	% intérêt 1997	% intérêt 1996	% intérêt 1995
Pinnacle Insurance Property Services		IG	100,0	88,7	53,4	-
Pinnafrica Holding Ltd*		IG	100,0	88,7	-	-
Centro Vita Assurances		IP	49,0	49,0	29,5	-
Banca del Salento*		ME	4,0	3,3	2,4	-
Secteur Cortal						
<i>Sociétés françaises</i>						
Cortal	Cie Bancaire	IG	100,0	99,8	99,3	99,3
Cortal Fund Management (ex-Cortal Gestion)		IG	100,0	99,8	99,3	99,3
Cortal Pierre Gestion SNC		IG	100,0	99,8	99,3	99,3
Gerfonds	Cie Bancaire	IG	100,0	99,6	98,8	98,8
Institut de télémarketing	Cie Bancaire	IG	99,9	99,8	99,2	99,3
<i>Sociétés étrangères</i>						
Cortal Bank Luxembourg		IG	60,0	59,9	59,6	59,6
Cortal Belgique		ME	40,0	40,0	39,8	39,8
Cortal Direct		IP	50,0	49,9	-	-
Sociétés diverses						
<i>Sociétés françaises</i>						
Banque Directe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Cie de Placement et de Prévoyance (2)		IG	-	-	100,0	100,0
Élan Europe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière de la CB	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
GAM CB		IG	98,9	80,6	73,8	77,5
GEP CB		IG	96,5	86,8	79,4	81,3
Kléber Portefeuille	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Kléber Promotion	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
Klécinq	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Klep 1 SAS	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	100,0	-
Klétois		IG	100,0	100,0	100,0	100,0
Presbourg Étoile et Cie		IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SI 89 Neuilly		IG	100,0	100,0	99,8	99,8
SA 22 La Pérouse		IG	-	-	-	99,9
SA 37 La Pérouse	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SA de Flers	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,8	99,8
SAS 5 Kléber	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SAS Combs-la-Ville	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
SAS Louis-Philippe	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,8	99,8
SAS Vacquerie	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	99,9	99,9
Sifro SNC	Cie Bancaire	IG	100,0	100,0	-	-
Société de Gestion		IG	97,6	84,2	80,0	82,7
CLF Banque		ME	20,0	20,0	20,0	-
SIS	Cie Bancaire	ME	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Intégration globale (IG), Intégration proportionnelle (IP) ou Mise en équivalence (ME), au 31 décembre 1997.

(2) Société absorbée en 1997.

(4) Jusqu'au 31 décembre 1997 pour Compagnie Bancaire, UFB, Cetelem et Kléfinances (note 6H).

* Comptes consolidés.

9. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉS AU BALO

Le règlement 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider par intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence ; il s'agit notamment des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière.

Dans les comptes présentés ci-après, les filiales et sous-filiales suivantes, bien que contrôlées, ont donc été mises en équivalence au lieu d'être consolidées par intégration globale ou proportionnelle :

Acfi ; Antarius ; Cardif Société Vie ; Cardif Leven ; Cardif Assicurazioni ; Cardif Compania de Seguros de Vida ; Cardivida ; Cardif Polska ; Cardif Provita ; Cardif Retraite ; Cardif Services BV ; Cavinam ; Centro Vita Ass. ; Compania de Seguros de Vida ; Compania de Seguros Generales ; CPA Vie ; Cybèle Re ; Eolia ; European Re ; Financial Telemarketing Services Ltd ; Gestion Croissance ; Hélios Société Vie ; Cardif Risques Divers ; Investlife ; Finaref Vie ; Finaref Risques Divers ; Pinnacle Insurance ; Pinnacle Insurance Management Services ; Pinnacle Insurance Property Services.

Ségécé ; Sinvim ; Sinvim et Cie ; Sinvim Ile de France SNC.

Presbourg Étoile et Compagnie ; Kléber Promotion ; Cordim.

Par ailleurs, ces bilan et compte de résultat consolidés sont présentés selon le format prévu au règlement 91-02.

En milliers de francs

ACTIF	1997	1996	1995
Caisse, banques centrales, CCP	156 272	298 575	148 947
Effets publics et valeurs assimilées	4 213 528	9 967 310	10 257 405
Créances sur les établissements de crédit	19 546 242	16 663 652	15 418 078
• À vue	2 877 385	3 933 894	3 577 751
• À terme	16 668 857	12 729 758	12 840 327
Créances sur la clientèle	139 577 114	152 212 174	146 370 418
• Autres concours à la clientèle	138 932 037	151 418 608	145 287 850
• Comptes ordinaires débiteurs	645 077	793 566	1 082 568
Opérations de crédit-bail et assimilées	28 957 602	28 964 917	28 953 077
Location simple d'immeubles	7 455 792	7 396 024	7 011 405
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 513 438	3 852 782	4 226 426
Actions et autres titres à revenu variable	772 250	1 901 755	869 493
Participations, activité de portefeuille et parts dans des entreprises liées	1 399 760	1 388 597	1 340 442
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	5 041 050	3 872 851	2 872 263
• Non financières	2 341 492	1 693 576	1 247 890
• Financières	2 699 558	2 179 275	1 624 373
Immobilisations incorporelles	92 795	95 199	68 022
Immobilisations corporelles	2 402 632	2 530 741	2 750 516
Capital souscrit non versé	12 327	8 502	12 290
Autres actifs	3 314 323	2 364 822	2 444 569
Comptes de régularisation	7 378 756	6 176 638	7 493 761
Écarts d'acquisition	1 473 912	706 357	771 671
TOTAL DE L'ACTIF	224 307 793	238 400 896	231 008 783

PASSIF	1997	1996	1995
Institut d'émission	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	39 239 647	54 865 751	49 474 853
• À vue	4 469 785	10 243 671	12 708 321
• À terme	34 769 862	44 622 080	36 766 532
Comptes créditeurs de la clientèle	13 968 526	10 615 991	11 958 104
Comptes d'épargne à régime spécial	1 223 236	1 083 465	1 444 063
• À vue	266 730	158 654	10 749
• À terme	956 506	924 811	1 433 314
Autres dettes	12 745 290	9 532 526	10 514 041
• À vue	5 404 474	2 333 372	2 165 923
• À terme	7 340 816	7 199 154	8 348 118
Dettes représentées par un titre	130 062 860	133 418 430	131 475 886
• Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	43 890 686	57 713 737	58 836 606
• Emprunts obligataires	86 172 174	75 704 693	72 639 280
Autres passifs	5 478 463	5 444 847	6 504 752
Comptes de régularisation	8 043 057	7 292 803	6 700 350
Écarts d'acquisition	-	-	79 477
Provisions pour risques et charges	2 951 580	3 279 633	1 007 802
Dépôts de garantie à caractère mutuel	58 434	31 603	3 474
Fonds pour risques bancaires généraux	610 00	610 000	610 000
Dettes subordonnées	4 232 818	4 093 954	4 861 637
Capital souscrit	3 170 208	2 798 439	2 733 980
Primes d'émission	1 176 594	2 366 872	2 150 563
Réserves, écarts de réévaluation, de conversion et différences sur mises en équivalence	13 282 529	14 052 141	12 265 650
• Part du Groupe	8 347 999	7 624 075	7 120 596
• Part des intérêts minoritaires	4 934 530	6 428 066	5 145 054
Résultat de l'exercice	2 033 077	- 469 568	1 182 255
• Part du Groupe	1 356 955	- 1 230 098	602 064
• Part des intérêts minoritaires	676 122	760 530	580 191
TOTAL DU PASSIF	224 307 793	238 400 896	231 008 783

HORS-BILAN	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS DONNÉS	61 176 108	58 796 825	50 965 644
Engagements de financement	48 566 777	45 690 653	41 152 444
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 468 904	1 385 385	1 488 645
• Engagements en faveur de la clientèle	47 097 873	44 305 268	39 663 799
Engagements de garantie	12 446 605	12 232 738	9 652 012
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	941 387	545 831	403 620
• Engagements d'ordre de la clientèle	11 505 218	11 686 907	9 248 392
Engagements sur titres	162 726	873 434	161 188
• Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-
• Autres engagements donnés	162 726	873 434	161 188
ENGAGEMENTS REÇUS	40 032 166	39 110 257	39 065 685
Engagements de financement	38 123 571	36 505 234	36 825 867
• Engagements reçus d'établissements de crédit	38 123 571	36 505 234	36 825 867
Engagements de garantie	1 818 804	1 948 189	2 090 893
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 818 804	1 948 189	2 090 893
Engagements sur titres	89 791	656 834	148 925
• Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-
• Autres engagements reçus	89 791	656 834	148 925

Compte de résultat consolidé de la Compagnie Bancaire

En milliers de francs

	1997	1996	1995
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 629 127	8 417 003	8 495 241
Intérêts et produits assimilés	30 402 143	31 371 921	32 087 752
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 242 421	1 238 452	1 322 127
• Sur opérations avec la clientèle	14 693 360	15 862 395	16 963 933
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 470 689	1 062 897	759 133
• Sur opérations de crédit-bail et assimilées	12 995 673	13 208 177	13 042 559
• Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-23 040 946	-23 993 848	-24 942 707
• Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 513 798	-3 160 353	-3 002 642
• Sur opérations avec la clientèle	-579 737	-574 660	-493 876
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-9 558 589	-9 908 734	-11 621 587
• Sur opérations de crédit-bail et assimilées	-10 388 822	-10 350 101	-9 824 602
Revenus des titres à revenu variable	211 027	124 691	187 297
Commissions (produits)	1 614 902	1 367 365	1 303 799
Commissions (charges)	-211 350	-190 298	-154 476
Gains sur opérations financières	62 991	160 399	193 926
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	34 112	81 806	155 443
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	28 879	78 593	38 483
Pertes sur opérations financières	-409 640	-423 227	-180 350
• Solde en perte des opérations de change	-13 894	-11 454	-36 899
• Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-395 746	-411 773	-143 451
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	-6 431 692	-8 097 724	-6 901 885
Autres produits d'exploitation	2 538 507	2 462 940	2 048 948
• Autres produits d'exploitation bancaire	92 250	60 849	55 452
• Autres produits d'exploitation non bancaire	2 446 257	2 402 091	1 993 496
Charges générales d'exploitation	-6 598 276	-6 092 684	-5 627 859
• Frais de personnel	-3 235 083	-3 007 412	-2 764 432
• Autres frais administratifs	-3 363 193	-3 085 272	-2 863 427
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-446 657	-439 613	-389 964
Autres charges d'exploitation	-611 350	-1 231 620	-551 247
• Autres charges d'exploitation bancaire	-20 964	-64 783	-14 824
• Autres charges d'exploitation non bancaire	-590 386	-1 166 837	-536 423
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	-1 752 022	-3 967 615	-2 421 464
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	438 106	1 170 868	149 701
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-110 000
Résultat ordinaire avant impôt	2 197 435	319 279	1 593 356
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	331 698
Produits exceptionnels	-	-	331 698
Charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat exceptionnel avant impôt	-	-	331 698
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-955 173	-809 704	-759 401
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS D'ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	790 815	20 857	16 602
• Non financières	323 966	-343 708	-275 407
• Financières	466 849	364 565	292 009
Résultat de l'exercice	2 033 077	-469 568	1 182 255
• Part du Groupe	1 356 955	-1 230 098	602 064
• Part des intérêts minoritaires	676 122	760 530	580 191

Comptes consolidés

des sociétés de crédit

38 UFB LOCABAIL

40 CETELEM

42 UCB

Comptes consolidés d'UFB Locabail

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1997	1996	1995
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	43	43	38
Créances sur les établissements de crédit	454	419	484
• Comptes à vue	143	152	52
• Comptes et prêts à échéance	311	267	432
Concours bancaires à la clientèle	28 748	28 412	27 610
• Crédits immobiliers	514	742	745
• Crédits à l'équipement des entreprises	5 628	5 944	6 014
• Crédits à l'équipement des ménages	49	46	55
• Immeubles donnés en crédit-bail	164	140	193
• Matériels donnés en crédit-bail	12 357	12 811	13 035
• Matériels donnés en location	7 522	6 474	5 573
• Affacturage	2 514	2 255	1 995
Investissements immobiliers	2	3	277
Titres	460	444	397
• Obligations et autres titres à revenu fixe	338	329	303
• Titres de participation	30	47	51
• Parts des sociétés mises en équivalence	92	68	43
Immobilisations corporelles	358	450	438
Immobilisations incorporelles	10	11	9
Autres actifs	458	343	296
Comptes de régularisation	754	650	915
Écarts d'acquisition	249	262	223
TOTAL DE L'ACTIF	31 536	31 037	30 687

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	1 406	1 348	1 311
Charges générales d'exploitation	- 914	- 885	- 800
• Charges de personnel	- 502	- 501	- 446
• Participation et intéressement des salariés	- 20	- 5	- 6
• Impôts et taxes	- 44	- 50	- 41
• Commissions aux apporteurs	- 59	- 50	- 47
• Autres frais généraux	- 289	- 279	- 260
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 29	- 30	- 58
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	463	433	453
Charge du risque sur opérations de crédit	- 101	- 144	- 130
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	- 19	22	- 13
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	343	311	310
Impôt sur les sociétés	- 159	- 59	- 97
RÉSULTAT COURANT NET	184	252	213
Amortissement des écarts d'acquisition	- 40	- 21	- 20
RÉSULTAT NET GLOBAL	144	231	193
• Part des tiers	6	6	5
• Part d'UFB Locabail	138	225	188

En millions de francs, avant répartition

PASSIF	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	22 863	23 117	23 449
• Comptes à vue	1 153	1 285	1 545
• Comptes et emprunts à échéance	21 710	21 832	21 904
Comptes créditeurs de la clientèle	1 180	987	931
• Comptes à vue	1 087	857	743
• Comptes à échéance	93	130	188
Dettes représentées par un titre	577	441	352
• Titres de créance négociables	577	441	352
• Emprunts obligataires	-	-	-
Autres passifs	1 675	1 475	1 475
Comptes de régularisation	882	859	617
Écarts d'acquisition	-	-	6
Provisions pour risques et charges	156	143	167
Emprunts participatifs ou subordonnés	129	116	99
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	500	500	500
• Capital, primes et réserves consolidées	3 430	3 168	2 898
• Résultat net global	144	231	193
Total capitaux propres	4 074	3 899	3 591
• Part des tiers	195	166	131
• Part d'UFB Locabail	3 879	3 733	3 460
TOTAL DU PASSIF	31 536	31 037	30 687

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	2 503	2 690	3 033
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	74	73	92
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	688	754	837
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	3	4	5
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	14	16	21
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 177	1 294	1 530
• Loyers nets des matériels donnés en location	547	549	548
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	5	0	8
• Dividendes	1	1	1
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	1	- 3	7
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	3	2	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	180	153	128
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	-	16	21
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	2	-	- 3
• Prestations de services	74	51	33
• Produits accessoires	107	89	80
• Pertes et profits divers nets	- 3	- 3	- 3
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	- 1 282	- 1 495	- 1 858
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 1 368	- 1 606	- 1 953
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	116	128	246
• Intérêts des comptes de la clientèle	- 7	- 9	- 15
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 9	- 7	- 128
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 33	- 27	- 25
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	23	29	19
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	- 4	- 3	- 2
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	1 406	1 348	1 311

Comptes consolidés de Cetelem

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1997	1996	1995
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	19	10	11
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	327
Créances sur les établissements de crédit	25 940	27 096	18 940
• Comptes à vue	521	514	326
• Comptes et prêts à échéance	25 419	26 582	18 614
Concours bancaires à la clientèle	60 807	56 263	52 008
• Crédits immobiliers	789	302	-
• Crédits à l'équipement des ménages	56 792	53 167	49 446
• Matériels donnés en crédit-bail	1 633	1 628	1 692
• Matériels donnés en location	1 456	1 114	870
• Affacturage	137	52	-
Opérations de titrisation	631	555	498
Investissements immobiliers	4	4	4
Titres	4 448	4 167	3 909
• Titres reçus en pension livrée	372	344	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 474	1 692	2 220
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-	1
• Titres de participation	56	85	109
• Parts des sociétés mises en équivalence	2 546	2 046	1 579
Immobilisations corporelles	707	721	702
Immobilisations incorporelles	35	28	23
Autres actifs	1 115	561	638
Comptes de régularisation	428	814	613
Écarts d'acquisition	122	191	218
TOTAL DE L'ACTIF	94 256	90 410	77 891

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	6 647	5 748	5 298
Charges générales d'exploitation	- 3 379	- 3 087	- 2 778
• Charges de personnel	- 1 332	- 1 233	- 1 109
• Participation et intéressement des salariés	- 160	- 57	- 65
• Impôts et taxes	- 149	- 138	- 123
• Commissions aux apporteurs	- 365	- 329	- 279
• Autres frais généraux	- 1 373	- 1 330	- 1 202
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 61	- 45	- 49
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	3 207	2 616	2 471
Charge du risque sur opérations de crédit	- 857	- 638	- 523
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	- 75	4	- 23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 275	1 982	1 925
Impôt sur les sociétés	- 780	- 553	- 589
RÉSULTAT COURANT NET	1 495	1 429	1 336
Amortissement des écarts d'acquisition	- 113	- 116	- 84
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-	- 110
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	35	-	-
RÉSULTAT NET GLOBAL	1 417	1 313	1 142
• Part des tiers	- 1	- 1	7
• Part de Cetelem	1 418	1 314	1 135

En millions de francs, avant répartition

PASSIF	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	59 045	55 686	48 057
• Comptes à vue	1 857	1 910	1 018
• Comptes et emprunts à échéance	57 188	53 776	47 039
Comptes créditeurs de la clientèle	3 416	3 296	3 306
• Comptes à vue	289	204	224
• Comptes à échéance	3 106	3 086	3 082
• Comptes d'épargne à régime spécial	21	6	-
Dettes représentées par un titre	17 401	18 818	14 788
• Titres de créance négociables	7 253	8 474	6 775
• Emprunts obligataires	10 148	10 344	8 013
Autres passifs	1 729	1 259	1 056
Comptes de régularisation	687	544	488
Provisions pour risques et charges	247	172	179
Emprunts participatifs ou subordonnés	568	568	1 082
Capitaux propres			
• Fonds pour risques bancaires généraux	110	110	110
• Capital, primes et réserves consolidées	9 636	8 644	7 683
• Résultat net global	1 417	1 313	1 142
Total capitaux propres	11 163	10 067	8 935
• Part des tiers	105	55	49
• Part de Cetelem	11 058	10 012	8 886
TOTAL DU PASSIF	94 256	90 410	77 891

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	7 480	7 416	7 242
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	40	7	-
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	1	-	-
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	7 174	7 125	6 927
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	167	185	238
• Loyers nets des matériels donnés en location	98	99	77
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	461	364	295
• Dividendes	3	3	1
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	4	-	-
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	454	361	294
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 191	1 089	857
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	-	-	- 2
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	- 3	- 2	- 1
• Produits liés aux opérations de titrisation	278	239	246
• Prestations de services	170	130	86
• Produits accessoires	747	724	530
• Pertes et profits divers nets	- 1	- 2	- 2
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	- 2 485	- 3 121	- 3 096
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 052	- 3 637	- 3 258
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 775	1 755	1 212
• Intérêts des comptes de la clientèle	- 189	- 201	- 28
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 686	- 731	- 683
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 447	- 479	- 507
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	132	191	171
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	- 18	- 19	- 3
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	6 647	5 748	5 298

Comptes consolidés d'UCB

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1997	1996	1995
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	10	8	4
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	109
Créances sur les établissements de crédit	2 921	1 473	1 547
• Comptes à vue	2 193	502	611
• Comptes et prêts à échéance	728	971	936
Concours bancaires à la clientèle	77 401	95 052	93 554
• Crédits immobiliers	70 197	85 106	83 037
• Crédits à l'équipement des entreprises	1	16	25
• Crédits à l'équipement des ménages	1 718	1 908	2 145
• Immeubles donnés en crédit-bail	5 454	6 484	7 345
• Matériels donnés en crédit-bail	31	19	20
• Affacturage	-	1 519	982
Opérations de titrisation	129	102	238
Investissements immobiliers	691	612	512
Titres	1 455	1 632	690
• Titres reçus en pension livrée	168	177	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 111	1 131	308
• Titres de participation	176	177	219
• Parts des sociétés mises en équivalence	-	147	163
Immobilisations corporelles	134	129	128
Immobilisations incorporelles	24	39	28
Autres actifs	640	688	554
Comptes de régularisation	274	287	381
Écarts d'acquisition	-	-	140
TOTAL DE L'ACTIF	83 679	100 022	97 885

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 265	2 273	2 774
Charges générales d'exploitation	- 1 465	- 1 480	- 1 481
• Charges de personnel	- 721	- 721	- 701
• Participation et intéressement des salariés	- 6	-	-
• Impôts et taxes	- 50	- 54	- 53
• Commissions aux apporteurs	- 183	- 197	- 154
• Autres frais généraux	- 505	- 508	- 573
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 34	- 34	- 41
RÉSULTAT BRUT AVANT CHARGE DU RISQUE ET PROVISIONS	766	759	1 252
Charge du risque sur opérations de crédit	- 959	- 1 448	- 1 741
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	321	- 2 000	32
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	128	- 2 689	- 457
Impôt sur les sociétés	- 23	- 1	- 26
RÉSULTAT COURANT NET	105	- 2 690	- 483
Amortissement des écarts d'acquisition	- 2	- 140	- 10
Résultat extraordinaire net	-	-	334
RÉSULTAT NET GLOBAL	103	- 2 830	- 159
• Part des tiers	39	- 38	157
• Part de l'UCB	64	- 2 792	- 316

En millions de francs, avant répartition

PASSIF	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	64 504	77 663	73 656
• Comptes à vue	782	1 260	853
• Comptes et emprunts à échéance	63 722	76 403	72 803
Comptes créditeurs de la clientèle	804	888	1 627
• Comptes à vue	245	127	173
• Comptes à échéance	33	34	39
• Comptes d'épargne à régime spécial	526	727	1 415
Dettes représentées par un titre	11 010	13 879	16 133
• Titres du marché interbancaire	9 763	12 256	13 313
• Titres de créance négociables	429	654	855
• Emprunts obligataires	818	969	1 965
Autres passifs	476	526	620
Comptes de régularisation	968	914	611
Provisions pour risques et charges	2 136	2 484	497
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 021	1 096	1 323
Avance d'actionnaire à capitaliser	-	2 000	-
Capitaux propres			
• Capital, primes et réserves consolidées	2 657	3 402	3 577
• Résultat net global	103	- 2 830	- 159
Total capitaux propres	2 760	572	3 418
• Part des tiers	926	832	934
• Part de l'UCB	1 834	- 260	2 484
TOTAL DU PASSIF	83 679	100 022	97 885

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
PRODUIT DES OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC LA CLIENTÈLE	8 026	9 200	10 466
• Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	7 145	8 163	9 267
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	90	110	85
• Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	190	224	271
• Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	600	701	841
• Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1	2	2
PRODUIT NET DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS ET DE PARTICIPATIONS	209	- 24	- 17
• Dividendes	- 6	- 11	- 2
• Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	215	3	- 3
• Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	- 16	- 12
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	128	141	288
• Produits des opérations de location simple sur immeubles	18	- 1	1
• Plus et moins-values de cession d'immobilisations	- 16	12	10
• Produits liés aux opérations de titrisation	100	107	259
• Prestations de services	17	17	10
• Produits accessoires	21	17	21
• Pertes et profits divers nets	- 12	- 11	- 13
CHARGES NETTES DE FINANCEMENT	- 6 098	- 7 044	- 7 963
• Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 5 169	- 5 829	- 6 675
• Produits sur opérations avec les établissements de crédit	260	249	294
• Intérêts des comptes de la clientèle	- 2	- 3	- 2
• Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 1 199	- 1 349	- 1 425
• Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 21	- 54	- 144
• Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	66	56	48
• Résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	- 33	- 114	- 59
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	2 265	2 273	2 774

BILAN RÉSUMÉ

Au 31 décembre, en millions de francs

ACTIF	1997	1996	1995
Créances sur les établissements de crédit	144 670	149 872	138 801
Créances sur la clientèle	10 631	10 289	11 861
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	5 014	10 287	10 042
Titres de participation et de filiales	13 929	10 693	8 449
Immobilisations incorporelles et corporelles	265	120	140
Autres actifs et comptes de régularisation	6 155	4 930	5 254
Ecart de fusion	937	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	181 601	186 191	174 547

PASSIF	1997	1996	1995
Dettes envers les établissements de crédit	57 733	65 896	53 407
Comptes créditeurs de la clientèle	2 315	2 198	2 127
Dettes représentées par un titre			
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 388	39 374	41 246
• Emprunts obligataires	76 225	65 710	63 907
Autres passifs, comptes de régularisation, provisions	5 177	5 544	4 124
Dettes subordonnées	2 908	2 761	2 721
Capital, primes et réserves	6 379	7 020	6 702
Résultat de l'exercice	1 476	- 2 312	313
TOTAL DU PASSIF	181 601	186 191	174 547

HORS-BILAN

Au 31 décembre, en millions de francs

	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	42 722	35 406	35 269
Engagements de garantie	3 471	448	379
Engagements sur titres	-	-	114
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À RECEVOIR)	59 737	50 199	49 856
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	34 103	25 305	25 382
Engagements de garantie	15 050	16 639	11 584
Engagements sur titres	-	108	124
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME (À LIVRER)	59 269	50 189	49 302
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (SOMME DES NOTIONNELS)	234 033	202 348	170 539

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

En millions de francs

	1997	1996	1995
Dividendes	643	289	421
Produits nets d'exploitation bancaire	- 206	244	153
PRODUIT NET BANCAIRE	437	533	574
Autres produits nets d'exploitation non bancaire	214	- 446	5
Plus et moins-values et provisions sur immobilisations financières	150	- 2 446	193
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	801	- 2 359	772
Frais généraux	- 263	- 181	- 208
Pertes et provisions sur créances	- 119	249	- 266
Impôt	1 057	- 21	15
RÉSULTAT NET	1 476	- 2 312	313

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions de francs

	Au 31.12.1996	Affectation du résultat de l'exercice 1996	Augmentations de capital (1)	Autres mouvements (2)	Résultat de l'exercice 1997	Au 31.12.1997
Capital, primes et réserves	7 020	- 2 591	1 970	- 20	-	6 379
Résultat de l'exercice	- 2 312	2 312	-	-	1 476	1 476
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 708	- 279	1 970	- 20	1 476	7 855

(1) Réinvestissement du dividende en actions (221), levées d'options (143), émission d'actions souscrites en numéraire (1 581) et émission d'actions réservées aux actionnaires tiers de Cardif en échange de leurs actions Cardif (25).

(2) Diminution de 20 millions de francs des autres réserves due à l'imputation des frais d'émission et des frais de fusion.

FAITS MARQUANTS

Exercice 1997

Fusion Compagnie Bancaire/Cardif

Le 4 décembre 1997, la Compagnie Bancaire a absorbé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997, la Compagnie de Placement et de Prévoyance (CPP), et la société Cardif, dont elle avait préalablement acquis l'essentiel des titres détenus dans le public par une OPA lancée en juillet 1997.

La fusion avec Cardif a été suivie de la reconstitution immédiate de la holding de tête des sociétés d'assurance ("nouvelle" Cardif) par réapport des actifs et passifs préalablement absorbés.

Les apports de Cardif ont été réalisés en valeur comptable afin de permettre la continuité entre l'"ancienne" et la "nouvelle" Cardif. Dans l'opération de fusion, les titres Cardif précédemment détenus par la Compagnie Bancaire, figurant pour 3 007 millions de francs à son bilan, ont été remplacés par la fraction de l'actif net de Cardif correspondant à cette participation soit, en valeur comptable, 1 942 millions de francs.

Il en résulte un écart de fusion négatif de 1 065 millions de francs, qui n'est pas représentatif d'une perte mais a pour origine l'écart entre le coût moyen des titres détenus avant fusion, incluant notamment les titres acquis à l'OPA, et la valeur d'actif net comptable retenue pour les apports. Cet écart de fusion constaté dans les comptes sociaux est ainsi comparable à un écart d'acquisition en consolidation.

Il a été porté à l'actif (après imputation de l'écart de fusion positif constaté sur la fusion avec CPP, soit 31 millions de francs et des dividendes reçus de Cardif en 1997, soit 29 millions de francs) pour un montant net de 1 005 millions de francs, et est amorti sur 15 ans à compter du 1^{er} janvier 1997 (soit une charge de 67 millions de francs sur l'exercice).

Intégration fiscale

A la suite de l'OPE de la Compagnie Financière de Paribas sur la Compagnie Bancaire, dont la clôture est intervenue le 24 décembre 1997 et qui a porté la participation de Paribas à plus de 95 %, le groupe fiscal de la Compagnie Bancaire cesse à la clôture de l'exercice 1997.

La cessation du Groupe fiscal a eu pour conséquence de rendre immédiatement taxables les plus et moins-values internes au Groupe, précédemment en report d'imposition, se traduisant par un impôt de groupe à payer après imputation des reports déficitaires de 121 millions de francs. En revanche, elle a conduit à reprendre en résultat les "comptes d'attente" de l'intégration fiscale constitués au passif de la Compagnie Bancaire, notamment pour couvrir l'utilisation potentielle par les filiales déficitaires de l'économie d'impôt apportée au groupe fiscal.

L'effet net global de l'éclatement du groupe fiscal sur le résultat de la Compagnie Bancaire est un profit de 948 millions de francs inclus dans le poste Impôt.

Exercice 1996

Pour des raisons stratégiques visant à la restauration de la rentabilité de sa filiale UCB, le Groupe de la Compagnie bancaire a pris le 3 décembre 1996 les décisions suivantes :

- Cessation définitive de l'activité crédits aux promoteurs de l'UCB.
- Limitation de la production de l'activité financements immobiliers aux entreprises de l'UCB et de ses filiales en France et arrêt définitif de cette activité chez la filiale en Italie, UCB Socabail Immobiliare.
- Plan de renforcement de la compétitivité de l'activité financements immobiliers aux particuliers chez UCB, notamment par l'abaissement durable de ses coûts d'intermédiation.

L'activité de promotion immobilière à risque de la filiale Sinvim a également été définitivement arrêtée.

Par ailleurs, le Groupe de la Compagnie Bancaire a vendu sur le marché, le 3 décembre, environ 6 % du capital de Cetelem, dont 1,25 % directement par la Compagnie Bancaire.

Ces décisions et les provisions constituées en conséquence se sont traduites de la manière suivante au compte de résultat 1996 :

- Le provisionnement des titres UCB à leur quote-part d'actif net et le provisionnement complémentaire des titres UCB Socabail Immobiliare et Sinvim (y compris avances à capitaliser) ont entraîné une dotation de 2 750 MF enregistrée dans le poste Plus et moins values et provisions sur immobilisations financières, et une reprise de provision sur créance Sinvim pour 264 MF dans le poste Pertes et provisions sur créances.

- Des provisions pour risques et charges, constituées en complément des provisions sur titres pour UCB Socabail Immobiliare et Sinvim, et au titre du renforcement de la compétitivité des financements immobiliers aux particuliers de l'UCB, ont été enregistrées pour un montant total de 452 MF dans le poste Autres produits nets d'exploitation non bancaire.

- Enfin, la plus-value réalisée par la Compagnie Bancaire sur la cession de titres Cetelem a été enregistrée pour 305 MF en déduction du poste Plus et moins-values et provisions sur immobilisations financières.

Informations sur les filiales, participations et parts de sociétés

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés (filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Compagnie Bancaire)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		% du capital
Filiales (détention supérieure à 50 %)				
<i>Sociétés françaises</i>				
Financière Kléber	150 000	41 489		100,00
UFB-Locabail	580 885	1 469 405		91,02
Cetelem	1 930 656	6 845 662		61,88
UCB	217 981	1 464 961		97,51
Banque Directe	127 500	- 58 267		100,00
SIS	10 000	- 722		100,00
Klécinq	282 890	842 506		99,93
Klécar	1 350 000	1 779 669		99,98
Sinvim	10 638	21 093		100,00
Kléber Portefeuille	565 282	1 019 473		50,00
Banque Cortal	132 092	156 698		97,73
Cardif SA	1 048 908	1 166 123		100,00
Société Foncière de la Compagnie Bancaire	138 723	90 208		99,88
Participations (détention comprise entre 10 % et 50 %)				
<i>Sociétés françaises</i>				
Ségécé	10 000	67 290		39,39
<i>Sociétés étrangères</i>				
UCB Socabail Immobiliare	MILAN 6 809	35 115		49,00
Banca UCB	MILAN 238 315	69 080		49,00
Union de Creditos Inmobiliarios SA	MADRID 316 395	108 956		10,00
CB UK Actions A	SUTTON 579 242	6 029		18,29
CB UK Actions B	SUTTON 724 845	386 108		50,00

Le Siège social des sociétés françaises est au 5, Avenue Kléber - 75116 Paris.

Les capitaux propres des sociétés étrangères sont convertis en francs au cours du 31 décembre 1997, leur résultat au cours moyen de l'année 1997.

Renseignements globaux

	En milliers de francs			
	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
• Brute	16 212 693	107	67 890	1 261 011
• Nette	12 739 705	107	67 288	874 066
Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	92 504 827	-	-	7 313 994
Montant des cautions et avals fournis par la Société	1 138 124	-	13 200	15 321
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	647 570	-	8 724	116

(1) Y compris les refinancements par pension ou escompte.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DONT LA COMPAGNIE BANCAIRE EST ASSOCIÉ INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Noms	Adresses	Forme juridique
Échat 9	5, avenue Kléber - 75116 Paris	SNC
Presbourg Étoile et Cie	37, rue La Pérouse - 75116 Paris	SNC
GEP-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	GIE
GAM-CB	5, avenue Kléber - 75116 Paris	GIE
SORAFE	5, avenue Kléber - 75116 Paris	SCP
SIFRO	5, avenue Kléber - 75116 Paris	SNC

Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés(1)	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
13 321	167 215	167 215	240 520	-	15 000
213 835	1 431 295	1 431 295	7 507 566	337 500	37 094
1 400 966	1 330 173	1 330 173	32 566 309	112 643	262 819
53 805	4 094 520	1 805 000	50 123 660	682 807	-
- 157 728	501 444	501 444	-	-	-
- 946	31 732	7 724	-	-	-
282 016	884 302	884 302	676 108	-	-
- 7 570	3 299 500	3 299 500	-	-	-
21 463 *	1 128 440	21 999	14 521	1 800	-
201 826	847 923	847 923	350 000	-	293 947
42 615	213 315	213 315	5 713	2 500	9 319
248 716	1 966 345	1 966 345	-	-	29 385
- 7 790	280 457	260 478	953 414	874	-
18 158	56 511	56 511	-	13 200	8 063
- 16 373 *	80 264	204	647 636 (2)	11 916	-
18 358	166 205	166 205	5 587 713	-	-
46 232	40 620	40 620	-	-	-
19 *	246 430	96 031	7 134	-	-
- 9 247 *	695 625	539 139	-	-	-

(1) Y compris les refinancements par pension ou escompte.

(2) Dont avance d'actionnaire à capitaliser de 7 169 milliers de francs. Cette avance est provisionnée à hauteur de 7 169 milliers de francs.

* Résultat provisoire.

TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATIONS : FRANCHISEMENTS DE SEUILS ET PRISES DE CONTRÔLE AU COURS DE L'EXERCICE

Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales

	Nombre de titres acquis en 1997	Pourcentage de capital détenu
BANQUE CORTAL	1 290 081	97,73
UNION FRANÇAISE DE BANQUES LOCABAIL	1 577 810	91,02
CARDIF SA	10 489 067	100,00
SORAFE	5 000	75,00
UCB ENTREPRISES	2 400	96,00
SICCLAN SC	100	56,60
SIFRO SNC	4 990	99,80
PRESBOURG ÉTOILE ET CIE	1 805	89,60
FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	773 898	99,88

Résultats de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	1993	1994	1995	1996	1997
Situation financière en fin d'année					
• Capital social (en milliers de francs) . . .	2 396 836,10	2 427 507,50	2 733 979,80	2 798 439,20	3 170 208,30
• Nombre d'actions émises	23 968 361	24 275 075	27 339 798	27 984 392	31 702 083
• Options de souscription en cours au 31 décembre	889 860	1 042 010	1 104 041	1 112 944	791 684
• Nombre total d'actions émises et potentielles	24 858 221	25 317 085	28 443 839	29 097 336	32 493 767
Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)					
• Chiffre d'affaires hors taxes	17 678 326	14 834 961	13 412 114	12 944 333	13 258 908
• Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations au amortissements et provisions	755 556	216 589	698 939	1 234 151	212 449
• Impôt sur les bénéfices	43 925	- 163 487	- 15 146	21 255	- 1 057 555
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	11 000	6 500	4 663	1 680	-
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	261 690	345 971	313 095	- 2 311 516	1 475 924
• Résultat distribué (1)	239 684	242 751	273 398	279 844	317 021
Dividende versé à chaque action (en francs)					
• Avoir fiscal non compris (1)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
• Avoir fiscal compris (1)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Résultat des opérations, ajusté et rapporté à une action (2) (en francs)					
• Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	24,96	13,07	24,31	40,55	39,08
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,32	12,10	10,72	- 77,39	45,42
• Dividende					
Avoir fiscal non compris	8,86	8,86	9,74	9,74	10,00
Avoir fiscal compris	13,28	13,28	14,61	14,61	15,00
Personnel					
• Nombre de salariés au 31 décembre (3)	26	26	32	23	21
• Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	38 005	39 693	41 121	35 406	38 303
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	19 004	19 862	20 269	21 637	19 917

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 11 mai 1998.

(2) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre total d'actions émises et potentielles. Toutes les données par action sont ajustées pour tenir compte des opérations sur le capital, à savoir l'émission et l'attribution gratuite aux actionnaires, en 1995, de 2 476 619 actions libérées par capitalisation de réserve (1 pour 10) et l'émission de 2 848 481 actions en septembre 1997.

(3) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire, y compris les succursales de Madrid et de Milan. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GÉNÉRAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport*,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 10 février 1998

Ernst & Young Audit	Mazars & Guerard
Antoine Bracchi	José Murette
Patrice Coslin	Jean-Louis Lebrun

*Ndlr : ces comptes sont publiés au BALO et disponibles auprès de la société sur simple demande.

RAPPORT SPÉCIAL

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre Conseil de Surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de cette loi.

Le 10 février 1998

Ernst & Young Audit	Mazars & Guerard
Antoine Bracchi	José Murette
Patrice Coslin	Jean-Louis Lebrun

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1997, tels qu'ils sont présentés en annexe et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 10 février 1998

Ernst & Young Audit	Mazars & Guerard
Antoine Bracchi	José Murette
Patrice Coslin	Jean-Louis Lebrun



COMPAGNIE BANCAIRE